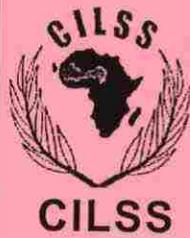


COMITÉ PERMANENT INTER- ÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATES COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

SAHEL 21

SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE DANS UNE PERSPECTIVE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE AU SAHEL

STRATEGIE OPERATIONNELLE REGIONALE 2003-2015

PROGRAMME QUINQUENNIAL 2003-2007

Septembre 2002

COMITÉ PERMANENT INTER- ÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATES COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

SAHEL 21

SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE DANS UNE PERSPECTIVE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE AU SAHEL

STRATEGIE OPERATIONNELLE REGIONALE 2003-2015

PROGRAMME QUINQUENNIAL 2003-2007

Septembre 2002

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. Introduction..... | 6 |
| 1.1. Le processus prospectif et participatif " Sahel 21"..... | 6 |
| 1.1.1. Les objectifs du processus Sahel 21..... | 6 |
| 1.1.2. Les résultats de la première phase | 7 |
| 1.1.3. Les objectifs de la deuxième phase | 7 |
| 1.2 . Le Cadre stratégique de Sécurité alimentaire durable au Sahel..... | 8 |
| 1.2.1. Le contenu et les orientations | |
| 1.2.2. La démarche méthodologique d'opérationnalisation..... | |
| 2. Contexte global d'intervention de la stratégie et du programme régional de sécurité alimentaire | 12 |
| 2.1. Les caractéristiques générales de la région | 12 |
| 2.1.1. Le contexte physique | 12 |
| 2.1.2. Le contexte démographique | 12 |
| 2.1.3. Le contexte socio-politique et institutionnel | 13 |
| 2.1.4. Le contexte économique..... | 13 |
| 2.2. Le diagnostic de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté | 14 |
| 2.2.1. Insécurité alimentaire et pauvreté : des liens multiples | 14 |
| 2.2.2. Dynamiques agricoles et sécurité alimentaire..... | 15 |
| 2.2.3. Transformations de l'agriculture et gestion des ressources naturelles | 16 |
| 2.2.4. Rôles des marchés régionaux et internationaux dans la sécurité alimentaire du Sahel | 17 |
| 2.3. Les principaux enjeux et défis | 17 |
| 2.3.1. Répondre aux besoins d'une population en forte croissance et de plus en plus urbaine | 17 |
| 2.3.2. Asseoir la croissance des revenus ruraux sur une stratégie de croissance rapide du secteur agricole | 18 |
| 2.3.3. Affronter la diversité des crises alimentaires..... | 18 |
| 2.3.4. Intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans les processus de décentralisation et de réforme de l'Etat | 18 |
| 2.3.5. Intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités..... | 19 |
| 2.3.6. Renforcer la coopération et l'intégration régionales..... | 19 |
| 2.3.7. Disposer d'une information fiable et adaptée..... | 19 |
| 3. La stratégie opérationnelle régionale 2003-2015 | 20 |
| 3.1. Finalité et objectifs..... | 20 |
| 3.2. Positionnement de la stratégie régionale et orientation des interventions | 21 |
| 3.2.1. Introduction..... | 21 |
| 3.2.2. Articulations de la stratégie régionale avec les dynamiques en cours | 21 |
| 3.2.2.1. L'articulation avec les stratégies nationales de sécurité alimentaire..... | 22 |
| 3.2.2.2. L'articulation de la stratégie avec les principales dynamiques structurantes au Sahel et en Afrique de l'Ouest | 22 |
| 3.2.2.2.1.Les stratégies de lutte contre la pauvreté | 22 |
| 3.2.2.2.2.Les dynamiques d'intégration au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO | 23 |
| 3.2.2.2.3.Le PASR et les stratégies environnementales | 23 |
| 3.2.2.2.4.Les stratégies « population et développement durable » | 24 |
| 3.2.2.2.5.Les priorités du NEPAD | 24 |
| 3.2.3. Les critères déterminants de l'intervention du niveau régional..... | 25 |
| 3.2.3.1. Les critères principaux..... | 25 |
| 3.2.3.2. Les critères subsidiaires..... | 26 |

| | |
|--|----|
| 3.3. Dispositif stratégique d'intervention | 26 |
| 3.3.1. Objectif spécifique n°1 : promotion d'une agriculture productive, diversifiée et durable | 26 |
| 3.3.2. Objectif spécifique n° 2 : développement, fluidification et intégration sous-régionale des marchés nationaux | 31 |
| 3.3.3. Objectif spécifique n° 3 : amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base..... | 33 |
| 3.3.4. Objectif spécifique n° 4 : amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire..... | 35 |
| 3.3.5. Objectif spécifique n° 5 : renforcement des capacités des acteurs et promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire | 38 |
| 3.4. Impacts attendus de la stratégie à l'horizon 2015 | 40 |
| 4. Le Programme quinquennal 2003-2007 | 42 |
| 4.1. Logique d'intervention..... | 42 |
| 4.2. Indicateurs de performances du programme quinquennal 2003-2007..... | 44 |
| 4.3. Cadre logique du programme | 47 |
| 4.3.1. Objectif spécifique n°1 : « la promotion d'une agriculture productive, diversifiée et durable »..... | 47 |
| 4.3.1.1. Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique n°1 | 47 |
| 4.3.1.2. Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 1 | 52 |
| 4.3.2. Objectif spécifique n°2 « les marchés nationaux sont plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région » | 56 |
| 4.3.2.1. Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique 2.. | 56 |
| 4.3.2.2. Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 2 | 58 |
| 4.3.3. Objectif spécifique n° 3 : « amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables a l'alimentation et aux services sociaux de base » | 60 |
| 4.3.3.1. Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique n° 3 | 60 |
| 4.3.3.2. Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 3.... | 62 |
| 4.3.4. Objectif spécifique n°4 : « amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire ».. | 64 |
| 4.3.4.1. Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique n°4 | 64 |
| 4.3.4.2. Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 4 | 66 |
| 4.3.5. Objectif stratégique spécifique n°5 « les capacités des acteurs sont renforcées et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire assurée » | 68 |
| 4.3.5.1. Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique n°5 | 68 |
| 4.3.5.2. Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 5 | 70 |
| 4.4. Indicateurs de suivi des actions du Programme | 70 |
| 4.5. Facteurs de viabilité | 81 |
| 4.5.1. Sensibilité..... | 81 |
| 4.5.2. Risques..... | 81 |
| 5. Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation | 82 |
| 5.1. au plan politique..... | 83 |
| 5.1.2. au plan technique et opérationnel | 83 |
| 5.1.2.1. le conseil régional de sécurité alimentaire..... | 83 |
| 5.1.2.1.1. Composition..... | 84 |

| | |
|---|----|
| 5.1.2.1.2. Mandat | 85 |
| 5.1.2.2. Le secrétariat technique..... | 85 |
| 5.2. Le dispositif de financement | 87 |
| 5.2.1. Dispositif retenu..... | 89 |
| 5.2.1.1. La valorisation des fonds et dispositifs existants..... | 89 |
| 5.2.1.2. La création d'un Fonds régional de sécurité alimentaire..... | 89 |
| 5.3. Le suivi-évaluation | 90 |
| 5.3.1. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre..... | 90 |
| 5.3.2. Le suivi-évaluation des résultats intermédiaires..... | 90 |
| 5.3.3. Le suivi-évaluation des impacts | 91 |
| 6. Revue plus détaillée des actions et activités | 92 |
| 7. Documentation de référence disponible..... | 92 |

Sigles et acronymes

- AGROSOC : Programme majeur « Recherches agro-socio-économiques » - CILSS
- AEP : Adduction d'eau potable
- APD : Aide publique au développement
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale
- CERPOD : Programme majeur « Recherches en Population et Développement » - CILSS
- CES / DRS : Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols
- CILSS : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
- CNC : Cadre national de concertation
- CRA : Centre régional Agrhyemet - CILSS
- CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
- CSSA : Cadre stratégique de sécurité alimentaire
- DSRP : Document stratégique de réduction de la pauvreté
- FERAP : Unité d'appui au rapprochement des politiques - CILSS
- GIRE : Gestion intégré des ressources en eau
- GRN : Gestion des ressources naturelles
- INSAH : Institut du Sahel
- LCD : Lutte contre la désertification
- NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- OIG : Organisation inter-gouvernementale
- OP : Organisation de producteurs / Organisations professionnelles
- PAS : Programme d'ajustement structurel
- PASA : Programme d'ajustement du Secteur agricole
- PASR : Programme d'action sous-régional contre la désertification
- PLED : Plan pour l'énergie domestique
- PMA : Pays les moins avancés
- PMF : Programme majeur « Formation » - CILSS
- PMI : Programme majeur « Information » - CILSS
- PPTE : Pays pauvres très endettés
- PREDAS : Projet régional de promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel - CILSS
- PREGEC : Unité d'appui « prévention et gestion des crises alimentaires - CILSS
- PRS : Programme régional solaire
- PSSA : Programme spécial de sécurité alimentaire
- SAP : Système d'alerte précoce
- SFD : Système de financement décentralisé
- SGBDR : Système de gestion de bases de données relationnelles
- SIAP : Système intégré d'alerte précoce
- SIM : Système d'information sur les marchés
- SITE : Système d'information sur les technologies de l'énergie
- SNRA : Système national de recherche agricole
- UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-africaine
- UMA : Union du Maghreb Arabe
- ZEE : Zone économique exclusive

1 Introduction

1.1 *Le processus prospectif et participatif "Sahel 21"*

1.1.1 Objectifs du processus Sahel 21

Il y a 28 ans, à la suite de la grande sécheresse de 1968-73, les Etats sahéliens ont créé le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), comme cadre de coopération régionale et de solidarité agissante entre les pays membres et entre ceux-ci et la communauté internationale, pour parer aux défis des sécheresses récurrentes au Sahel. Depuis, l'importance et l'utilité du CILSS en tant que cadre de réflexion stratégique, instrument de coopération et d'intégration régionales se sont renforcées.

Le CILSS a contribué, avec l'appui de ses partenaires réunis au sein du Club du Sahel, à l'émergence d'une conscience sahélienne. Il s'est investi dans la mobilisation de l'aide publique au développement au profit de ses Etats membres. Il a ainsi permis la réalisation d'un ensemble de programmes à rayonnement national et régional dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la désertification. Mais, malgré des progrès significatifs, les pays sahéliens restent soumis à de graves défis : les méfaits de la désertification persistent, les populations sahéliennes ont encore du mal à s'affranchir de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, les économies s'améliorent mais restent fragiles et peu diversifiées. C'est pourquoi, lors de sa trentième session ordinaire à Nouakchott en avril 1995, le Conseil des Ministres a confié au CILSS, et plus particulièrement à son noyau central, le mandat d'organiser une réflexion sur le Sahel au 21^{ème} siècle. Cette réflexion a été baptisée processus Sahel 21.

Face aux représentations souvent catastrophistes de l'avenir de l'Afrique, Sahel 21 a l'ambition de libérer la parole et l'intelligence des Sahéliens, pour répondre aux défis et enjeux du futur. Il a pour objectif de provoquer l'émergence d'une vision proprement sahélienne des dynamiques en œuvre et des priorités de l'avenir, à partager et à construire avec les amis du Sahel. Sahel 21 n'est donc pas un exercice académique de prospective, mais un processus de débat au cours duquel les Sahéliennes et les Sahéliens ont l'opportunité de s'exprimer sur leurs ambitions et priorités pour l'avenir, participer effectivement à la mise en œuvre des actions nécessaires.

1.1.2 Résultats de la première phase

Ce processus a été animé par une coordination régionale légère et supervisée par un comité de pilotage présidé par le Ministre Coordonnateur du CILSS, associant les responsables du CILSS, du Club du Sahel et des représentants régionaux de la société civile. Dans chaque pays, un Comité national Sahel 21 a été mis sur pied, dans lequel les principales composantes de la société ont été représentées, avec un secrétariat restreint représentatif des diverses composantes sociales, chaque représentant servant de point focal à son groupe. Des notes nationales et des synthèses régionales ont été élaborées et discutées dans tous les pays, de façon décentralisée et avec les divers groupes sociaux. La réunion de Banjul, qui s'est tenue du 4 au 12 septembre 1997 a été un événement particulièrement important dans le déroulement du processus Sahel 21, dont il a clos la première phase. La réunion a associé quatre événements : le Forum des sociétés sahéliennes, la 33^{ème} session du Conseil ordinaire des Ministres du CILSS, le 20^{ème} anniversaire du Club du Sahel et le 12^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS.

Le Forum constituait l'achèvement de la première phase du processus Sahel 21. Il a réuni près de 500 représentants des sociétés sahéliennes dans leur diversité, qui ont débattu d'un résumé de leurs travaux à soumettre aux Chefs d'Etat et aux partenaires de coopération et exprimé à la fois leur vision de l'avenir, les priorités qui en découlent et les moyens d'y parvenir. Le Forum s'est achevé par une déclaration et a délégué un collège de ses membres pour présenter ses conclusions aux partenaires au développement et aux Chefs d'Etat.

Le Sommet des Chefs d'Etat s'est félicité de la tenue de l'exercice Sahel 21 et a demandé au CILSS et au Club du Sahel "de rechercher les voies et moyens, dans le même esprit de large consensus, d'une mise en œuvre effective des recommandations de la déclaration du forum des sociétés sahéliennes et du Mémorandum de Banjul".

1.1.3 Objectifs de la deuxième phase

La deuxième phase de l'exercice Sahel 21 a pour objectif de poursuivre la dynamique de débat et de réflexion, mais cette fois-ci dans le but d'influencer directement les politiques de développement afin qu'elles tiennent au mieux compte des priorités dégagées dans la vision Sahel 21, tout en comblant progressivement les faiblesses dans le dispositif d'analyse, débat et proposition mis en place au cours de la première phase. L'ambition est en effet de passer des priorités dégagées par la vision à des actions pratiques répondant à ces priorités, tout en s'insérant dans les dynamiques nationales et régionales existantes. Dans cette perspective, chaque pays a élaboré un programme national d'interventions prioritaires, selon le même cadre proposé par la Coordination régionale du processus Sahel 21.

Des réflexions approfondies ont été engagées au cours de la première phase et au début de la deuxième sur les évolutions, contraintes et opportunités d'intervention dans le monde rural. Elles font notamment l'objet d'un « **Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel** » adopté à Bamako (République du Mali), en novembre 2000 et actuellement en cours d'opérationnalisation sous la forme de Stratégies opérationnelles nationales et régionales. Cet exercice correspond, pour l'essentiel, à la troisième priorité définie par Sahel 21. Le deuxième Forum des sociétés sahéliennes s'est tenu à Bamako (également en novembre 2000) et a engagé à poursuivre ce processus. Le processus Sahel 21 a généré des attentes et c'est bien normal, puisque c'était son objectif central. Les sociétés sahéliennes viennent de rappeler avec force l'attachement qu'elles manifestent à l'égard de ce processus large de participation et d'implication des populations et de leurs organisations.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, s'appuyant sur la Déclaration des Sociétés sahéliennes et sur la Déclaration du Réseau des Femmes sahéliennes, s'est "félicitée de la qualité du processus participatif qui s'est développé dans le cadre de Sahel 21, base de la mobilisation et de l'appropriation des enjeux et des défis par les acteurs des sociétés sahéliennes (...) se félicite de l'implication de la société civile, particulièrement les femmes et les jeunes dans les activités du CILSS et exhorte les Etats et le CILSS à lui accorder plus d'attention, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement". Dans la déclaration de Bamako, les Chefs d'Etat et de Gouvernement "engagent les Etats à prendre en compte l'ensemble des priorités de Sahel 21 dans la définition des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, et plus généralement dans l'ensemble des politiques et des interventions sectorielles".

1.1.3.1 Le Cadre stratégique de Sécurité alimentaire durable au Sahel(CSSA)

1.2.1. Contenu et orientations

Issu d'une démarche négociée, le Cadre stratégique régional constitue ainsi un référentiel d'orientation et de coordination des interventions pour tous ceux qui sont impliqués dans la recherche de la sécurité alimentaire dans le Sahel : les Etats, les sociétés civiles sahéliennes, les OIG et les partenaires extérieurs. Il est donc complémentaire aux stratégies nationales qu'il se garde de remplacer, cherchant au contraire à assurer leur convergence eu égard aux grands enjeux actuels et à plus long terme de la sécurité alimentaire dans la sous-région.

L'approche sous-régionale de la sécurité alimentaire inscrite dans la perspective de la lutte contre la pauvreté est jugée nécessaire et indispensable par les Etats sahéliens et les acteurs de la sécurité alimentaire pour :

- Compléter et assurer une cohérence aux réformes engagées aux niveaux national et infra-national ;
- Favoriser le traitement des problèmes communs dans le cadre d'une coopération régionale qui permet de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des efforts entrepris ;
- Incrire résolument les enjeux de sécurité alimentaire dans une perspective d'intégration régionale des marchés au sein du Sahel et avec l'Afrique de l'Ouest et du Centre, susceptible d'impulser une dynamique économique et commerciale capable de jouer une fonction d'entraînement pour la transformation des agricultures et la structuration des filières agroalimentaires ;
- Maîtriser l'interface entre les marchés régionaux et les marchés internationaux et contribuer efficacement à une négociation plus efficace des cadres réglementaires internationaux.

Dans cette perspective, les orientations proposées dans le Cadre stratégique retiennent deux catégories de lignes directrices, selon qu'elles relèvent :

- soit principalement du niveau national, mais qui recoupent des préoccupations communes de l'ensemble des pays sahéliens et, dès lors, ont une forte incidence régionale et/ou sont un terrain fertile pour le développement de la coopération sous-régionale ;
- soit spécifiquement du niveau régional, autrement dit qu'elles prennent en charge des aspects que le niveau national ne peut pas conduire seul, ou qui sont complémentaires des interventions nationales ou infra-nationales et/ou qui relèvent du mandat propre ou partagé du CILSS ou des mandats d'autres OIG de la sous-région.

Les unes et les autres œuvrent dans le sens d'une mise en convergence des politiques nationales. En cela, le Cadre stratégique garde la flexibilité nécessaire :

- pour laisser à chaque pays la latitude de définir ses propres politiques et ses instruments, en fonction de ses réalités, tout en respectant les axes de convergence régionale,
- et pour permettre une mise à niveau des stratégies nationales et régionales existantes ou à venir, et une identification plus précise des activités répondant à des situations particulières à chaque pays et aux mandats spécifiques des institutions.

Le dispositif institutionnel retenu pour la mise en œuvre du Cadre stratégique comporte des dimensions infra-nationales, nationales et sous-régionales. Le respect des principes adoptés dans le Cadre stratégique doit permettre à ces différents niveaux de concrétiser les lignes d'intervention pertinentes.

1.2.2. La démarche méthodologique pour l'opérationnalisation

Les attributions institutionnelles reconnues au CILSS en tant qu'organisation intergouvernementale compétente en matière de gestion stratégique de la sécurité alimentaire dans tout l'espace sahélien l'ont conduit, face aux fortes attentes exprimées par les pays, à formuler et à proposer à l'ensemble de la Communauté ouest-africaine et internationale un cadre de référence accepté par tous les acteurs concernés. Dans la même dynamique, le CILSS a reçu mandat des pays pour traduire le CSSA en propositions d'intervention plus concrètes en mesure d'organiser les actions et activités prioritaires pertinentes relevant de la responsabilité des OIG régionales et sous-régionales, à la fois pour appuyer les pays dans l'opérationnalisation nationale des objectifs, résultats et lignes d'intervention solidairement approuvés.

Il va de soi qu'en application des directives données par le Sommet des Chefs d'Etat à ce titre, cette opérationnalisation régionale n'est pas du seul ressort du CILSS et incombe, au contraire, à l'ensemble des OIG d'intégration régionale, dont principalement, en plus du CILSS, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

La présente Stratégie opérationnelle et son premier programme de mise en œuvre sont conçus dans cette logique. La démarche méthodologique qui a guidé leur élaboration, validation et adoption s'est déroulée en six étapes principales.

1. La tenue d'un atelier régional de lancement à Dakar

En application de la déclaration officielle adoptée à Bamako en novembre 2000 de considérer désormais le CSSA comme le référentiel unique des orientations nationales et régionales, l'atelier de Dakar a formulé les termes de références devant conduire son opérationnalisation sous forme d'une stratégie opérationnelle (horizon 2015) et d'un premier programme quinquennal (2003 - 2007). Dès lors, l'action du CILSS s'est développée suivant un processus itératif du niveau national au niveau régional.

2. L'appui au plan national pour l'élaboration des documents nationaux

Les pays ont bénéficié de deux types d'appui.

- Un appui technique :
 - TDR et démarche opérationnelle d'élaboration des stratégies et programmes nationaux ;
 - Canevas de présentation du document ;
 - Appui-conseil plus ou moins soutenu au regard de la nouveauté et de la complexité de l'exercice
- Un appui financier, pour faciliter la mobilisation de l'expertise locale et la conduite des concertations(avec les différentes catégories d'acteurs, les régions et au niveau national, etc...)necessaires.

3. Le processus de formulation de la première version du document régional

Les contributions majeures ont été recherchées et capitalisées à trois niveaux essentiels :

- Les stratégies et programmes des pays dont le niveau d'avancement dans le processus d'élaboration permettait une exploitation substantielle. Six pays ont été principalement concernés : le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal, le Tchad, la Guinée Bissau et la Mauritanie.
- La revue des acquis et perspectives des interventions régionales : Programmes Majeurs du CILSS, les autres OIG et les réseaux d'acteurs régionaux.
- Les consultations spécifiques à l'échelle régionale dans des domaines d'importance stratégique et en particulier : la maîtrise de l'eau, la fertilité des sols, l'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base, la pêche artisanale, l'élevage, les relations avec l'extérieur (OMC, Accord ACP/UE).

L'ensemble de ces contributions ont permis la synthèse de la première version du document de stratégie et programme régional, en mars 2002 qui, fondamentalement, présente un ensemble de propositions en vue d'alimenter les débats d'enrichissement internes (CILSS) et externes (Etats, société civile, partenaires) devant conduire à sa validation et adoption officielle.

4. Les débats d'enrichissement internes

Deux ateliers sont tenus à cet effet.

- l'atelier du 28 avril au 4 mai 2002 à Niamey regroupant principalement les Programmes Majeurs du CILSS et les experts régionaux ;
- l'atelier du 2 au 7 juin, sous forme de Conseil de Direction du CILSS élargi aux Secrétaires Permanents des CONACILSS.

Ces ateliers présentent une deuxième version du document de stratégie et programme pour alimenter la suite du processus d'enrichissement.

5. Les débats d'enrichissement externes

- la deuxième version a fait l'objet d'un atelier régional en juin 2002 à Banjul, avec les OP et les réseaux d'acteurs privés et de la société civile ;
- Un atelier régional restreint réuni début août à Dakar a permis de travailler sur les critères de sélection des actions, sur les indicateurs d'impact et sur les indicateurs de résultat ;
- Une troisième version issue de cet atelier a été partagée avec un nombre restreint de partenaires pour avoir leurs réactions spécifiques.

6. La validation et l'adoption

Une quatrième version sous forme de document provisoire est élaborée à l'issue de ces travaux. Elle est envoyée dans les pays où elle fait l'objet d'ateliers nationaux en vue de la rencontre régionale de validation (novembre 2002) associant les Etats, les OIG, les réseaux d'OP et d'acteurs, les partenaires au développement, etc... Les conclusions seront alors soumises au Conseil des Ministres du CILSS.

2 Contexte global d'intervention de la stratégie et du programme régional de sécurité alimentaire

2.1 Caractéristiques générales de la région

2.1.1 Le contexte physique

Les neuf pays de la zone CILSS couvrent 5.343.545 km² dans la partie la plus occidentale de l'Afrique de l'Ouest. La zone comporte une longue façade océanique qui confère aux cinq pays côtiers des ressources halieutiques importantes. La diversité des zones agro-climatiques¹ est déterminante pour les potentialités de développement agricole. Au cours des trente dernières années, les isohyètes se sont déplacés de 200 à 300 km vers le Sud. Depuis 1985, le Sahel n'a pas eu, fort heureusement, à connaître de grandes sécheresses, mais elles continuent de représenter une menace permanente. Malgré une amélioration globale de la situation climatique, on observe une forte variabilité des précipitations dans le temps et dans l'espace.

La région dispose de ressources en eau considérables : grands cours d'eau permanents (Niger, Sénégal, Gambie, Chari, ...), les rivières non permanentes, les plans d'eau, les eaux souterraines renouvelables, ... Il est estimé que seules 4,4% des ressources d'eau renouvelables sont mises en valeur au titre des différents usages (consommation humaine, industrie, agriculture, ...). En ce qui concerne l'agriculture, les terres irrigables sont évaluées à 2,4 millions d'hectares, dont 20% font l'objet d'une maîtrise totale ou partielle de l'eau.

Au-delà de leur diversité, les sols se caractérisent par une faible teneur en éléments minéraux et organiques et ils sont soumis à une forte érosion, pluviale et éolienne. Au cours des dernières décennies, le couvert arbustif de la région a connu un net recul, sous l'effet, d'une part, de la démultiplication des besoins énergétiques (le bois de feu représente 60% à 95% des sources d'énergie) et, d'autre part, de l'extension au Sud des pâturages et de la progression vers le Nord des terres cultivées.

2.1.2 Le contexte démographique

La population des pays de la zone CILSS dépasse actuellement 54 millions de personnes et double tous les 25 ans environ. Les taux de croissance démographiques restent proches de 2,7%, malgré une mortalité infantile encore élevée et une espérance de vie assez faible en moyenne. Cependant, il convient de noter que les taux de croissance démographiques ont tendance à s'infléchir légèrement. La part de la population vivant en milieu rural reste élevée, de l'ordre de 70%. Toutefois, la part de la population vivant en milieu urbain s'accroît fortement (en 2025, selon les projections démographiques, la moitié de la population du Sahel devrait vivre en ville). D'ores et déjà, trois pays, le Cap Vert, le Sénégal et la Mauritanie ont une population urbaine voisine ou supérieure à 50%.

¹ En fonction d'un gradient croissant de précipitations, on distingue la zone aride, la zone sahélienne, la zone soudanienne et la zone guinéenne, auxquelles il faut ajouter la frange littorale.

2.1.3 Le contexte socio-politique et institutionnel

La région sahélienne, malgré la pauvreté endémique qu'elle connaît, est une zone qui a longtemps été relativement préservée des conflits, comparée à d'autres régions d'Afrique. Plusieurs pays connaissent désormais des régimes politiques démocratiques. Les élections s'y déroulent de manière habituelle et leurs résultats sont respectés. C'est ainsi que plusieurs pays ont connu récemment des alternances pacifiques, conformes aux attentes des populations. La libéralisation des médias et l'émergence d'une génération de journalistes indépendants et professionnels est un trait marquant des dernières années. Toutefois, la région reste marquée par des conflits larvés qui, pour l'heure, n'ont pas trouvé de solutions dans le cadre des institutions ou dans le cadre de la médiation et de la négociation. Les mouvements de guérilla entretiennent un climat d'insécurité qui peut, à tout moment, dégénérer, et qui compromet l'efficacité des politiques de développement. Ce climat est évidemment particulièrement préjudiciable dans le domaine de la sécurité alimentaire.

2.1.4 Le contexte économique

Les pays de la sous-région ont, dans leur ensemble, profondément ajusté leurs économies depuis une quinzaine d'années. Ces ajustements se sont traduits par la libéralisation interne et externe des économies et des réformes en profondeur de l'Etat telles que, notamment, le transfert au secteur privé des fonctions d'approvisionnements en intrants et de commercialisation des produits.

Parmi les neuf pays de la zone CILSS, six appartiennent à la zone Franc, dont cinq à la zone UEMOA (Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal) et un (Tchad) à la zone CEMAC. Chacun des trois autres pays (Cap Vert, Mauritanie et Gambie) possède sa propre monnaie.

La structure des économies reste fortement marquée par le secteur primaire. En moyenne, sur la zone CILSS, le secteur agricole représente encore un quart du PIB. En valeur relative, la part du secteur agricole régresse, en particulier au profit du secteur des services qui représente désormais plus de la moitié de l'économie, dopé par les activités touristiques et surtout par le commerce. Le PIB global de la zone s'établit à près de 16 milliards de dollars, soit une moyenne de 285 dollars par habitant, plaçant tous les pays de la zone, hormis le Cap Vert, parmi les plus pauvres de la planète². Les taux de croissance économique se sont sensiblement améliorés au cours des dernières années, pour la plupart des pays. Cependant, compte tenu de la croissance démographique, cette croissance peine à se traduire en amélioration sensible du revenu par habitant.

Tous les pays enregistrent une balance commerciale déficitaire. Ce déficit explique en partie l'importance de la dette pour les pays du CILSS³, dans la mesure où les transferts de capitaux privés et l'aide au développement ne suffisent pas à le compenser. Les aliments représentent une part significative des importations.

En 6 ans, l'APD a régressé de près de 20% en valeur absolue. L'aide représente 40 dollars par habitant, avec une variabilité très importante au sein de la zone⁴. Le montant total de l'aide apportée à la région représente aujourd'hui 13,5% du PIB, contre moins de 10% au début des

² Le PNB par habitant est de 530 dollars pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne et 270 dollars pour l'ensemble des PMA.

³ Le service de la dette représente de 10 à 25% des recettes d'exportation selon les pays.

⁴ De 315 dollars par tête au Cap-Vert à 69 dollars en Mauritanie. Pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, l'aide par habitant s'élève en moyenne à 21,4 dollars.

années 70 et plus de 20% durant la période 1985/89. L'aide alimentaire, qui a représenté une part importante de l'APD dans le passé, a fortement régressé, hormis en Mauritanie et surtout au Cap Vert.

2.2 Diagnostic de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté

Au cours des 15-20 dernières années les politiques sectorielles et le cadre macro-économique ont connu de profondes réformes qui, combinées avec une amélioration des conditions climatiques, ont permis une amélioration sensible de la situation alimentaire sahélienne. Cependant, malgré l'accroissement considérable des productions vivrières, l'insécurité alimentaire reste dans le Sahel une préoccupation quotidienne pour une part très importante de la population, de l'ordre de 40%.

Cette insécurité alimentaire frappe prioritairement les populations les plus vulnérables : les femmes, les enfants, les ménages ruraux en zones sèches, les ménages urbains ou ruraux dirigés par des femmes seules... L'insécurité alimentaire est à la fois une résultante de la pauvreté des populations et un des principaux freins au développement. L'urbanisation croissante de la population sahélienne et la faible diversification des sources de revenus en milieu rural font qu'aujourd'hui la problématique alimentaire au Sahel renvoie tout autant à des problèmes d'accessibilité pour les populations qu'à des problèmes de disponibilités en produits agricoles.

2.2.1 Insécurité alimentaire et pauvreté : des liens multiples

Les effets de la pauvreté sur la sécurité alimentaire se manifestent de plusieurs façons :

- d'une manière générale, l'accès à l'alimentation est d'autant plus difficile que le niveau de revenu est bas et que la diversité des sources de revenu est faible ;
- le faible accès aux moyens de production (foncier, crédit, intrants) ne permet pas aux ménages pauvres d'accroître leur propre production alimentaire et limite leurs capacités à faire face aux aléas ;
- l'insuffisance des infrastructures sociales de base⁵ constitue un facteur aggravant de l'insécurité alimentaire (mauvais état sanitaire des populations réduisant les capacités productives, mauvaise utilisation des nutriments, concurrence entre le temps consacré à l'approvisionnement en eau et le temps productif, ...);
- l'enclavement et, plus généralement, les carences en infrastructures rurales publiques, constituent des obstacles supplémentaires à l'amélioration de la sécurité alimentaire (cloisonnement des marchés, augmentation des coûts de transaction, ...).

Inversement, la malnutrition favorise le développement des maladies, réduit les capacités productives, provoque des retards de développement intellectuel, ... qui seront autant de handicaps pour l'insertion économique et sociale des jeunes adultes.

La situation de pauvreté qui caractérise tous les pays sahéliens se double d'une très forte inégalité dans la répartition des revenus. Dans la plupart des pays, plus de la moitié du revenu national est concentré dans les mains des 20% les plus riches alors que les 20% les plus pauvres ne disposent que de 5% de la richesse nationale. La sécurité de ces ménages les plus pauvres, dont l'essentiel du budget est consacré à l'alimentation, est très dépendante des fluctuations des prix alimentaire et des variations de leurs sources de revenus.

⁵ Près de 40% des Sahéliens n'ont pas accès à l'eau potable et près de 60% n'ont pas accès aux services de santé.

2.2.2 Dynamiques agricoles et sécurité alimentaire

Si à l'échelle de l'ensemble du CILSS, l'agriculture représente environ 25% du PIB, on observe d'importantes différences d'un pays à l'autre : pour le Mali, le Tchad, la Guinée Bissau et le Niger, l'agriculture contribue à plus de 40% du revenu national ; en revanche, au Cap Vert, en Mauritanie et au Sénégal, ce taux est inférieur à 25%. Dans toute la région, il apparaît que la productivité agricole par actif est encore assez faible.

Les céréales constituent la base alimentaire des populations sahéliennes, puisqu'elles fournissent de 60 à 80% des calories. La production céréalier totale de la région est passée de 4,4 millions de tonnes au cours des années 1961-65 à 11 millions de tonnes en 1999-2000. Cette capacité de réponse de l'offre à la croissance de la demande permet à la zone CILSS de couvrir plus de 80% de ses besoins. Cette tendance ne doit pas masquer les fortes variations inter-annuelles : ainsi, au cours des dernières années, malgré l'absence de sécheresses très prononcées, la production céréalier a varié du simple au double entre la meilleure campagne et la plus mauvaise. Cette dépendance des systèmes productifs des zones sahéliennes et soudano-sahéliennes vis-à-vis des aléas climatiques reste l'un des principaux facteurs de vulnérabilité des ruraux et un frein considérable aux logiques d'intensification, les agriculteurs privilégiant les stratégies de minimisation des risques. Dans les zones soudanaises et guinéennes et dans les bassins de production bénéficiant d'une maîtrise totale ou partielle de l'eau, l'activité agricole est moins sensible.

Vu leur importance dans les systèmes alimentaires sahéliens, les céréales ont longtemps constitué le principal, sinon l'unique, élément d'appréciation de la situation alimentaire. Cette approche est désormais considérée par les Sahéliens comme trop réductrice. Elle nécessite d'être complétée par une analyse de la diversité et des évolutions des systèmes alimentaires qui font une place croissante aux autres produits végétaux et animaux. Ces évolutions ont des impacts importants sur la dynamique des systèmes productifs : diversification des cultures avec des spéculations procurant des revenus importants, permettant éventuellement de financer les coûts élevés de l'intensification.

Par ailleurs, cette diversification des systèmes alimentaires contribue à améliorer l'équilibre alimentaire, à réduire les carences nutritionnelles et ont un impact sur la santé nutritionnelle des populations. Enfin, les cultures de rente destinées aux marchés internationaux, sans être des produits qui entrent directement dans la sécurité alimentaire sahélienne, sont des sources de revenus très importantes à la fois pour les ménages ruraux et pour l'économie nationale. A ces titres, elles sont déterminantes dans l'évolution des situations alimentaires des ménages et dans les capacités de financement des importations. Les principales spéculations qui sous-tendent ce processus de diversification de l'économie agricole sahélienne sont les tubercules (manioc, patate douce, igname), les légumineuses (niébé, haricots secs, arachide), les fruits et légumes et les cultures industrielles (coton et canne à sucre).

Pour plusieurs pays sahéliens, l'élevage constitue une ressource fondamentale (au Niger, par exemple, il représente 31% du produit brut agricole), fournissant notamment une part importante des recettes d'exportation. Cependant, souvent, les aléas climatiques frappent plus sévèrement les zones pastorales. Le bétail est alors mis en marché à des prix médiocres et les éleveurs doivent accroître le déstockage de leurs animaux pour obtenir les ressources monétaires nécessaires.

Les produits de la pêche jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire. Les pays du CILSS représentent 47% de la production halieutique de la région Ouest-africaine, estimée à 1,6 millions de tonnes. La pêche artisanale, qui contribue pour plus de 70% de la production totale, constitue la principale source de revenus pour environ quatre millions de personnes. Depuis quelques années, on constate une dynamique nouvelle du secteur de la pêche, grâce à ses acteurs qui ont pris conscience de leur poids économique et social.

2.2.3 Transformations de l'agriculture et gestion des ressources naturelles

L'agriculture sahélienne connaît une série de transformations profondes qui traduisent en réalité une capacité importante d'adaptation des producteurs aux évolutions de leur environnement économique, naturel et institutionnel.

La première de ces transformations, et sans aucun doute la plus importante pour porter un projet, concerne la structuration du monde paysan. Dans tous les pays du CILSS, où le monde paysan a longtemps été encadré par les structures de l'Etat, se développent une multitude de structures locales à travers lesquelles les producteurs et leurs familles cherchent des solutions collectives à leurs multiples problèmes. Au-delà des structures locales, le mouvement de structuration au niveau national s'est considérablement affirmé au cours des dernières années : les producteurs manifestent de plus en plus leur volonté de s'investir dans l'organisation économique et surtout dans la négociation des politiques publiques qui les concernent. Enfin, au niveau sous-régional, cette dynamique s'est traduite par la création de la plate forme paysanne du Sahel et, plus récemment, du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA).

Une autre évolution majeure de l'agriculture sahélienne réside dans la différenciation accrue des systèmes de production. Schématiquement, cohabitent désormais une agriculture assez traditionnelle fondée sur une exploitation minière des ressources naturelles et des agricultures en voie de modernisation. Dans les zones les moins arrosées, les systèmes productifs traditionnels sont entrés en crise avec la réduction des pluies et l'extension continue des surfaces mises en culture. Le rapport entre terres cultivées et non-cultivées ne permet souvent plus d'assurer des temps de jachère suffisamment longs pour assurer un maintien de la fertilité. Dans les zones plus arrosées ou dans les zones sèches bénéficiant de possibilités d'irrigation, les systèmes de production ont réussi à s'intensifier au moins partiellement, grâce en particulier à l'accès au crédit et à l'existence de débouchés qui assurent à eux deux les ressources monétaires permettant d'acheter les intrants et de lisser les problèmes de trésorerie.

En ce qui concerne la maîtrise de l'eau, le rythme des aménagements est resté très en deçà des attentes, eu égard au potentiel de terres irrigables. Ce décalage tient à la lourdeur des investissements, à la nécessité de procéder à la réhabilitation de périmètres anciens (limitant d'autant les ressources disponibles pour de nouveaux investissements) et à l'importance des coûts récurrents (qui, dans bien des cas, hypothèquent la rentabilité des productions irriguées). Toutefois, l'agriculture irriguée, sur les grands périmètres et surtout sur les petits aménagements, dispose d'un réel potentiel de croissance à condition notamment de renforcer la responsabilisation des producteurs dans la gestion technique et économique des infrastructures et de diversifier les productions.

La croissance de la production agricole s'est accompagnée d'une dégradation des ressources naturelles, en raison de la combinaison de plusieurs facteurs : défrichement de la végétation spontanée, adoption de pratiques agricoles favorisant l'érosion, surpâturage, surexploitation des

arbres pour les usages domestiques, ... Ces phénomènes, extrêmement préoccupants pour la viabilité des systèmes de production agricole et d'élevage sahéliens, sont contrebalancés par de très nombreuses initiatives prises au niveau local pour enrayer la dégradation des terres. Toutefois, ces innovations représentent des investissements financiers ou en temps qui limitent leur généralisation dans le contexte actuel.

2.2.4 Rôles des marchés régionaux et internationaux dans la sécurité alimentaire du Sahel

Les importations de céréales en provenance du marché mondial occupent une place croissante dans les disponibilités alimentaires des Sahéliens. Les statistiques disponibles montrent qu'en l'espace de 10 ans (de la fin des années 1980 à la fin des années 1990) :

- la production globale de céréales des neuf pays du CILSS a progressé de 19% ;
- la production par habitant a reculé de 6% ;
- les importations globales de céréales ont augmenté de 65% ;
- les importations par habitant ont progressé de 32%.

Ces évolutions sont le reflet des difficultés que rencontre la région pour satisfaire une demande croissante en riz (50% des importations céréalier) et en blé ; cette croissance de la demande est surtout le fait des consommateurs urbains, mais également (et de plus en plus) des ruraux.

Alors que l'aide alimentaire représentait 30 à 40% des importations céréalier en 1984/86, elle ne contribue plus, au cours des dernières années que pour 2% de la consommation et 10% des importations. Ce recul de l'aide en produits tient, d'une part, à l'absence de crise climatique grave et généralisée à l'ensemble du Sahel et, d'autre part, à une meilleure intégration de cet instrument dans les politiques céréalier. Certains donateurs ont substitué l'aide financière à l'aide en nature, soit sous forme d'appui budgétaire ou d'aide à la balance des paiements, soit sous forme de financement des stocks de sécurité ou plus généralement des politiques céréalier. Enfin, cette diminution de l'aide alimentaire au Sahel s'inscrit dans une évolution généralisée de baisse des flux d'aide alimentaire au niveau mondial.

Les négociations agricoles internationales en cours dans le cadre de l'OMC et les prochaines négociations entre l'Union Européenne et les pays ACP concernant la mise en place d'accords de partenariat économique (APE) sont d'une importance primordiale pour la sécurité alimentaire des pays sahéliens. En effet, les résultats de ces négociations détermineront les conditions d'accès aux marchés des pays développés pour les produits agricoles sahéliens ; elles préciseront également le niveau de protection dont pourront bénéficier les filières agro-alimentaires de la région.

2.3 Les principaux enjeux et défis

2.3.1 Répondre aux besoins d'une population en forte croissance et de plus en plus urbaine

Les mutations démographiques des sociétés sahéliennes (triplement de la population urbaine et augmentation de 50% de la population rurale d'ici 2025) constituent au regard de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté à la fois une contrainte forte et une opportunité majeure. Une contrainte dans la mesure où la fourniture des services essentiels (santé, éducation, assainissement...), déjà très insuffisante aujourd'hui, nécessitera des moyens considérables. Une chance dans la mesure où les producteurs agricoles sahéliens et plus généralement l'ensemble des acteurs des filières agro-alimentaires ont beaucoup souffert par le passé de la faible taille des marchés. L'accroissement des débouchés (dans la zone sahélienne

mais également dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest) est déterminant pour financer le développement agricole et l'intensification des systèmes productifs.

2.3.2 Asseoir la croissance des revenus ruraux sur une stratégie de croissance rapide du secteur agricole

Sans une croissance forte des secteurs de production commerciale, il n'existe pas de perspectives d'amélioration des revenus en milieu agricole et rural ; milieu qui concentre aujourd'hui la majorité des pauvres dans le Sahel. Les cultures traditionnelles destinées à l'exportation sur les marchés internationaux (coton, arachides, produits horticoles), les produits destinés aux marchés locaux et sous-régionaux tels que l'élevage, les céréales (cas du riz au Mali) et les légumes constituent les principaux leviers pour cette croissance.

Dans cette perspective, l'intensification de la production dans des secteurs déjà bien maîtrisés, bénéficiant de débouchés à l'exportation et d'avantages comparatifs avérés est indispensable. La diversification constitue dès lors une option complémentaire, permettant de réduire la vulnérabilité des économies agricoles trop exclusivement dépendantes d'une production de rente. En effet, il apparaît aujourd'hui que c'est essentiellement grâce aux ressources tirées des cultures de rente, que les exploitants peuvent financer la diversification de leurs productions et l'intensification des systèmes productifs indispensable pour réduire la pression sur les ressources naturelles et restaurer la fertilité des sols.

2.3.3 Affronter la diversité des crises alimentaires

Au cours des dernières années, la prévention des crises a constitué un axe important de la réforme des politiques de sécurité alimentaire. Aujourd'hui, les pays sont à des degrés divers, armés pour identifier précocement une crise d'origine climatique. Ils ont développé collectivement, à cette fin, des outils assez performants dans le domaine de la prévision et du suivi agro-climatique. Pour autant et l'expérience récente le montre, les crises au Sahel ont des origines beaucoup plus diversifiées que cela et les mécanismes de prévention et de gestion n'apparaissent pas aujourd'hui en adéquation avec cette évolution. En particulier, il s'avère nécessaire que ces mécanismes prennent davantage en compte les crises politiques, et leurs impacts à court et long termes⁶, ainsi que les crises économiques sectorielles (cf. par exemple le cas de la filière coton).

2.3.4 Intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans les processus de décentralisation et de réforme de l'Etat

Les dynamiques de décentralisation en cours dans la plupart des pays sahéliens s'inscrivent dans une réforme en profondeur de la gestion des affaires publiques. Plusieurs éléments militent pour que ces dynamiques intègrent progressivement certaines dimensions de la sécurité alimentaire, notamment : le caractère de bien public de la sécurité alimentaire ; les interactions entre la situation de sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles ; la plus grande efficacité du niveau local (par rapport à l'échelon étatique) dans le diagnostic de la vulnérabilité et dans la mise en place d'actions de prévention et gestion des crises alimentaires.

⁶ Cf. les crises survenues au cours des dernières années en Casamance, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Tchad, ...

2.3.5 Intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités

La plupart des pays sahéliens ont adopté, ou sont en train d'élaborer, un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Après une longue période marquée par l'assainissement des finances publiques et la libéralisation des économies, l'objectif de ces exercices est de définir une stratégie de croissance économique et une stratégie de développement à moyen et long termes, à même de lutter efficacement contre la pauvreté.

Etant données les multiples interactions entre l'insécurité alimentaire et les différentes dimensions de la pauvreté (cf. ci-dessus, par. 2.2.1), la question se pose de savoir comment intégrer la démarche « stratégies de lutte contre la pauvreté » et la démarche « stratégies de sécurité alimentaire ». sachant que cette dernière peut s'envisager comme une composante de la stratégie globale de lutte contre la pauvreté. Au-delà de la diversité des problématiques nationales, il apparaît que l'élaboration de stratégies nationales de sécurité alimentaire et d'un Cadre stratégique régional doivent permettre d'enrichir les CLSP nationaux et, progressivement, de définir des priorités régionales dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Il revient par conséquent aux responsables de la définition d'une stratégie de sécurité alimentaire de s'assurer que la stratégie de lutte contre la pauvreté prend en charge une série de problèmes qui, à l'évidence, dépasse la seule problématique alimentaire. A l'inverse, l'exercice de mise en cohérence doit aussi conduire à ce que les politiques et les programmes sectoriels directement intégrés dans les stratégies de sécurité alimentaire prennent en compte la préoccupation plus générale de lutte contre la pauvreté.

2.3.6 Renforcer la coopération et l'intégration régionales

La sécurité alimentaire représente vraisemblablement un des domaines où la coopération régionale s'est le plus développée au cours des 25 dernières années. La création même du CILSS participait d'une volonté des pays de la sous-région, confrontés à des sécheresses dramatiques, de trouver des réponses communes à la crise. Aujourd'hui, il apparaît que les attentes des pays sahéliens vis-à-vis de la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire s'articulent autour de sept axes :

- l'harmonisation des cadres macro-économiques ;
- la suppression des entraves aux échanges et la fluidification des marchés ;
- la prévention des conflits, l'approfondissement des processus démocratiques et la bonne gestion des affaires publiques ;
- la valorisation d'avantages comparatifs et la gestion des complémentarités entre les pays ;
- l'intégration des enjeux alimentaires dans la négociation de l'Accord de partenariat économique avec l'Union européenne ;
- la préparation des négociations commerciales multilatérales (accord agricole de l'OMC) ;
- le développement des échanges d'expériences et la construction d'un réseau régional de compétences en matière de sécurité alimentaire.

2.3.7 Disposer d'une information fiable et adaptée

Dans un contexte libéralisé, l'information joue un rôle majeur dans la détermination des stratégies des acteurs et dans le pilotage des politiques et des interventions publiques. Les systèmes d'information ont sensiblement évolué ces dernières années, que ce soit dans les pays ou au niveau de la sous-région. Des investissements importants ont été consentis par les pays et

les agences d'aide. Mais il faut bien reconnaître que l'effort en direction de l'information a surtout été piloté par le besoin d'améliorer la quantification des besoins d'aide alimentaire, et pour affiner son utilisation.

Aujourd'hui, les pays sahéliens considèrent qu'un dispositif d'information sur la sécurité alimentaire doit couvrir au minimum trois types de variables : celles relatives aux productions agricoles, celles décrivant le fonctionnement des marchés et, enfin, celles permettant d'appréhender la vulnérabilité des zones et populations à risques. Un tel dispositif doit être complété par des informations macro-économiques, des informations relatives aux flux d'aide et des données sur le niveau de vie des ménages (enquête pauvreté, budget/consommation).

3 La stratégie opérationnelle régionale 2003-2015

3.1 Finalité et objectifs

Conformément aux priorités définies par les sociétés sahéliennes au cours du processus Sahel 21, et aux orientations du cadre stratégique de sécurité alimentaire, la finalité de la Stratégie et du Programme est de « *créer les conditions d'une sécurité alimentaire régionale durable, et de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités dans le Sahel* ».

Dans ce cadre global ainsi défini, l'objectif général poursuivi est d' « *assurer l'accès de toutes les Sahéliennes et de tous les Sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015* ».

Cet objectif général recouvre les dimensions correspondant aux déterminants de la sécurité alimentaire, à savoir :

- la disponibilité d'aliments de bonne qualité sanitaire et nutritionnelle ;
- leur accessibilité pour les populations, y compris pour les plus vulnérables ;
- la stabilité des approvisionnements dans l'espace et dans le temps ;
- l'utilisation optimale des aliments par les individus.

L'analyse des situations d'insécurité alimentaire dans le Sahel, éclairée par les défis qui se profilent à l'horizon 2015 et au-delà, montre que pour atteindre cet objectif général, les interventions doivent chercher :

- d'une part, à créer les conditions d'une sécurité alimentaire structurelle fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires de la sous-région ;
- d'autre part, à renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles.

Cet objectif général se décline en cinq objectifs spécifiques :

- *La promotion d'une agriculture plus productive, plus diversifiée, durable et régionalement mieux intégrée est assurée (Objectif spécifique n° 1)*

- *Les marchés nationaux sont plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région (Objectif spécifique n° 2)*
- *Les conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base sont durablement améliorées (Objectif spécifique n° 3)*
- *Les dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles sont durablement améliorés, en cohérence avec la construction de la S.A. (Objectif spécifique n° 4)*
- *Les capacités des acteurs sont renforcées et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire assurée (Objectif spécifique n° 5)*

3.2 Positionnement de la stratégie régionale et orientation des interventions

3.2.1 introduction

Le Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel constitue une approche novatrice de la coopération régionale, de la réforme des politiques publiques et de la coordination des dynamiques et stratégies d'acteurs au service d'un objectif central pour la communauté sahélienne et la communauté internationale : la réalisation de la sécurité alimentaire individuelle et collective, considérées comme un bien public.

Multidimensionnel et multi-acteurs, le cadre stratégique de sécurité alimentaire, et par conséquent la stratégie et le programme, requiert un dispositif et des modalités originales de mise en œuvre pour atteindre les objectifs qu'il se fixe.

Le dispositif de mise en œuvre retenu s'appuie sur les principes qui ont été adoptés et sont développés dans le cadre stratégique :

- le principe de complémentarité et de subsidiarité ;
- le principe de participation effective de l'ensemble des acteurs ;
- le principe de responsabilité collective ;
- le principe de transparence et l'obligation de rendre compte ;
- le principe de négociation permanente entre les acteurs.

L'opérationnalisation du cadre stratégique de sécurité alimentaire s'appuie sur les éléments suivants :

- l'élaboration et l'adoption d'une stratégie nationale opérationnelle de sécurité alimentaire et sa traduction en programme quinquennal opérationnel de sécurité alimentaire. Cet exercice est réalisé dans chacun des pays du Cilss sous la responsabilité de chaque gouvernement ;
- l'élaboration et l'adoption d'une stratégie régionale opérationnelle de sécurité alimentaire et sa traduction en programme régional quinquennal opérationnel de sécurité alimentaire. Cet exercice régional est piloté par le Cilss, sous la responsabilité du Conseil des Ministres.

3.2.2 Articulations de la stratégie régionale avec les dynamiques en cours

L'élaboration de la stratégie régionale et du programme quinquennal prend en compte un ensemble de stratégies et dynamiques régionales en Afrique de l'Ouest, qui concourent à des degrés différents à la réalisation de l'objectif général et de l'un ou l'autre des objectifs spécifiques.

3.2.2.1 L'articulation avec les stratégies nationales de sécurité alimentaire

L'approche sous-régionale de la sécurité alimentaire inscrite dans la perspective de la lutte contre la pauvreté est jugée nécessaire et indispensable par les Etats sahéliens et les acteurs de la sécurité alimentaire pour :

- Compléter et assurer une cohérence aux réformes engagées aux niveaux national et infra-national ;
- Favoriser le traitement des problèmes communs dans le cadre d'une coopération régionale qui permet de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des efforts entrepris ;
- Incrire résolument les enjeux de sécurité alimentaire dans une perspective d'intégration régionale des marchés au sein du Sahel et avec l'Afrique de l'Ouest et du Centre, susceptible d'impulser une dynamique économique et commerciale capable de jouer une fonction d'entraînement pour la transformation des agricultures et la structuration des filières agroalimentaires ;
- Maîtriser l'interface entre les marchés régionaux et les marchés internationaux et contribuer efficacement à une négociation plus efficace des cadres réglementaires internationaux.

Conformément aux principes directeurs adoptés dans le CSSA, la stratégie et le programme opérationnels développés au niveau régional ne se substituent pas aux neuf stratégies et programmes nationaux. Ils visent au contraire à assurer une convergence avec ces derniers eu égard aux grands enjeux actuels et à plus long terme de la sécurité alimentaire dans la sous-région et à développer les synergies indispensables à la réalisation des objectifs et des ambitions affichées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

3.2.2.2 L'articulation de la stratégie avec les principales dynamiques structurantes au Sahel et en Afrique de l'Ouest

L'intégration des différentes dimensions de la sécurité alimentaire implique - dans un souci d'efficacité - que les stratégies nationales et régionales prennent en considération de multiples politiques et stratégies qui influent les conditions de réalisation de la sécurité alimentaire. Un des principaux enjeux des stratégies de sécurité alimentaire se loge précisément dans leur capacité à mettre en cohérence un ensemble de politiques publiques, de dynamiques du secteur privé, d'instruments, etc. La stratégie régionale comporte par conséquent des objectifs spécifiques et des lignes d'intervention prioritaire dont la réalisation suppose une forte coordination entre institutions dont les mandats thématiques et géographiques recouvrent les enjeux sahéliens de sécurité alimentaire. L'objectif poursuivi par la stratégie de sécurité alimentaire n'est pas de couvrir au plan opérationnel l'ensemble des politiques et des stratégies mises en œuvre par ces institutions mais de disposer d'un cadre d'intervention et de suivi-évaluation efficace, assurant la convergence et l'efficacité des actions entreprises, au regard de la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire.

3.2.2.2.1 Les stratégies de lutte contre la pauvreté

Au plan national la plupart des pays disposent désormais de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté dont des domaines de concentration prioritaires concernent l'accès à la santé, à l'éducation et la nutrition. Ce sont autant de domaines essentiels pour la réalisation des troisième et quatrième objectifs spécifiques de la stratégie de sécurité alimentaire. Au plan régional il n'existe pas formellement de stratégie de lutte contre la pauvreté. Cependant la plupart des stratégies régionales de développement économique, d'intégration et de gestion de l'environnement font du développement social et de la réduction de la pauvreté un objectif central. Au niveau des pays sahéliens, le développement du processus « Sahel 21 » s'inscrit dans cette perspective. La vision et les cinq priorités de développement⁷ dégagées par les sociétés sahéliennes constituent une référence pour les acteurs et les gouvernements dans la définition des stratégies et programmes de développement. A cet égard, le CSSA constitue un des grands chantiers visant l'opérationnalisation de Sahel 21.

3.2.2.2.2 Les dynamiques d'intégration au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO

Il s'agit de dynamiques essentielles pour la réalisation de la sécurité alimentaire. Dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO, ce sont principalement les dimensions relatives à l'intégration économique et monétaire, au développement des marchés régionaux, à la gestion des relations commerciales avec les marchés mondiaux, à la politique agricole commune (PAU/UEMOA ; PAC/CEDEAO). Dans le cas de la CEDEAO, s'ajoute la dimension de l'intégration politique et en particulier de la prévention et de la gestion des conflits et des crises. La stratégie régionale de sécurité alimentaire comporte des actions (harmonisation des politiques tarifaires, structuration des filières par exemple) qui doivent être prises en charge dans le cadre de ces dynamiques. A l'inverse, l'ensemble des actions portées par la stratégie est lui-même un élément qui alimente les dynamiques d'intégration politique, économique et commerciale. Au regard de ces dynamiques, le rôle de la stratégie régionale sera de s'assurer que les enjeux de sécurité alimentaire sont correctement pris en considération par les OIG concernées. La conception du deuxième objectif spécifique consacré à la question des marchés tient compte de l'état d'avancement des dossiers dans le cadre de ces institutions, de ce qui devrait être engagé et des chantiers prévus. La mise en œuvre des actions prévues relèvent principalement de ces institutions d'intégration économique et politique. Vu l'urgence des enjeux de sécurité alimentaire, la stratégie régionale aura cependant à jouer parfois un rôle d'impulsion ou un rôle de médiateur entre les institutions.

3.2.2.2.3 Le PASR et les stratégies environnementales

Le Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR/AO) décline au niveau régional la convention internationale (CCD). Le PASR concerne prioritairement la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et de ce fait comporte des dimensions communes avec la stratégie régionale de sécurité alimentaire. Compte tenu des liens entre la gestion des ressources naturelles, d'une part, et les questions alimentaires, le développement économique et commercial, d'autre part, le PASR/AO comporte au sein de ses huit domaines prioritaires d'intervention des actions qui dépassent le cadre environnemental au sens strict. Il s'agit du domaine « alerte précoce et atténuation des effets de la sécheresse » et du domaine « régimes de commercialisation et infrastructures communes ».

⁷ a) asseoir le développement du Sahel sur une politique volontariste de promotion des ressources humaines ; b) renforcer les capacités des institutions à tous les niveaux ; c) assurer le développement rapide et durable des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques ; d) assurer la croissance et la diversification économique pour profiter des marchés régionaux et occuper une place dans la mondialisation des échanges ; e) insérer l'économie sahélienne dans une perspective d'intégration régionale et d'insertion croissante dans l'économie mondiale.

Les actions relatives à l'alerte précoce relèvent clairement de la stratégie de sécurité alimentaire et l'ensemble des actions devraient être mises en œuvre dans ce cadre, tout en restant une préoccupation légitime des stratégies environnementales. Le domaine relatif aux marchés et aux infrastructures est quant à lui clairement du ressort des programmes régionaux d'intégration et intéressent simultanément les stratégies environnementales (le PASR/AO) et la stratégie de sécurité alimentaire. D'autres domaines du PASR se rattachent plus clairement à la préservation et à la conservation de ressources qui relèvent plus directement d'enjeux strictement environnementaux et affectent peu les conditions de réalisation de la sécurité alimentaire (réserves de faune, parcs, etc.). Enfin, de nombreuses actions envisagées dans le PASR/AO concernent les problématiques d'agriculture durable et de gestion des ressources naturelles partagées. Les actions qui découlent de la prise en charge de ces enjeux sont essentielles pour la réalisation de la sécurité alimentaire. Une articulation efficace au plan opérationnel entre les actions développées par le PASR et par la stratégie de sécurité alimentaire est essentielle mais devrait être simplifiée par le fait que le CILSS exerce un rôle actif et central dans le pilotage de ces deux stratégies.

3.2.2.2.4 Les stratégies « population et développement durable »

Les enjeux liés à la démographie, aux migrations et plus largement aux questions de développement social sont essentielles au regard de la sécurité alimentaire. La maîtrise de la croissance démographique est aussi un élément central d'une stratégie visant à retrouver un nouvel équilibre écologique au Sahel. Les pays sahéliens en sont pleinement conscients et mettent en œuvre des politiques de population multi-sectorielles qui touchent de multiples domaines et intègrent désormais une part importante des préoccupations portées par les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. Au niveau régional, le CILSS joue un rôle déterminant dans l'impulsion, la coordination de ces politiques de population et développe une activité de recherche conséquente sur ces questions au service des pays. Les actions envisagées dans les troisième et cinquième objectifs spécifiques constituent des passerelles évidentes entre la stratégie de sécurité alimentaire et les stratégies et politiques de « population et développement durable ». A nouveau, le rôle joué par le CILSS dans ces différentes problématiques est un élément favorable à la coordination et l'articulation des interventions au niveau régional. Il permettra au dispositif de pilotage de la stratégie de sécurité alimentaire d'exercer le rôle d'impulsion indispensable.

3.2.2.2.5 Les priorités du NEPAD

Le NEPAD constitue désormais une initiative politique importante qui cristallise le dialogue entre les décideurs africains et la communauté internationale. Au niveau régional, la CEDEAO a été désignée pour préparer le volet « Afrique de l'Ouest » du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Celle-ci s'appuie sur le cadre de concertation des OIG pour élaborer le programme relatif aux questions agricoles, aux enjeux de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté.

La plupart des priorités mises en avant par le NEPAD sont cohérentes avec la stratégie régionale de sécurité alimentaire et sont de nature à en renforcer la légitimité et les conditions de sa mise en œuvre. Ces priorités sont :

- instaurer les conditions requises pour réaliser un développement durable : la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance d'une part, la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises, d'autre part.
- mettre en œuvre des priorités sectorielles :

- combler l'écart dans le domaine des infrastructures : transports et télécommunications, technologies de l'information et de la communication, énergie, etc.
- mettre en valeur les ressources humaines : réduction de la pauvreté, accès à l'éducation et à la santé ;
- améliorer les performances de l'agriculture (maîtrise de l'eau, régimes fonciers, etc.) ; la gestion de l'environnement, etc.

La participation à l'élaboration des propositions du NEPAD/Afrique de l'Ouest, des OIG et des principaux acteurs qui portent les objectifs de la stratégie de sécurité alimentaire permettra une articulation précise des deux dynamiques.

3.2.3 Les critères déterminants de l'intervention du niveau régional

Le contenu de la stratégie régionale et du programme quinquennal de mise en œuvre repose en pratique sur trois critères principaux qui fondent les spécificités du niveau régional.

3.2.3.1 Les critères principaux

- critère 1 : l'intervention du régional permet de « gérer les interdépendances entre les pays »

Il s'agit des domaines pour lesquels la politique et les interventions sectorielles définies et mises en œuvre dans un pays a des incidences directes et potentiellement importantes sur les conditions de réalisation de la sécurité alimentaire dans les autres pays. Il s'applique particulièrement à la gestion des ressources naturelles partagées (en particulier les ressources en eaux fluviales) d'une part, et aux politiques économiques, fiscales (TVA), monétaires, et commerciales (tarification, harmonisation des normes) ainsi qu'à certains volets des politiques sectorielles, notamment la politique agricole (intrants, subventions aux investissements), la politique de transport, etc. Dans ces domaines, il s'agit des interdépendances au sein de l'espace Cilss d'une part, et avec les pays frontaliers de l'espace Cilss d'autre part. Par exemple, l'aménagement du fleuve Niger concerne directement le Niger et le Mali, mais aussi la Guinée, le Nigeria, et indirectement au travers de son bassin versant le Burkina Faso. Les politiques tarifaires ou les subventions aux intrants doivent être considérés à l'échelle des sous-espaces économiques et commerciaux et des aires d'intervention des acteurs du commerce informel. Si elles dépassent l'espace Cilss stricto sensu, les interdépendances ne peuvent pas non plus être seulement envisagées au sein des espaces formels d'intégration (notamment UEMOA), dans la mesure où ce sont principalement les espaces informels qui interagissent sur les dynamiques de production et d'échanges et posent avec le plus d'acuité les problèmes de cohérence et d'efficacité des politiques.

Le revers d'une politique d'intégration par le marché est une iniquité dans la répartition des fruits de la croissance. Le domaine de la redistribution des ressources générées (taxes aux frontières) par cet espace économique ressort aussi de cette logique.

- critère 2 : l'intervention du régional permet de « coopérer autour des problèmes communs à plusieurs pays et de réaliser des économies d'échelle »

La notion de « problèmes communs » s'applique à des questions qui se posent dans des termes voisins entre tous les pays sahéliens ou au moins une majorité d'entre-eux. A la différence du critère précédent, les stratégies, politiques ou interventions d'un pays n'ont pas forcément d'incidence négative sur l'autre ou les autres pays. Ce n'est pas non-plus parce que les pays

affrontent les mêmes problèmes, que ces problèmes doivent être « transférés » au niveau régional avec une responsabilité principale confiée aux institutions régionales. Cependant, les pays considèrent pour plusieurs raisons - capacité supérieure de mobilisation des ressources financières ou humaines, économies d'échelle par rapport à un investissement trop lourd à supporter pour un seul pays, mise en commun d'instruments financiers, partage d'expériences, etc. - qu'ils ont intérêt à s'allier pour trouver et développer des solutions. Plusieurs domaines d'action sont concernés par cette approche. Il s'agit en particulier des travaux conduits dans les domaines méthodologiques, la recherche/développement, l'information. Cela concerne aussi des enjeux stratégiques tels que la maîtrise de l'eau, la récupération des terres dégradées et plus largement la problématique de la transformation des systèmes agraires et la restauration de la fertilité des sols, etc.

- critère 3 : l'intervention du régional permet de « gérer les relations sous-régionales avec l'extérieur »

Ce critère s'inspire du cumul des deux précédents. Il concerne des dossiers pour lesquels les pays pris individuellement pèsent peu dans les négociations multilatérales, pour lesquelles des positions divergentes entre les pays affaiblit le poids de la sous-région et des problématiques qu'elle porte dans les négociations, et pour lesquelles enfin, une approche en ordre dispersé des négociations peut conduire à des divergences de politiques préjudiciables à l'intégration de la sous-région et à la réalisation de la sécurité alimentaire. La plupart des objectifs spécifiques de la stratégie de sécurité alimentaire sont concernés par ce critère. La négociation commerciale multilatérale concerne le deuxième objectif relatif aux marchés, les négociations relatives aux conventions internationales dites « de Rio » sur l'environnement concernent le premier objectif spécifique lié aux enjeux de développement agricole durable. Le troisième objectif spécifique consacré au développement social est lui aussi lié à un agenda international conséquent.

3.2.3.2 Les critères subsidiaires

Les trois critères principaux sont complétés par une deuxième série de critères qui pourront servir de référent dans l'élaboration des programmes quinquennaux de mise en œuvre pour établir des hiérarchies de priorité des actions à entreprendre et rendre les arbitrages. Cinq critères sont présentés à cette fin :

- l'action contribue-t-elle à la réduction de la pauvreté ?
- l'action contribue-t-elle à l'intégration régionale ?
- l'action contribue-t-elle à réduire les fragilités et la précarité de l'environnement naturel ?
- l'action apporte-t-elle une valeur ajoutée par rapport aux programmes nationaux ?
- le niveau régional est-il en meilleure position pour mobiliser efficacement les ressources ?

Ces critères seront plus spécifiquement exploités par le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation de la stratégie de sécurité alimentaire.

3.3 Dispositif stratégique d'intervention

3.3.1 Objectif spécifique n°1 : promotion d'une agriculture productive, diversifiée et durable

Tout en recherchant à diversifier leurs économies nationales, tous les pays sahéliens font de l'agriculture un des secteurs prioritaires sur lequel il fondent leur stratégie de développement

économique et de réduction de la pauvreté. Cette orientation est cohérente avec la recherche d'une sécurité alimentaire fondée prioritairement sur la valorisation des ressources de la région. Cependant, tous les pays ne disposent pas du même potentiel de production et d'auto-provisionnement en produits agricoles et alimentaires.

Les populations et les économies nationales sahéliennes restent extrêmement dépendantes du secteur agricole. Les systèmes agricoles, très différenciés selon les zones agro-écologiques, la densité de population, les possibilités offertes par les marchés de proximité ou les marchés régionaux et internationaux restent principalement fondés sur une forme d'exploitation minière des ressources et sont caractérisés par une assez faible productivité. La faiblesse des revenus paysans, un environnement économique et institutionnel dégradé ne permettent pas aux exploitants - dans la majorité des situations - de moderniser et d'intensifier leurs systèmes de production. Seules les filières de rente et les périmètres irrigués ont offert aux producteurs concernés les conditions d'une certaine intensification de l'agriculture. Dans de nombreuses zones, le renouvellement des ressources naturelles n'est plus assuré. La conjonction des activités humaines et l'aridification du climat contribuent à la dégradation de la fertilité des sols et accélèrent alors les phénomènes de désertification. L'accroissement significatif des productions représente pourtant un enjeu essentiel tant pour améliorer la situation des ménages ruraux (autoconsommation et accroissement des ressources monétaires) que pour contribuer au développement économique et réduire la dépendance alimentaire coûteuse en devises. Une sécurité alimentaire régionale fondée prioritairement sur les ressources et les productions sahéliennes constitue une des options fondamentales de la stratégie de sécurité alimentaire. Cette option se fonde sur le potentiel important de terres cultivables et les énormes ressources en eau dont recèle la région.

Mais, pour que le secteur agricole puisse répondre à l'accroissement de la demande et à sa diversification - largement impulsées par la croissance démographique et l'urbanisation - les systèmes de production devront évoluer pour mieux intégrer la dynamique des milieux naturels sahéliens, et garantir le renouvellement des ressources. Un accroissement durable des productions au Sahel implique une amélioration sensible de la productivité. Les voies d'amélioration de cette productivité varient considérablement selon les zones agro-climatiques et l'environnement des producteurs. Facteur principal d'incertitude, l'irrégularité de l'approvisionnement en eau des cultures constitue un des principaux éléments qui freine les producteurs qui souhaiteraient s'engager dans une stratégie d'investissement et d'intensification de leur système de production. Ce n'est pas le seul. Les difficultés d'accès aux crédit et aux facteurs de production, l'incertitude des débouchés et la variabilité des prix, la faible disponibilité de techniques de production nouvelles, appropriées aux différents contextes locaux sont autant de frein à un développement durable des productions agricoles.

Aux côtés de l'agriculture et de l'élevage, le secteur de la pêche constitue dans le Sahel un pilier important de l'amélioration des revenus ruraux et de la diversification de l'offre alimentaire. Il constitue en effet une activité importante du point de vue de l'emploi, des revenus, de la dynamique économique nationale et enfin de l'approvisionnement protéinique des populations.

L'accroissement de la population pose de façon croissante le problème d'une meilleure régulation et d'une plus grande rationalisation de l'accès aux ressources et des conditions de gestion des conflits entre les utilisateurs, aussi bien au sein des pays (pour les ressources nationales) qu'entre ressortissants de pays limitrophes (ressources partagées). D'où la nécessité d'associer pleinement les acteurs à la gestion de ces ressources, à travers des processus de concertation

efficients, l'élaboration des plans d'aménagement concertés et mieux pensés, une meilleure coordination de la recherche pour la préservation du capital productif, etc...

Au niveau régional, la mise en valeur des ressources naturelles impose d'une part une gestion rigoureuse des ressources partagées et d'autre part, une concertation efficace entre les différents usagers en compétition pour l'accès aux ressources, en particulier le secteur agricole et le secteur énergétique.

A travers cet objectif spécifique, la stratégie régionale vise simultanément la croissance de la production végétale et animale - y compris les produits halieutiques - et la diversification de ces productions sur la base de systèmes socio-techniques durables pour satisfaire l'essentiel de l'accroissement de la demande sahélienne et régionale en produits alimentaires, et limiter ainsi le recours croissant aux importations alimentaires. Il s'agit également de profiter de la croissance des marchés de consommation pour assurer les bases économiques du développement agricole sahélien (notamment du développement des bassins), diversifier et accroître les revenus en milieu rural.

Les stratégies de développement agricole durable sont avant tout de la responsabilité des pays et sont prises en charge dans le cadre des stratégies nationales de sécurité alimentaire. Toutefois, l'efficacité des stratégies nationales repose en partie sur la dynamique régionale. Le développement de certains bassins de production ne peut s'envisager que dans le cadre d'un marché régional suffisamment large et prévisible. La mobilisation des ressources en eau dont une partie importante sont des ressources communes à plusieurs pays ne peut être entreprise que dans le cadre d'une approche régionale concertée. Enfin, dans de nombreux domaines, la coopération régionale peut permettre aux pays d'affronter des problèmes communs en partageant des ressources humaines et financières difficiles à mobiliser à l'échelle d'un seul pays.

- Résultat 1.1. La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux
- Résultat 1.2. L'agriculture sahélienne répond mieux à la diversification croissante et à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires
- Résultat 1.3. La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables

Résultat 1.1. La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux

Les pays sahéliens disposent d'un important potentiel de terres irrigables dont seule une proportion limitée (de l'ordre de 20%) est mise en culture, proportion qui progresse très lentement. Mais, on assiste également, de plus en plus, au développement des aménagements villageois et des périmètres privés. La mobilisation du potentiel actuel constitue un réel défi pour les acteurs sahéliens et pour la communauté internationale. La maîtrise de l'eau représente un des principaux préalables indispensables pour le développement de l'agriculture au Sahel. Plusieurs pistes s'offrent pour améliorer la maîtrise de l'eau, aussi bien au niveau des éléments techniques, de leurs coûts de mise en œuvre pratique que sur le plan des modalités de gestion susceptibles de permettre leur bonne valorisation économique, sociale et environnementale. Une part significative des ressources hydriques (de l'ordre de 37%) est commune à plusieurs pays et exige par conséquent une gestion partagée et responsable.

La maîtrise de l'eau ne peut cependant concerner l'ensemble des zones de production qui ne bénéficient que d'une pluviométrie déficiente ou trop aléatoire, qui sont aussi les zones où se concentrent les ménages ruraux pauvres. Il s'agit en particulier de toutes les zones agro-pastorales qui reçoivent moins de 600 mm d'eau par an. Un effort important doit être porté, en particulier au travers de la mise en œuvre de la convention de lutte contre la désertification pour restaurer le capital productif, accompagner la transformation des systèmes de production et enrayer le processus de dégradation des terres. Ceci ne va pas sans une amélioration sensible de la connaissance des milieux et leur dynamiques d'évolution, ainsi que des dispositifs d'information sur les facteurs naturels.

Dans tous ces domaines, de multiples prérogatives relèvent prioritairement du niveau national et infra-national. Cependant la stratégie régionale a un rôle fondamental à jouer au titre de la gestion des interdépendances (critère 1), de la coopération autour des problèmes communs (critère 2) et dans certains domaines au titre de la gestion des relations avec l'extérieur (critère 3).

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP111. Appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes d'investissements en matière de maîtrise de l'eau (ME) et développer les coopérations indispensables à une gestion rationnelle et optimale des ressources communes ;
- ✓ LIP112. Appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de gestion de la fertilité des sols et plus largement de mise en œuvre des PAN/LCD, en matière de récupération des terres dégradées, de conservation des eaux et des sols ;
- ✓ LIP 113. Développer un programme régional de promotion de la gestion phytosanitaire intégrée des cultures et des récoltes ;
- ✓ LIP 114. Appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de développement de l'élevage et d'amélioration des systèmes pastoraux ; favoriser les dynamiques d'intégration de l'élevage dans les systèmes de production à dominante « cultures » d'une part, dans les espaces sous-régionaux de transhumance d'autre part ;
- ✓ LIP 115. Appuyer et accompagner les pays dans leurs stratégies « énergies domestiques » et concevoir des approches communes en matière de prélèvement des ressources en bois pour les bassins d'approvisionnement urbain transfrontaliers ;
- ✓ LIP 116. Mettre en œuvre un programme d'investissements pour la gestion durable des ressources naturelles partagées et/ou transfrontalières ;
- ✓ LIP 117. Développer la connaissance et l'information sur la dynamique d'évolution des facteurs naturels (sols, eau, végétation, faune, climat) pour permettre aux différents acteurs de disposer des données indispensables à la prise de décision et à la planification / régulation de l'usage des ressources ;
- ✓ LIP 118. Appuyer les pays dans la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et renforcer leurs capacités de négociation dans les enceintes internationales ;

- ✓ LIP 119. Appuyer le développement des capacités humaines dans le domaine de la gestion des facteurs et des ressources naturels.

Résultat 1.2. L'agriculture sahélienne répond mieux à la diversification croissante et à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires

L'essentiel de l'accroissement de la production s'est fait jusqu'ici par accroissement des superficies cultivées. Dans ces conditions, le développement de la production remet en cause les équilibres traditionnels jachères courtes/jachères longues/terres cultivées mais également terres de culture/zones de transhumance, et compromet le renouvellement de la fertilité des sols. Enfin, l'extension des surfaces pose à la fois des problèmes de disponibilités de main-d'œuvre et de terres cultivables ; ce qui conduit à mieux prendre en compte la problématique foncière dans les différentes zones concernées.

A l'avenir, l'accroissement de la production agricole sahélienne devra se faire par des gains de productivité, tout en assurant une bonne gestion des ressources naturelles (notamment celles qui sont en partage), ce qui implique une évolution des systèmes de production (intensification, équilibre de la fertilité,...). L'intensification de la production agricole est en effet essentielle pour garantir la durabilité de la production et la compétitivité de l'agriculture sahélienne dans la perspective d'un marché plus ouvert sur le reste du monde. Cette orientation appelle des interventions multiples.

Si les produits céralières représentent une part essentielle des apports énergétiques dans l'ensemble des pays sahéliens, la sécurité alimentaire ne peut se résumer à la seule production céralière. En plus des autres produits végétaux qui occupent une place importante et croissante (tubercules, légumineuses, produits maraîchers, ...) et qui sont à la base d'une transformation progressive de l'offre agricole et de l'amélioration des revenus en milieu paysan, il est de plus en plus indispensable de diversifier les productions par une promotion plus active des filières liées aux ressources animales (bétail, viandes, cuirs et peaux, poissons, ...) qui contribuent de façon très importante à l'équilibre alimentaire des populations et constituent une source de revenu importante.

L'urbanisation sahélienne et côtière offre, à cet égard, des opportunités croissantes de débouchés pour les producteurs de la sous-région qui pourraient également tirer meilleur profit des dispositions de la Convention UE/ACP pour accéder au marché européen dans des conditions particulièrement privilégiées et sur des filières à haute valeur ajoutée. Une stratégie de diversification des économies agricoles sahéliennes constitue un élément essentiel pour réduire la vulnérabilité économique des ménages et des zones sensibles et, partant, de l'ensemble de la sous-région.

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP121. Améliorer l'environnement institutionnel des producteurs
- ✓ LIP122. Favoriser l'insertion économique et commerciale des producteurs

Résultat 1.3. La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables

Les produits de la pêche maritime et continentale contribuent de manière importante aux revenus des populations rurales et péri-urbaines. Ils sont aussi un élément essentiel dans l'équilibre alimentaire, de par leur richesse en protéine, en fer, etc. Les femmes occupent une place importante dans la préparation, la transformation et la commercialisation.

L'exploitation repose principalement sur un secteur artisanal, souvent concurrencé par les pêcheurs industriels des pays du Nord, qui bénéficient de droits de pêche octroyés par les pays du fait que leur propre secteur n'exploite pas l'ensemble des ressources halieutiques. Ces droits de pêche donnent lieu à des compensations financières pour les Etats. Le développement de la pêche maritime implique une plus grande vigilance concernant l'état de la ressource pour les différentes espèces et son évolution. Elle implique aussi une modernisation des équipements des pêcheurs, l'amélioration des infrastructures de transformation et de commercialisation. Dans le domaine de la pêche continentale, le potentiel de développement est lui aussi important.

Cependant, qu'il s'agisse de la pêche maritime ou continentale, le risque d'une surexploitation et d'un épuisement des ressources est réel. Par conséquent le Sahel doit d'ores et déjà s'attacher à promouvoir des techniques de production moins sensibles, au travers du développement de l'aquaculture. Si le développement des secteurs de la pêche relève avant tout d'une responsabilité des politiques sectorielles nationales, le niveau régional est essentiel pour prendre en compte les interdépendances dans la gestion des ressources et favoriser le développement du commerce sous-régional des produits de la pêche.

- ✓ LIP 131. Renforcer les secteurs de la pêche au travers d'une approche régionale de la mise en valeur des potentialités offertes par la pêche artisanale ;
- ✓ LIP 132. Appuyer le développement de l'aquaculture dans le Sahel.

3.3.2 Objectif spécifique n° 2 : développement, fluidification et intégration sous-régionale des marchés nationaux

L'intégration économique régionale est un facteur positif de la sécurité alimentaire, à travers notamment une meilleure valorisation des complémentarités entre des zones agro-écologiques différentes et un élargissement de la taille des marchés sur lesquels les producteurs agricoles peuvent écouler leurs produits. Résultat des deux effets précédents, l'intégration régionale permet également une amélioration des conditions d'investissement dans la production, la transformation et le commerce des produits agricoles et alimentaires qui, à terme, se traduit par une augmentation (globale et par producteur) des quantités produites et à une baisse des prix des denrées. Lorsque l'intégration régionale s'accompagne d'une certaine protection vis-à-vis des produits alimentaires importés, elle permet un renforcement progressif de la compétitivité des filières de produits vivriers par le développement de la concurrence au sein de l'espace régional ; cette évolution favorise, elle aussi, une baisse des prix des produits alimentaires et peut aboutir, dans certains cas, à générer des recettes supplémentaires d'exportation.

A travers ce deuxième objectif spécifique, la stratégie vise simultanément l'amélioration du fonctionnement des marchés nationaux et leur intégration sous-régionale. La réalisation de cet objectif est poursuivie à travers l'obtention de deux résultats principaux :

- Résultat 2.1 : Les marchés nationaux sont plus dynamiques et mieux connectés ; les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges sont fortement accrus.

- **Résultat 2.2 : Les intérêts de l'agriculture sahélienne et des filières agroalimentaires sont mieux défendus dans la compétition internationale.**

Résultat 2.1 : Les marchés nationaux sont plus dynamiques et mieux connectés ; les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges sont fortement accrus.

Ces dernières années, les pays sahéliens ont déployé, avec l'appui de leurs partenaires au développement, beaucoup d'efforts en matière de libéralisation interne et externe des marchés agricoles et de promotion du secteur privé et mis à la disposition des producteurs et des commerçants de nombreux moyens en vue de favoriser la création de marchés plus transparents et d'assurer une meilleure allocation des ressources à l'échelle régionale. Ces efforts ont concerné également la dynamisation des marchés, notamment par la recherche d'une amélioration des réseaux routiers, le renforcement des conditions de fret et la suppression de certaines entraves à la circulation des produits locaux. Ils doivent être non seulement poursuivis mais également systématiquement développés et mieux orientés vers la transformation progressive du Sahel en un marché régional profitable pour tous les pays membres. Cette orientation est fondamentale pour promouvoir le développement du secteur agricole et pour contribuer à la sécurité alimentaire dans les zones déficitaires, tout en assurant des débouchés aux zones excédentaires.

Pour autant, l'analyse des marchés montre que ceux-ci restent fragmentés et souvent assez peu concurrentiels (difficultés d'accès à l'information, incertitude sur la qualité des produits, barrières à l'entrée de certaines professions, ...). Les pratiques spéculatives et l'enclavement, en alourdisant les coûts de transaction, constituent de véritables obstacles à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP 2.1.1. Harmoniser les politiques nationales relatives aux échanges ;
- ✓ LIP 2.1.2. Développer les infrastructures régionales de transport et de télécommunication de manière cohérente ;
- ✓ LIP 2.1.3 Mettre en place des institutions favorables au développement des échanges régionaux ;
- ✓ LIP 2.1.4 Appuyer les initiatives prises par les opérateurs privés pour le développement des échanges régionaux.

Résultat 2.2 : Les intérêts de l'agriculture sahélienne et des filières agroalimentaires sont mieux défendus dans la compétition internationale.

L'exportation des produits a un effet bénéfique sur la sécurité alimentaire, par les revenus qu'elle procure, tant au niveau des ménages que dans un pays ou une région. L'analyse des avantages comparatifs de la production sahélienne révèle un potentiel encore insuffisamment exploité d'échanges entre les pays sahéliens eux-mêmes, entre les pays sahéliens et les pays côtiers, et enfin avec le reste du monde (marché international). Plusieurs facteurs, dont la dévaluation en 1994 du franc CFA (pour les pays de la zone CFA), ont provoqué un regain de compétitivité et créé des opportunités nouvelles d'échanges intenses et profitables.

Dans le domaine des filières d'exportation traditionnelles, les pays sahéliens doivent confirmer leurs avantages comparatifs et veiller à l'évolution des normes de qualité et, plus généralement, à

l'évolution de la demande. Ils doivent également diversifier leurs bases d'exportation pour réduire la vulnérabilité qui pèse sur l'économie des ménages et sur l'économie nationale (chute des prix du coton, par exemple). La faible utilisation des intrants qui caractérise l'agriculture sahélienne peut constituer la base d'une labélisation et de la valorisation de produits "biologiques" sur des marchés occidentaux de plus en plus sensibles à la protection de l'environnement. Ceci implique de revoir l'intensification des productions, sur la base de paquets technologiques qui empruntent plus aux techniques de l'agro-biologie ou de l'agriculture dite "raisonnée" qu'à la chimisation de l'agriculture. Enfin, les pays sahéliens doivent mieux assurer la cohérence de leurs politiques tarifaires à leurs frontières et à améliorer leurs conditions de vente (qualité des produits, prix, délais de livraison, ...) pour affronter plus efficacement la compétition internationale, dans un contexte de plus en plus caractérisé par la mondialisation des marchés.

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP 2.2.1. Renforcer les capacités des Etats à élaborer et défendre des positions communes de négociation (OMC, Accord UE/ACP) ;
- ✓ LIP 2.2.2. Faciliter l'adaptation des filières agro-alimentaires régionales à l'évolution des normes internationales.

3.3.3 Objectif spécifique n° 3 : amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base

Le Sahel reste confronté à un double défi : répondre à une croissance démographique rapide et s'adapter aux mutations socio-politiques et économiques en cours. Les revenus des populations rurales et d'une bonne partie des populations urbaines restent faibles et leur accès à l'alimentation est de plus en plus précaire, cette situation étant exacerbée par la pauvreté. Des stratégies et mesures sont à prendre pour favoriser l'accès des pauvres à des revenus plus élevés et aux moyens de production susceptibles d'y contribuer. Celles-ci nécessitent cependant une connaissance plus approfondie des phénomènes de pauvreté qui se caractérisent notamment par l'extrême diversité de leurs causes, de leurs formes d'expression ainsi que par le nombre élevé des objectifs, mesures, acteurs et moyens à prendre en compte pour leur trouver des solutions économiquement et socialement durables. L'objectif est d'assurer à chaque Sahélien l'accès aux ressources lui permettant de satisfaire ses besoins alimentaires et d'assurer l'accès aux services publics en matière d'eau potable, de santé et d'éducation, qui sont des dimensions du bien être indissociable de la sécurité alimentaire. Les principaux résultats à atteindre sont les suivants :

Résultat 3.1 : Les conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base sont notamment améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres*.

Les revenus des ruraux restent faibles et leur accès à l'alimentation est sensible aux effets des différents chocs économiques qui peuvent intervenir à la suite de mauvaises conditions agro-climatiques, crises civiles et politiques, etc. Les revenus des urbains pauvres, certes moins affectés par les effets des aléas climatiques, sont aussi précaires, issus des activités du secteur informel le plus souvent et vulnérables aux effets des hausses des cours internationaux (produits alimentaires de base, produits pétroliers, etc.). Sans une croissance forte des secteurs

* Ce résultat regroupe les résultats 1 et 2 du CSSA.

de production agricole commerciale, il n'y a pas de perspectives d'amélioration des revenus en milieu agricole et rural, milieu qui concentre aujourd'hui la majorité des pauvres au Sahel. De cette croissance dépendent aussi de nombreux revenus urbains et périurbains liés à l'amont et à l'aval de la production agricole. Des stratégies et mesures seront prises pour favoriser l'accès des pauvres aux revenus et aux moyens de production.

La plupart des pays sahéliens travaillent actuellement à l'élaboration d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, avec l'appui des partenaires au développement et dans la dynamique ouverte par l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (P.P.T.E.) prise par la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international, pour contribuer à alléger la dette publique des pays éligibles et financer le développement (l'ensemble des pays membres du CILSS à l'exception du Cap-Vert sont dans ce cas). Ces exercices doivent être conduits en s'assurant d'une participation effective des populations de façon à définir des priorités d'intervention pour améliorer les conditions d'accès aux services sociaux.

Ces actions dont les bénéficiaires sont les individus et les groupes défavorisés constituent essentiellement des missions publiques. Elles sont du ressort des politiques nationales visant la réduction des inégalités, la redistribution des richesses, l'insertion économique et l'accès aux services de base pour les populations les plus pauvres dans une économie libéralisée.

Dans le cadre des processus de décentralisation, l'implication des acteurs locaux dans la gestion des services de base est devenue prédominante (soins de santé primaire, alphabétisation et enseignement primaire, réseau d'adduction d'eau potable), les investissements dépendant plus largement des administrations centrales.

L'insertion économique engage davantage les acteurs privés bien que sans mécanismes publics d'impulsion, de compensation ou de subvention, il apparaît peu réaliste de résoudre durablement une intégration de personnes marginalisées ou de régions défavorisées pour produire des biens marchands.

Sur ces politiques pro-pauvres, les DSRP et les stratégies sectorielles en santé, en éducation, en nutrition, qui s'y rapportent ont servi à identifier des actions adaptées à chacun des pays et qui couvrent l'amélioration des conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base. Les enjeux se posent dorénavant sur les résultats atteints, les leçons à tirer, les conditions de leur réplication, les améliorations à prendre en compte, ...

Le institutions régionales peuvent apporter leur contribution à cet édifice en favorisant la capitalisation et la diffusion des réussites observées dans les pays. Elles pourraient chercher à assurer une certaine péréquation entre les régions afin d'assurer des conditions décentes, définies conjointement, d'accès aux services de base à l'ensemble des sahéliens.

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP 3.1.1. Définir et promouvoir les conditions minimales d'accès de chaque sahélien à l'alimentation et aux services de base (eau potable, santé, éducation) ;
- ✓ LIP 3.1.2. Renforcer les échanges d'expériences sur les politiques alimentaire et sociales en faveur des populations vulnérables et l'homogénéité des dispositifs de suivi ;
- ✓ LIP 3.1.3. Appuyer les zones les plus structurellement déficitaires en besoins sociaux.
- Résultat 3.2 : Les contraintes démographiques au développement durable au Sahel sont mieux maîtrisées ;

La population sahélienne doublera d'ici 2025. Il est clair que l'agriculture sahélienne ne pourra pas, si le contexte actuel de pauvreté et de fécondité élevées devait perdurer, nourrir toute cette population. Or, la nécessité de disposer de ressources humaines en volume et de qualité est indispensable, pour fonder les bases internes d'un développement durable de la région, en particulier pour l'obtention d'une sécurité alimentaire respectueuse d'une gestion rationnelle des ressources naturelles. L'objectif est alors de favoriser l'adéquation entre des tendances démographiques déjà largement invariantes, la croissance économique et les évolutions écologiques aussi bien au niveau national que pour l'ensemble du Sahel.

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP 3.2.1. Identifier et gérer les contraintes socio-démographiques et économiques au développement humain durable aux niveaux des ménages et des communautés ;
- ✓ LIP 3.2.2. Identifier les contraintes socio-démographiques et économiques à la gestion rationnelle de l'environnement aux niveaux des ménages et des communautés ;
- ✓ LIP 3.2.3. Appuyer et renforcer les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable aux niveaux national et sous-régional dans une perspective de lutte contre la pauvreté .

3.3.4 Objectif spécifique n° 4 : amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire durable

Considéré dans son acception large, le concept de prévention des crises intègre l'ensemble des thématiques présentées aux objectifs précédents abordant la sécurité alimentaire structurelle. Considéré d'un point de vue plus opérationnel, une stratégie de prévention des crises vise à anticiper les facteurs conjoncturels qui vont affecter au cours de la campagne les capacités des populations à se nourrir convenablement.

Au cours des 20 dernières années, la prévention et la gestion des crises a constitué un axe important de la réforme des politiques de sécurité alimentaire au Sahel en accaparant souvent une grande partie des énergies consacrées à l'amélioration des situations alimentaires. Les pays se sont progressivement armés pour identifier précocement et répondre aux crises conjoncturelles, en particulier d'origine climatique. Ils ont développé, à cette fin, des outils et mécanismes collectifs (fréquemment en co-gestion avec les bailleurs de fonds), rassemblés couramment dans un dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires. Ceux-ci sont considérés comme assez performants par rapport à d'autres régions du monde.

En complément des Etats, les institutions régionales, dont particulièrement le CILSS, assurent de longue date une responsabilité primordiale dans la prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel. Leur implication s'est portée principalement dans une veille informationnelle (Centre Agrhyemet) et dans un dialogue permanent avec la communauté internationale (Réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel, Charte de l'aide alimentaire).

Face aux évolutions récentes (absence de crise alimentaire majeure, baisse de l'APD et en particulier de l'aide alimentaire, difficultés rencontrées dans la co-gestion des dispositifs,

décentralisation, origines plus diversifiées de l'insécurité alimentaire, ...), les dispositifs, fonctionnant à des degrés variables selon les pays, sont souvent à la recherche d'un nouvel élan.

A travers ce quatrième objectif, la stratégie vise, d'une part, à anticiper les crises de manière à en limiter au maximum l'ampleur et à en optimiser la gestion et, d'autre part, à éviter que les crises conjoncturelles remettent en cause brutalement les efforts de construction de la sécurité alimentaire à long terme et ne se traduisent par des coûts humains et financiers importants.

Les résultats à atteindre sont les suivants :

- **Résultat 4.1 : Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Sahel est plus performant dans la prévention des crises alimentaires :**
- **Résultat 4.2 : Les processus de concertation et les actions d'urgence facilitent les sorties de crise et la construction d'une sécurité alimentaire à long terme.**

Résultat 4.1 : Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Sahel est plus performant dans la prévention des crises alimentaires

Depuis la fin des années 80, les pays ont mis en place des dispositifs de suivi de la situation alimentaire conjoncturelle basés sur le suivi de la campagne agricole (GTP, enquête agricole), les bilans céréaliers, le suivi rapproché de populations vulnérables (SAP) et un suivi des marchés (produits agricoles et pastoraux ; SIM). Le CILSS a largement contribué à l'implantation de ces SI en y apportant des améliorations méthodologiques, en mettant à disposition des logiciels de recueil et traitement des données, en diffusant régulièrement des informations satellitaires, en favorisant la coordination des intervenants, ...

Malgré ces améliorations substantielles, les SI nationaux sont confrontés à de nombreuses difficultés de fonctionnement (faible coordination, ressources humaines insuffisantes, faiblesse et instabilité des financements), comme de nombreux services des administrations. Ils doivent également faire face à de nouveaux défis : adaptation à l'évolution des sources d'insécurité alimentaire, évaluation de certains concepts complexes comme la vulnérabilité, ... Cette situation est propice à l'émergence d'une multiplication d'intervenants⁸ dans le champ de l'information. La pérennisation des SI souhaités par l'ensemble des utilisateurs d'information a ainsi le plus souvent du mal à entrer dans les faits.

De par son expérience, ses capacités technologiques et ses compétences humaines, l'implication du CILSS dans une veille informationnelle doit être poursuivie et étendue à d'autres sources d'insécurité alimentaire telle que la résolution des conflits. Le niveau régional doit aussi jouer un rôle pour impulser et diffuser des méthodologies adaptées au diagnostic de l'insécurité alimentaire conjoncturelle tout en favorisant des outils à coût raisonnable. Il doit être à même de garantir la fiabilité des analyses et préciser leurs limites pour les utilisateurs chargés de prendre des décisions.

L'harmonisation des analyses constitue également une priorité pour le niveau régional. Les enquêtes agricoles, les relevés de prix sur les marchés et le suivi de la campagne agricole ont abouti à des résultats pouvant être comparés d'un pays à l'autre, bien que la qualité des relevés soient souvent fragilisée par la viabilité des SI. En ce qui concerne l'analyse de la vulnérabilité, différentes institutions internationales, partenaires au développement et ONGs disposent de

⁸ organisations socio-professionnelles, collectivités décentralisées rejoignant les ONG et les agences de coopération actifs dans les dispositifs de plus longue date

leurs propres systèmes d'information et méthodologies. Sous le leadership du CILSS, il est nécessaire de mieux harmoniser et coordonner ces divers efforts.

Ligne d'intervention prioritaire :

- ✓ LIP 4.1.1. Appuyer les pays à pérenniser les dispositifs d'information contribuant à évaluer la situation alimentaire conjoncturelle ;
- ✓ LIP 4.1.2. Favoriser l'utilisation de méthodologies harmonisées et la diffusion de produits d'information facilitant la prise de décision ;
- ✓ LIP 4.1.3. Poursuivre et renforcer le rôle de veille des informations à caractère régional.

Résultat 4.2 : Les processus de concertation et les actions d'urgence facilitent les sorties de crise et la construction d'une sécurité alimentaire à long terme

L'évolution des fonctions des Etats n'a pas modifié le rôle majeur de ceux-ci dans la fourniture de filets de sécurité pour les populations confrontées à des aléas majeurs. La coordination des secours d'urgence et la mobilisation de l'aide en cas de crise alimentaire demeurent une de leur prérogative essentielle en matière de sécurité alimentaire. Il est de ce fait indispensable qu'ils garantissent le bon fonctionnement des trois composantes permettant une prévention et une gestion des crises alimentaires efficaces : l'information, la concertation et les instruments de sécurisation.

Une allocation optimale des aides protège les populations les plus démunies d'une déstructuration irréversible et favorise la mise en place d'actions d'urgence intégrées dans une stratégie locale d'interventions de développement. Elle évite, ainsi, des comportements désincitatifs des opérateurs économiques et des ménages.

Si à travers les dispositifs de gestion des crises alimentaires s'expriment des mécanismes de solidarité nationale, les processus décisionnels et les systèmes d'action tendent à être davantage décentralisés afin de mieux répondre aux besoins des populations. La baisse des aides alimentaires effectuée par les partenaires au développement, la part des dons privés et le recours aux ONG ou aux OP pour effectuer des actions d'urgence nécessitent davantage de coordination au niveau infra-national. Ce processus n'évite pas de faire l'économie d'une réflexion sur des mécanismes régionaux de coordination des actions d'urgence afin de faire face à une crise de grande ampleur.

Outre l'implication nécessaire du CILSS pour définir les mécanismes de gestion d'une grave crise alimentaire, les institutions régionales doivent chercher à diffuser des bonnes pratiques en matière d'action d'urgence dont les impacts s'inscrivent dans la durée en associant toutes les parties concernées au niveau local (autorités administratives, opérateurs économiques, société civile). Par ailleurs, l'animation des processus de concertation sera poursuivie.

Ligne d'intervention prioritaire :

- ✓ LIP 4.2.1. Animer les processus de concertation adaptés au niveau régional
- ✓ LIP 4.2.2. Favoriser les échanges d'expérience sur la diversification des actions d'urgence et leur insertion dans des interventions de développement
- ✓ LIP 4.2.3. Prévoir et mettre en place les mécanismes de gestion d'une crise alimentaire de grande ampleur à l'échelle régionale

3.3.5 Objectif spécifique n° 5 : renforcement des capacités des acteurs et promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire

L'exercice des responsabilités collectives dans les domaines économique et social reste encore, au Sahel, trop souvent dominé par les pouvoirs publics, notamment par l'Etat central dont il est attendu la solution de l'ensemble des problèmes de développement. Cette situation caractérise également la prise en charge des questions de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, en dépit des interventions de plus en plus fréquentes des ONG. L'implication effective des autres catégories d'acteurs (organisations professionnelles, chefs d'entreprise, élus des collectivités locales, ...) exige qu'elles disposent des capacités d'organisation, de pilotage, de gestion et d'expertise requises à cet égard.

Le renforcement sinon la création de telles capacités constitue également un préalable pour donner corps à la nécessaire démarche pour une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire dans les pays sahéliens, en s'appuyant en particulier sur les processus de décentralisation et de développement local en cours.

Les principaux résultats à atteindre sont les suivants :

- Résultat 5.1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales en matière de gestion de leur Sécurité alimentaire et de leurs ressources naturelles sont renforcées ;
 - Résultat 5.2 : Les organisations de la société civile, en particulier les organisations paysannes, de femmes, de jeunes, d'opérateurs économiques sont consolidées, correctement informées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté ;
 - Résultat 5.3 : Des actions régionales de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques régionales probantes ;
 - Résultat 5.4 : Les politiques régionales et nationales de développement du secteur agricole sont harmonisées, pour une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux national et régional ;
- Résultat 5.1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées.

Le renforcement des capacités des acteurs agissant au sein des collectivités locales représente également un enjeu dont la prise en compte est une condition indispensable pour une meilleure appropriation et pour la durabilité des processus de responsabilisation des démembrements décentralisés de l'Etat actuellement en cours dans les pays du Sahel. La majorité des Etats membres du CILSS ont transféré à leurs collectivités territoriales décentralisées une partie des compétences essentielles pour le développement durable et humain des populations. Il y a lieu cependant de constater que ces transferts n'ont pas toujours été accompagnés des réformes requises aux plans institutionnel, législatif, technique et financier, ce qui les a rendus dans une large mesure difficilement opératoires sur le terrain. Des interventions complémentaires deviennent indispensables.

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP 5.1.1. Capitaliser les expériences probantes de gestion décentralisée des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire ;
- ✓ LIP 5.1.2. Soutenir les programmes d'appui à la promotion de la gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire .

- Résultat 5.2 : Les organisations de la société civile, en particulier les organisations paysannes, de femmes, de jeunes, d'opérateurs économiques, sont consolidées, correctement informées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

Les nombreuses initiatives locales enregistrées dans certains pays sahéliens au cours de la dernière décennie en matière de prise de responsabilité dans les domaines de la sécurité alimentaire montrent la volonté des acteurs concernés d'influencer au mieux de leurs intérêts les politiques et stratégies de développement. L'une des conditions de réussite de cet objectif est la participation effective desdits acteurs à toutes les étapes du processus décisionnel, depuis la préparation des décisions jusqu'à la mise en œuvre des activités de sécurité alimentaire et à leur évaluation. Les organisations paysannes, de femmes , de jeunes, des opérateurs économiques, représentent à cet égard une catégorie d'acteurs tout à fait centrale et qui, pour cette raison, méritent un traitement spécifique.

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP 5.2.1. Soutenir les programmes de renforcement des capacités des acteurs appropriés à leurs besoins ;
- ✓ LIP 5.2.2. Soutenir les programmes d'information des acteurs publics et privés, appropriés à la diversité des besoins .

Résultat 5.3 : Des actions régionales de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques régionales probantes.

Les sociétés sahéliennes ne sont pas, loin s'en faut, dépourvues de connaissances et de compétences traditionnelles en matière de préparation, de production et de gestion durable de leur capital agricole. Nombre de ces connaissances et compétences restent encore vivaces et, pour certaines, effectivement mises en œuvre par les populations, souvent en dehors des systèmes officiels d'encadrement et de vulgarisation mis en place par les Etats et/ou par les OIG régionales.

Les producteurs sahéliens trouveraient actuellement avantage à s'orienter vers l'exploitation de ces savoirs probants qui sont en grande partie à l'origine de la bonne conservation du patrimoine agro-forestier dans certaines zones de la région. Dans cet esprit, les actions de formation et les échanges d'expériences devront être encouragés.

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP 5.3.1. Développer la formation et le partage d'expériences au niveau des cadres ;

- ✓ LIP 5.3.2. Développer l'information et l'échange d'expérience au niveau des acteurs de la société civile ;
- ✓ LIP 5.3.3. Renforcer la formation des cadres et acteurs féminins dans le domaine des techniques du développement rural.
- **Résultat 5.4 : Les politiques régionales et nationales de développement du secteur agricole sont harmonisées, pour une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux régional et international.**

Les pays sahéliens étant parties prenantes dans quatre zones économiques et/ou monétaires, une coopération régionale dans les domaines d'intégration touchant aux déterminants de la sécurité alimentaire structurelle ou conjoncturelle représente une nécessité. Il s'agit essentiellement de veiller à ce que les décisions prises à ces niveaux soient en conformité avec les objectifs et les interventions en matière de sécurité alimentaire. Il s'agit aussi que la construction de la sécurité alimentaire contribue à l'intégration des économies ouest-africaines. Cette démarche est, au demeurant, indissolublement liée aux enjeux politiques, en particulier la bonne gouvernance, la prévention des conflits régionaux, l'approfondissement des processus de démocratisation au sein des pays et la gestion transparente des affaires publiques.

Lignes d'intervention prioritaires :

- ✓ LIP 5.4.1. Appuyer et renforcer les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de sécurité alimentaire durable aux niveaux national et sous-régional.

3.4 Impacts attendus de la stratégie à l'horizon 2015

La stratégie régionale a été conçue pour faire reculer durablement l'insécurité alimentaire et conjoncturelle dans le Sahel. Le suivi-évaluation des impacts de la stratégie repose sur une batterie limitée d'indicateurs d'impacts correspondants à l'objectif général et aux cinq objectifs spécifiques de la SOSAR. Le présent document de stratégie et programme présente ces indicateurs sur la base d'une moyenne régionale, en fixant des objectifs à l'horizon 2015. Le suivi-évaluation de la SOSAR s'appuiera dans la pratique sur le suivi des indicateurs retenus au niveau de chacun des pays d'une part, au niveau sous-régional d'autre part. Ces indicateurs seront affinés par le Conseil régional de sécurité alimentaire, en tenant compte de la disponibilité de l'information ou de la possibilité de mettre en place les dispositifs de collecte des données, lorsqu'ils n'existent pas.

| Indicateurs d'impact | Situation actuelle | Objectif 2015 |
|--|--------------------|--------------------------------|
| Population vivant avec moins de 1840Kcal/jour | 36 % | < 5 % |
| Croissance de la production agricole par an | 2,7 % | 5,4 % |
| Croissance du commerce intra-régional par an | = | 15 % |
| Population en insécurité alimentaire chronique | 23% | < 10 % |
| Population privée d'accès aux services sociaux de base | > 40% | < 10 % |
| Population en insécurité alimentaire passagère | 40 % | < 10 % |
| Dispositifs de suivi de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté | partiels | Complets et dans les neuf pays |

4 Programme quinquennal 2003-2007

4.1 Logique d'intervention

Le programme quinquennal constitue le premier ensemble d'actions qui doivent opérationnaliser la stratégie pour une première période de cinq ans, de 2003 à 2007. Partant des lignes d'intervention prioritaire retenues dans la stratégie, le programme identifie -en s'appuyant sur les trois critères discriminatoires - les actions et les principales activités qui doivent être mises en œuvre pour assurer la réalisation des cinq objectifs spécifiques.

La stratégie de sécurité alimentaire constitue une effort important visant à intégrer au niveau régional l'ensemble des dimensions de la sécurité alimentaire, et par conséquent, des politiques sectorielles, des stratégies transversales, des programmes et projets qui concernent l'une ou l'autre de ces dimensions. Il s'agit pour l'essentiel de tout ce qui influence les dynamiques de production, la dynamique des échanges, les dimensions sociales du développement humain, les dynamiques environnementales.

Cet effort d'intégration est indispensable à l'obtention de résultats significatifs, dans un domaine où déjà de multiples efforts ont été consentis sans que l'on atteigne une amélioration structurelle de la sécurité alimentaire des populations. La focalisation sur les urgences alimentaires a conduit à consacrer l'essentiel des ressources à gérer au mieux des situations conjoncturelles. La construction des bases d'une amélioration structurelle, durable et massive de la situation alimentaire des populations et de la région sahélienne a souvent été relégué au second rang des priorités. Les perspectives démographiques du Sahel, les engagements pris par l'ensemble de la communauté internationale, les attentes et les priorités des Sahéliens sont autant d'aiguillons qui obligent à rééquilibrer les priorités des politiques publiques, des programmes, des projets, des appuis de la communauté internationale, etc. dans le sens de la construction d'une véritable sécurité alimentaire, analysée comme un élément décisif des stratégies de développement économique d'une part, de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités d'autre part. Il s'agit dès lors du premier enjeu de ce premier programme de sécurité alimentaire : consolider l'existant (information, formation, recherche, appui aux stratégies et politiques, programmes pilotes dans des domaines stratégiques) et jeter les bases d'une transformation structurelle de l'offre agricole et des conditions d'accès à l'alimentation des populations, y compris les plus vulnérables (maîtrise de l'eau, fertilité des sols, environnement économique des producteurs, diversification des revenus, etc.).

La consolidation de l'existant implique :

- Dans le domaine de l'information, d'aller vers un système d'information plus intégré dans chaque pays du Sahel (production, marché, vulnérabilité, suivi des politiques), coordonné au niveau régional et ouvert sur les autres pays d'Afrique de l'Ouest ;
- Dans le domaine de la formation, de renforcer le nombre et la qualité des cadres dans les domaines techniques et politiques (élaboration et suivi) d'une part, de développer les capacités des acteurs de la société civile dans les domaines techniques, économiques et organisationnels ;
- Dans le domaine de la recherche, de renforcer la coopération en vue d'accélérer la production et la diffusion d'innovations répondant aux attentes et aux besoins des utilisateurs, adaptées aux différents contextes socio-économiques et agro-écologiques ;

- Dans le domaine de l'appui aux stratégies et politiques, de mettre en place un dispositif opérationnel permettant d'animer le dialogue politique et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et des engagements des pays sahéliens dans le cadre des Accords et des Conventions internationales ;

Jeter les bases d'une transformation structurelle de l'offre agricole implique de réaliser rapidement des progrès très substantiels dans des domaines clés comme la maîtrise de l'eau au travers de la mise en valeur des bassins et plus largement du développement de la petite irrigation, de la restauration et de l'amélioration de la fertilité des sols, l'aménagement et la valorisation des zones pastorales, etc. Dans le domaine de l'environnement des producteurs, l'accès au crédit, les infrastructures de transport, et la fluidification des marchés constituent les leviers essentiels d'une intensification durable et d'une amélioration de la productivité, d'un accroissement des revenus en milieu rural, et par conséquent d'un recul de l'insécurité alimentaire. Parallèlement à ces investissements structurels, il reste essentiel d'affiner les dispositifs de prévention et de gestion des crises, et en particulier, d'améliorer l'alerte précoce et les capacités d'anticipation des crises de grande ampleur.

Le deuxième enjeu essentiel, lié au précédent, réside dans l'amélioration de la gouvernance. La multiplicité des domaines qui touchent à la sécurité alimentaire et la multiplicité des acteurs avec des statuts et des niveaux d'organisation et de responsabilité très différents sont deux caractéristiques fondamentales qui traversent de part en part les enjeux de sécurité alimentaire. Les Etats sont garants des engagements internationaux qu'ils ont pris dans le domaine du développement social, de la gestion de l'environnement, etc. Ils ne peuvent seuls garantir la réalisation de ces engagements, tant cela dépend d'un ensemble de déterminants qui échappent pour partie aux Etats. Dans ce contexte, le respect des engagements internationaux, la satisfaction des attentes des populations impose une coordination extrêmement volontariste des puissances publiques. Ce deuxième enjeu porté par le programme quinquennal est de réussir à impulser de nouvelles démarches, impliquant tous les acteurs dont le jeu sera déterminant pour l'obtention de la sécurité alimentaire. Ces acteurs sont déjà l'objet de multiples consultations. Dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté ou de la gestion des ressources naturelles, les logiques participatives doivent nécessairement aller plus loin, déboucher sur des actions communes qui engagent la responsabilité de chaque catégorie d'acteur. La conception progressive de ces nouvelles formes de gouvernance est engagée au niveau national. Elle doit aussi l'être au niveau régional, alors que de nombreux acteurs n'y sont pas encore forcément bien préparés. C'est dès lors le troisième enjeu de ce premier programme : favoriser une implication de tous les acteurs, au travers d'efforts importants en matière de renforcement des capacités humaines et institutionnelles, dirigés prioritairement vers les acteurs les plus faibles : les organisations de producteurs, les organisations de femmes, les petites entreprises, etc.

4.2 Indicateurs de performances du programme quinquennal 2003-2007

| OBJECTIFS, RESULTATS ET LIGNES D'INTERVENTION | INDICATEURS | SITUATION DE REFERENCE | SITUATION 2007 |
|--|---|----------------------------------|----------------|
| OG - Mobiliser et coordonner l'ensemble des ressources et des interventions publiques, privées et associatives pour assurer la sécurité alimentaire des populations sahéliennes à l'horizon 2015. | <ul style="list-style-type: none"> - Part de la population dont la consommation minimale est de 1840 kilocalories (en %) - Taux de croissance du revenu réel moyen des ménages (en %) | 36 (2002) | 25 |
| OS1 - la promotion d'une agriculture plus productive, plus diversifiée, durable et régionalement mieux intégrée est assurée | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de croissance de la production agricole par an (en %) | 2,7 | 4 |
| R1.1. La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agropastoraux | <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de terres irriguées par rapport aux terres irrigables (en %) - Superficies des terres aménagées avec les techniques CES / DRS (en ha) | 20 A déterminer | 30 X 2 |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux systèmes AEP installés | A préciser | + 500 |
| R1.2. L'agriculture sahélienne répond mieux à la diversification croissante et à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agroalimentaires. | <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement moyen des rendements des principales cultures (en %) - Part des cultures autres que les céréales dans les superficies cultivées (en %) - Taux de couverture de la demande céréalière par la production locale (en %) | A déterminer 27 80 | |
| R1.3. La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables. | <ul style="list-style-type: none"> - Part de la pêche artisanale dans la production globale du sous-secteur de la pêche (en %) | 70 | 75 |
| OS2 - Les marchés nationaux sont plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région. | <ul style="list-style-type: none"> - Taux de croissance des échanges sous-régionaux de produits agricoles et agroalimentaires (en %) | = | X 2 |

| | | | |
|--|--|-----------|---|
| R2.1. Les marchés nationaux sont plus dynamiques et mieux connectés; les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges sont fortement accrus | | | |
| R2.2. les intérêts de l'agriculture sahélienne et des filières agro-alimentaires sont mieux défendus dans la compétition internationale | - Valeur des exportations sahéliennes sur le marché régional de produits agricoles et agroalimentaires (en %) | A définir | + 40 % |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| R2.3. L'agriculture sahélienne et les filières agroalimentaires sont plus compétitives sur les marchés extérieurs et mieux préparées pour affronter la compétition internationale. | - Valeur des exportations sahéliennes sur le marché mondial de produits agricoles et agroalimentaires (en %) | A définir | + 20 % |
| OS3- Les conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base sont durablement améliorées | - Pourcentage de la population souffrant d'insécurité alimentaire chronique (en %) | 23 | < 18% |
| | | | |
| | | | |
| R3.1. Des conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base notamment améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de populations pauvres. | - Pourcentage de la population n'ayant pas accès aux services sociaux (%) | > 40 | < 20 |
| R5.4. Les contraintes démographiques au développement durable au Sahel sont mieux maîtrisées. | | | |
| OS4- Les dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles sont durablement améliorés, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire. | - Pourcentage de la population souffrant d'insécurité alimentaire passagère (en %) | 40 | < 30 |
| R4.1. Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Sahel est plus performant dans la prévention des crises alimentaires | - Nombre des pays ayant un dispositif fonctionnel complet de prévention et de gestion des crises alimentaires (en %) | partiel | Complet et fonctionnel dans les neuf pays |

| | | | |
|---|--|-----------|--|
| R4.2. Les processus de concertation et les actions d'urgence facilitent les sorties de crise et la construction d'une sécurité alimentaire à long terme | Part des aides d'urgence allouées dans le cadre d'un ciblage fondé sur les données des dispositifs d'information | A définir | 100 % |
| | -Délais de mise en œuvre des opérations d'urgence | A définir | Réduit de moitié |
| OS5- Les capacités des acteurs sont renforcées et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire assurée. | - Nombre de membres adhérents aux réseaux sous-régionaux d'acteurs | A définir | + 300 % |
| | - Nombre de leaders de réseaux sous-régionaux d'acteurs formés à la gestion de la sécurité alimentaire | A définir | + 300 % |
| | - Nombre de leaders de cadres formés à la gestion de la sécurité alimentaire | A définir | + 300 % |
| R51. Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales renforcées. | - Nombre d'élus locaux formés à la gestion de la sécurité alimentaire | | + 300 % |
| R5.2. Les organisations paysannes sont consolidées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté | - Nombre de leaders paysans formés à la gestion de la sécurité alimentaire | | + 300 % |
| R5.3. Des actions régionales de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques régionales probantes. | - Nombre d'ingénieurs formés dans le cadre du programme (a) | | 100 |
| | - Nombre de techniciens supérieurs formés dans le cadre du programme (a) | | 100 |
| | - Nombre d'agents techniques formés dans le cadre du programme (a) | | + 1000 |
| R5.4. Les politiques régionales et nationales de développement du secteur agricole sont harmonisées, pour une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux national et régional. | -rapport de suivi de la mise en œuvre des stratégies et programmes disponibles régulièrement au niveau national et sous-régional | | 9 rapports nationaux et 1 rapport régional |
| | | | |
| | | | |

(a) dont la moitié de femmes

4.3 Cadre logique du programme

Le cadre logique du programme détaille pour chaque objectif spécifique, chaque résultat et chaque ligne d'intervention, les principales actions prioritaires et envisage pour les ces dernières les principales activités qu'il convient de développer. Le programme est volontairement non-exhaustif sur ce plan, dans la mesure où il reviendra au secrétariat technique et au Conseil régional de sécurité alimentaire de définir les activités précises qui doivent être mises en œuvre et financées selon les différents canaux présentés dans la partie consacrée au dispositif de financement de la SOSAR et du programme quinquennal. Dans cette partie, les actions sont présentées dans le tableau récapitulatif, en ouverture de chaque objectif spécifique. Chacune des actions est sélectionnée sur la base des trois critères rappelés ci dessous :

Critère 1 : l'intervention du régional permet de gérer les interdépendances ;

Critère 2 : l'intervention du régional permet de coopérer autour des problèmes communs à plusieurs pays et de réaliser des économies d'échelle ;

Critère 3 : l'intervention du régional permet de gérer les relations sous-régionales avec l'extérieur.

Le tableau présente enfin pour chaque ligne d'intervention le ou les OIG, pressenties pour assumer la responsabilité de l'animation des actions correspondantes. Chacune des lignes d'intervention proposées dans l'objectif spécifique fait ensuite l'objet d'une présentation plus détaillée. Enfin, les actions intégrées dans chaque ligne d'intervention sont reprises et détaillées en fin de document (partie 6.) avec la présentation des principales activités à conduire.

4.3.1 Objectif spécifique n°1 : « la promotion d'une agriculture productive, diversifiée et durable »

4.3.1.1 Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique n°1

Le tableau suivant synthétise, pour chaque résultat et ligne d'intervention prioritaire, les principales actions envisagées au titre du premier programme quinquennal, sur la base des trois critères de sélection permettant de positionner la stratégie régionale. Il indique par ailleurs la ou les OIG auxquelles il revient la responsabilité d'animer la mise en œuvre des lignes d'intervention prioritaires pour cet objectif spécifique.

Objectif spécifique n°1 : « la promotion d'une agriculture productive, diversifiée et durable »

| | Critère | | | Animateur |
|--|---------|---|---|---------------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | |
| résultat 1.1. : « La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux » | | | | |
| LIP 1.1.1. appuyer et accompagner les pays dans leur programmes d'investissements en matière de maîtrise de l'eau (M.E.) et développer les coopérations indispensables à une gestion rationnelle et optimale des ressources communes | | | | |
| Action 1. : organiser et développer les concertations sur les aménagements et la gestion des fleuves environnemental et sanitaire | x | | | CILSS/CEDEAO/ABN/OMVS/OMVG/CBLT |
| Action 3. : mettre en œuvre des stratégies et des actions de préservation des écosystèmes spécifiques aux milieux humides transfrontaliers incluant des habitats faunistiques | x | x | | |
| Action 4. : élaborer un dossier régional de plaidoyer sur la maîtrise de l'eau et organiser une concertation internationale en vue de créer une coalition mondiale pour l'irrigation au Sahel | x | | | |
| Action 5. : Capitaliser les expériences de maîtrise de l'eau et définir des conditions minimales d'appropriation par les producteurs et de pérennisation des investissements (maintenance, redevance, etc) | x | | | |
| Action 6. : harmoniser les modalités de gestion de la ressource en eau autour des grands bassins fluviaux | x | | | |
| Action 7. : assurer le suivi des ressources en eau et développer les outils d'information des décideurs et des utilisateurs | x | x | | |
| LIP 1.1.2. appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de gestion de la fertilité des sols et plus largement de mise en œuvre des PAN/LCD, en matière de récupération des terres dégradées, de conservation des eaux et des sols cadre de la L211 (OS2) production d'amendements | | | | |
| Action 3. : organiser la capitalisation des expériences de CES/DRS en fonction des zones agro-écologiques, améliorer la diffusion des connaissances et développer les recherches en réseau (y compris les systèmes agro-sylvo-pastoraux) et valoriser les résultats en relation avec les services de vulgarisation et les org | x | | | |
| Action 5. : mettre en œuvre les PAN/LCD | x | | | |
| LIP 1.1.3. développer un programme régional de promotion de la gestion phytosanitaire intégrée des cultures et des récoltes leur application | x | x | | |
| Action 2. : améliorer le dispositif régional de surveillance des ravageurs, de prévision et de lutte | x | | | |
| Action 3. : favoriser une utilisation rationnelle des pesticides | x | x | | |
| Action 4. : appuyer le développement de la gestion phytosanitaire intégrée dans les pays | x | | | |
| LIP 1.1.4. appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de développement de l'élevage et d'amélioration des systèmes pastoraux ; favoriser les dynamiques d'intégration de l'élevage dans les systèmes de production à dominante « cultures » d'une part, dans les espaces sous-régionaux de transhumance d'autre part | | | | |
| Action 1. : promouvoir la concertation entre les acteurs sur l'accès et l'usage des ressources (parcours, points d'eaux) dans les zones transfrontalières de parcours investissements réalisés | x | | | |
| Action 3. : capitaliser les initiatives et expériences en matière d'élaboration participative de règles d'accès et d'usage des ressources en milieu pastoral, et dans les zones mixtes agriculture / élevage socio-techniques en réseau transfrontaliers | x | x | | |
| Action 6. : préparer les négociations de l'APE (Accord de Cotonou), relative à la problématique de l'ouverture du marché régional aux importations européennes de viandes | x | | x | |
| Action 7. : appuyer les pays dans les négociations relatives aux normes sanitaires au sein de l'OIE et dans le cadre du codex alimentarius (FAO - OMC) | | | x | |
| Action 8. : développer les approches concertées permettant d'éradiquer les épizooties en vue de promouvoir les capacités d'exportation extra-régionale | x | | | |
| Action 9. : développer les marchés régionaux de sous-produits agro-alimentaires (SPA1) ces ressources et développer des systèmes d'information adaptés aux besoins des décideurs et des groupements d'éleveurs / pasteurs | x | x | x | |

| | | | | |
|--|---|---|---|-------|
| LIP 1.1.5. Appuyer et accompagner les pays dans leurs stratégies « énergies domestiques » et concevoir des approches communes en matière de prélèvement des ressources en bois pour les bassins d'approvisionnement urbain transfrontaliers <i>tous les pays sahéliens</i> | | | | CILSS |
| Action 2. Appuyer les pays dans la mise en œuvre de ces stratégies et programmes | | | x | |
| Action 3. Développer les concertations sur l'aménagement des zones périphériques aux pôles urbains dans les zones transfrontalières, où la demande en bois de feu mets en péril les écosystèmes et accentue la dégradation des terres et/ou transfrontalières | x | | | |
| Action 1. Coordonner les volets environnementaux de la stratégie de sécurité alimentaire avec le PASR/AO | x | | | CILSS |
| végétation, faune, climat) pour permettre aux différents acteurs de disposer des données indispensables à la prise de décision et à la pl | | | | CILSS |
| Action 1. : développer les recherches spécifiques sur les impacts de l'évolution du climat sur la dynamique des ressources naturelles au Sahel, en lien avec les travaux conduits sous l'égide du GIEC <i>animales et végétales</i>) | x | x | | |
| LIP 1.1.8. appuyer les pays dans la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et renforcer leurs capacités de négociation dans les enceintes internationales ratifié | x | x | | CILSS |
| Action 2. : coordonner les positions nationales dans les instances et les négociations internationales relatives à mise en œuvre des conventions environnementales <i>naturelles</i> | | | x | |
| Action 1. : renforcer les capacités dans le domaine de l'agrométéorologie | x | | | CILSS |
| Action 2. : Renforcer les capacités dans le domaine de l'hydrologie | x | | | |
| Action 3. : renforcer les capacités dans le domaine de la gestion phytosanitaire intégrée | x | | | |
| Action 4. Renforcer les capacités dans le domaine de la gestion concertée des ressources | x | x | | |
| Action 5 : Renforcer les capacités des pays dans le domaine de la collecte des informations sur les facteurs naturels | x | | | |
| résultat 1.2. : « L'agriculture sahélienne répond mieux à la diversification croissante et à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires » | | | | |
| LIP 1.2.1. améliorer l'environnement institutionnel des producteurs | | | | CILSS |
| Action 1. : contribuer à une orientation de la recherche centrée sur les priorités sahéliennes et les besoins réels des utilisateurs et améliorer la diffusion de connaissances appropriées | x | | | |
| Action 2. : améliorer l'environnement financier des producteurs au travers de dispositifs de financement appropriés aux spécificités du secteur agricole | x | | | |

| | | |
|---|---|---|
| <u>LIP 1.2.2. favoriser l'insertion économique et commerciale des producteurs</u> | | |
| le cadre de la L112 | x | |
| Action 2. : appuyer le développement des filières sous-régionales de commercialisation du bétail et des autres produits agricoles : cette action est prise en charge dans le cadre de l'objectif spécifique n°2 | x | |
| Action 3. : appuyer le développement des marchés transfrontaliers : idem action 2 | x | |
| actions 2 et 3 | x | |
| Action 5. : appuyer des concertations entre 2-3 pays sur les mesures de facilitation des échanges : idem action 2,3 et 4 | x | |
| commerce sous-régional | x | x |
| Action 7. : appuyer les initiatives innovantes en matière d'organisation des producteurs pour l'achat groupé d'intrants, le stockage, la transformation ou la commercialisation des produits agricoles | | x |
| filières agro-alimentaires et en impliquant les organisations professionnelles dans la négociation : action prise en charge dans l'objectif sp | x | |
| sur le fonctionnement des marchés, la compréhension des politiques agricoles, les réglementations portant l'organisation des marchés région | x | x |
| résultat 1.3. : « La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables » | | |
| <u>offertes par la pêche artisanale</u> | | |
| Action 1. : développer les approches régionales en matière de gestion durable des ressources halieutiques | x | |
| et en appuyant les dynamiques commerciales dans la sous-région, initiées par les organisations socio-professionnelles et les ONG sp | x | x |
| Action 3. : appuyer les pays dans les négociations internationales relatives aux activités de pêche, et dans la négociation des accords internationaux | x | x |
| <u>LIP 1.3.2. Appuyer le développement de l'aquaculture dans le Sahel</u> | | |
| Action 1. : promouvoir une aquaculture productive et durable | | x |

4.3.1.2 Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 1

Au titre du résultat 1.1. : « La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux »

LIP 1.1.1. Appuyer et accompagner les pays dans leur programmes d'investissements en matière de maîtrise de l'eau (ME) et développer les coopérations indispensables à une gestion rationnelle et optimale des ressources communes

Le développement de l'irrigation constitue une option fondamentale des stratégies de développement agricole nationales de plusieurs pays. Le potentiel le plus important réside dans la mobilisation des eaux des principaux fleuves qui traversent le Sahel et constituent par conséquent des ressources communes qui appellent des formes de décision et de gestion concertés entre les pays d'une part, avec les principaux acteurs d'autre part. Cet enjeu est d'autant plus sensible qu'il est porteur d'une dimension environnementale importante et peut constituer de graves sources de conflits entre pays ou entre usagers des ressources en eau. La mise en valeur des eaux fluviales ne recouvrent cependant pas l'ensemble de la problématique de la maîtrise de l'eau. Il est tout aussi essentiel de s'attacher à la petite irrigation (à partir de forages) et aux aménagements fonciers permettant de mieux stocker les eaux de pluies dans toutes les zones vulnérables. Cette orientation est stratégique au regard de l'objectif d'amélioration des revenus des ménages ruraux pauvres dans toutes les zones vulnérables.

Les interventions prioritaires du programme régional visent par conséquent à traiter ces interdépendances (actions 1, 2 et 3) ; à coopérer autour de problèmes communs (actions 4 à 7) ; et enfin à renforcer les capacités de négociation internationales des pays (actions 8 et 9).

LIP 1.1.2. Appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de gestion de la fertilité des sols et plus largement de mise en œuvre des PAN/LCD, en matière de récupération des terres dégradées, de conservation des eaux et des sols

La crise des systèmes de production traditionnels sous le double effet d'une pression foncière accrue et d'une dégradation des conditions naturelles se traduit par une baisse de la fertilité des sols qui peut aller jusqu'à des niveaux de dégradation compromettant toute culture. Les phénomènes de dégradation des terres qui touchent peu ou prou la plupart des terres y compris en milieux soudano-sahéliens peuvent, s'ils ne sont pas enravés à temps, remettre en cause les capacités de développement du Sahel, et en premier lieu son développement agricole. Dans ce contexte, il est essentiel d'accompagner une transformation durable des systèmes de production. Ceci passe par la conception de nouveaux itinéraires techniques, appropriés aux contraintes naturelles et à l'environnement socio-économique, et qui font de la restauration et du maintien de la fertilité des sols un enjeu de toute première importance. Ces questions ont été particulièrement bien abordées dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions relatifs à la Convention de lutte contre la désertification.

LIP 1.1.3. Développer un programme régional de promotion de la gestion phytosanitaire intégrée des cultures et des récoltes

Les producteurs sahéliens sont confrontés à un double défi : protéger leurs cultures et leurs récoltes des maladies, parasites et déprédateurs, tout en préservant l'environnement naturel et la santé des populations. C'est à ce double défi que cherchent à répondre les approches de lutte phytosanitaire intégrée. Si la promotion et le développement de ces pratiques relèvent avant tout des producteurs et des organismes d'appui au niveau national et infra-national, la coopération régionale est sollicitée pour mettre en commun un certain nombre de dispositifs en matière de recherche, de formation et renforcement des capacités, harmoniser les législations et les contrôles relatifs aux pesticides, etc.

LIP 1.1.4. Appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de développement de l'élevage et d'amélioration des systèmes pastoraux ; favoriser les dynamiques d'intégration de l'élevage dans les systèmes de production à dominante « cultures » d'une part, dans les espaces sous-régionaux de transhumance d'autre part ;

La compétitivité de l'élevage sahélien repose pour l'essentiel sur la valorisation de parcours sur la base d'une exploitation extensive. Ce pastoralisme se concentre sur les zones où la pluviométrie est à la fois la plus faible et la plus aléatoire. L'ajustement des éleveurs intervient au travers de la transhumance vers des espaces de parcours mieux dotés en saison sèche. Pour ces systèmes d'élevage traditionnels, la concurrence est croissante avec les zones de culture. Dans ces dernières, l'intégration de l'élevage constitue un élément de la stratégie de diversification, participe de la modernisation des systèmes de production (culture attelée) et constitue un aspect essentiel de l'amélioration de la fertilité des terres. Cette ligne d'intervention est essentielle tant au regard du poids économique de l'élevage dans les pays sahéliens, qu'au travers des enjeux agronomiques. Enfin, compte tenu des déplacements de troupeaux au-delà des frontières et de la compétition sur les ressources, les actions prévues dans ce domaine constituent un enjeu important en terme de gestion des ressources partagées, d'aménagement du territoire sur les espaces transfrontaliers, et de prévention des conflits entre agriculteurs sédentaires et éleveurs, d'une part, entre pays d'autre part.

LIP 1.1.5. Appuyer et accompagner les pays dans leurs stratégies « énergies domestiques » et concevoir des approches communes en matière de prélèvement des ressources en bois pour les bassins d'approvisionnement urbain transfrontaliers

Cette ligne d'intervention relève essentiellement de la responsabilité des stratégies et programmes « énergies domestiques et alternatives » mises en œuvre au niveau national et régional. Cependant la stratégie régionale de sécurité alimentaire devra porter une attention particulière à certains aspects au travers d'actions spécifiques. Il s'agit en particulier de la gestion des ressources sur lesquelles s'exercent une forte compétition entre les prélèvements de bois et les usages agricoles, en particulier dans les zones transfrontalières.

LIP 1.1.6. Mettre en œuvre un programme d'investissements pour la gestion durable des ressources naturelles partagées et/ou transfrontalières

Hormis dans le cas de la gestion des ressources en eaux (LIP111), de la gestion des zones de parcours et des couloirs de transhumance (LIP114), de la gestion des écosystèmes des zones humides (LIP111), les programmes d'investissements pour la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles partagées, relèvent des domaines prioritaires du PASR/AO et seront mis en œuvre dans ce cadre.

LIP 1.1.7. Développer la connaissance et l'information sur la dynamique d'évolution des facteurs naturels (sols, eau, végétation, faune, climat) pour permettre aux différents acteurs de disposer des données indispensables à la prise de décision et à la planification / régulation de l'usage des ressources.

Le développement de la connaissance et la gestion de l'information sont devenus des éléments essentiels dans les stratégies de développement. Beaucoup d'efforts ont été fournis dans la région, en particulier au travers du développement du Centre régional AGRHYMET pour promouvoir une information régionale construite en réseau avec les institutions nationales. De multiples efforts restent à fournir pour que l'information produite soit mieux exploitée par l'ensemble des acteurs, d'une part dans le cadre des concertations relatives à l'aménagement de l'espace, l'accès et l'usage des ressources d'une part, le pilotage des politiques agricoles et la gestion de la sécurité alimentaire à court et à moyen termes, d'autre part. Le régional dispose dans ces domaines d'avantages comparatifs importants, qu'il s'agisse de travailler avec des équipes internationales sur la connaissance fondamentale des phénomènes de désertification pour mieux identifier les pratiques qui permettent de les enrayer, d'appuyer les pays dans la définition de méthodologies harmonisées et l'amélioration des dispositifs de collecte et de traitement des données, ou enfin dans la construction d'une information à caractère régionale dans tous les domaines où il existe de fortes interdépendance entre les pays (ex. suivi des ressources fourragères, suivi des ressources hydriques, etc.). L'accent devra être mis en concertation avec les différentes catégories d'acteurs sur l'analyse et la diffusion de l'information en fonction des besoins des différentes catégories d'acteurs et de décideurs. Compte tenu de l'importance de l'enjeu de l'information, cette ligne d'intervention est reprise dans l'objectif spécifique n°5 relatif au développement des capacités et à la promotion de la bonne gouvernance.

LIP 1.1.8. Appuyer les pays dans la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et renforcer leurs capacités de négociation dans les enceintes internationales

Tous les pays ont ratifié les principales conventions relatives à la gestion de l'environnement (biodiversité, lutte contre la désertification, changement climatique en particulier). Ils sont désormais tenus par des engagements internationaux et doivent par conséquent traduire ces conventions dans des stratégies et des plans d'action. Ils sont confrontés d'une part à la faiblesse des ressources financières, humaines et institutionnelles. Ils sont d'autre part confrontés aux problèmes que pose le cloisonnement des approches thématiques de chacune des conventions, alors que précisément l'efficacité des stratégies environnementales réside dans l'intégration des différentes composantes. Enfin, la participation au suivi de la mise en œuvre de ces conventions à l'échelle internationale exige des moyens humains et financiers importants qui peuvent être plus facilement réunis dans le cadre d'une approche commune des pays sahéliens, voire ouest-africains.

LIP 1.1.9. Appuyer le développement des capacités humaines dans le domaine de la gestion des facteurs et des ressources naturels

En matière de renforcement des capacités de gestion des facteurs naturels, les besoins sont très variés. Le régional dispose d'un avantage comparatif pour développer les formations de haut niveau et les formations de formateurs.

Au titre du résultat 1.2. : « L'agriculture sahélienne répond mieux à la diversification croissante et à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires »

Une sécurité alimentaire prioritairement fondée sur les ressources sahéliennes implique que les producteurs sahéliens soient en mesure de répondre à l'évolution de la demande au plan quantitatif (croissance des besoins) et au plan qualitatif (diversification des produits). L'intensification et la diversification des systèmes de production sahéliens nécessite une amélioration très sensible de l'environnement institutionnel des producteurs agricoles d'une part, et une amélioration de l'environnement économique et commercial.

LIP 1.2.1. Améliorer l'environnement institutionnel des producteurs

La transformation des systèmes de production permettant de combiner intensification, diversification et gestion durable des ressources naturelles impose une évolution notable de l'environnement institutionnel des producteurs, en particulier dans toutes les zones de production à dominante vivrières, qui sont celles qui ont le moins bénéficié des acquis de la recherche et de l'effort de structuration/organisation des filières.

Ceci concerne plusieurs domaines essentiels : le financement de l'agriculture, l'accès aux facteurs de production, l'accès aux technologies et aux techniques et par conséquent l'orientation et le fonctionnement de la recherche et de la vulgarisation.

LIP 1.2.2. Favoriser l'insertion économique et commerciale des producteurs

L'instabilité des marchés des produits vivriers est un facteur important des stratégies de minimisation des risques adoptés par les producteurs, et qui conduisent à privilégier la consommation des ressources naturelles à court terme et à tourner le dos aux logiques d'investissements dans l'amélioration de la productivité. Face à la faiblesse des marchés nationaux, le développement des marchés régionaux et la structuration des filières à cette échelle constitue un aspect essentiel du développement des débouchés et d'une certaine stabilisation des marchés. De multiples actions retenues dans le cadre de cette ligne d'intervention sont par conséquent communes avec les actions entreprises dans le cadre de l'objectif spécifique n°2.

Au titre du résultat 1.3. : « La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables »

La pêche maritime et continentale contribuent de manière significative aux revenus des populations rurales et péri-urbaines. Elle est aussi un élément essentiel de l'approvisionnement en protéines des populations sahéliennes. Le développement des activités halieutiques constitue une voie importante au regard de la sécurité alimentaire mais se heurte à la raréfaction des ressources liées à certaines formes de surexploitation et à la concurrence avec les flottes des pays du Nord.

LIP 1.3.1. Renforcer les secteurs de la pêche au travers d'une approche régionale de la mise en valeur des potentialités offertes par la pêche artisanale

Cette ligne d'intervention répond au souci de gérer le rythme des prélèvements sur la ressource dans le cadre d'une approche régionale, qui est la seule qui permette d'éviter les logiques de

prédateur et de garantir des niveaux de prélèvements compatibles avec le renouvellement des différentes espèces de poissons. C'est aussi à travers la coopération régionale que les acteurs de la pêche artisanale peuvent renforcer leurs capacités de négociation vis-à-vis des armateurs industriels dans les domaines de la sécurité en mer, du respect des zones de pêche, etc.

LIP 1.3.2. Appuyer le développement de l'aquaculture dans le Sahel

Le développement de l'aquaculture constitue le moyen d'accroître la production et la consommation de produits de la pêche sans affecter les ressources naturelles.

4.3.2 Objectif spécifique n°2 « les marchés nationaux sont plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région »

4.3.2.1 Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique 2

Le tableau suivant synthétise, pour chaque résultat et ligne d'intervention prioritaire, les principales actions envisagées au titre du premier programme quinquennal, sur la base des trois critères de sélection permettant de positionner la stratégie régionale. Il indique par ailleurs la ou les OIG auxquelles il revient la responsabilité d'animer la mise en œuvre des lignes d'intervention prioritaires pour cet objectif spécifique.

| Objectif spécifique n°2 « les marchés nationaux sont plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région » | Critère | | | Animateur |
|---|---------|---|---|-----------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | |
| résultat 2.1. : « Les marchés nationaux sont plus dynamiques et mieux connectés ; les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges sont fortement accrus» | | | | |
| <u>LIP 2.1.1. Harmoniser les politiques nationales relatives aux échanges agro-alimentaires</u> | | | | CEDEAO/UEMOA |
| Action 2 : Harmoniser les politiques fiscales internes | | x | | |
| personnes | | x | | |
| <u>LIP 2.1.2. Développer les infrastructures régionales de transport et de télécommunication de manière cohérente</u> | | | | CEDEAO/UEMOA |
| Action 1 : Achever et/ou réhabiliter les infrastructures régionales routières prioritaires. Cette action sera mise en œuvre dans le cadre des réseaux prioritaires définis par la CEDEAO et l'UEMOA (qui sont compatibles entre eux) | x | | | |
| Action 2 : Améliorer l'entretien des routes régionales prioritaires et harmoniser les normes techniques et de sécurité | x | | | |
| Action 3 : Réhabiliter et moderniser les liaisons inter-Etats de télécommunication | x | | | |
| Action 4 : Harmoniser les cadres législatifs et réglementaires relatifs aux télécommunications | x | | | |
| <u>LIP 2.1.3 Mettre en place des institutions favorables au développement des échanges régionaux</u> | | | | CEDEAO/UEMOA/CILSS/CMA-AOC |
| Action 1 : Mettre en œuvre des systèmes régionaux d'information sur les marchés et les filières | x | x | | |
| Action 2 : Elaborer des normes régionales relatives aux denrées alimentaires et aux intrants agricoles | x | | | |
| Action 3 : Mettre en place un système de règlement des différends | x | | | |
| <u>L2.1.4 Appuyer les initiatives prises par les opérateurs privés pour le développement des échanges régionaux</u> | | | | CEDEAO/UEMOA/CILSS/OP/CMA-A |
| Action 1 : Appuyer la mise en place de centre de services renforçant les capacités des opérateurs privés à exporter des produits de qualité sur le marché régional | x | x | | |
| Action 2 : Soutenir l'organisation d'échanges d'expériences, de foires, d'expositions, ... | x | x | | |
| Action 3 : Soutenir la mise en place d'une bourse régionale de fret | x | | | |
| Action 4 : Appuyer la formulation et la réalisation de projets de création de marchés frontaliers et de marché de gros | x | | | |
| résultat 2.2. : « Les intérêts de l'agriculture sahélienne et des filières agroalimentaires sont mieux défendus dans la compétition internationale » | | | | |
| <u>UE/ACP)</u> | | | | CEDEAO/UEMOA/CILSS/OP |
| Action 1 : Préparer le démarrage de la négociation de l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne | | x | | |
| Action 2 : Elaborer et défendre des positions communes lors de la négociation de l'APE avec l'Union Européenne | | x | | |
| Action 3 : Défendre des positions communes lors des négociations agricoles à l'OMC | | x | | |
| <u>LIP 2.2.2. Faciliter l'adaptation des filières agro-alimentaires régionales à l'évolution des normes internationales</u> | | | | CEDEAO/UEMOA/CILSS/OP/CRAT |
| <u> marchés des pays développés (notamment par l'application des articles de l'accord SPS et de l'accord OTC relatifs à l'assistance tec</u> | x | x | | |
| Action 2. Mettre en place des dispositifs (laboratoires d'analyse, procédures de certification, ...) de contrôle de la qualité des produits destinés à l'exportation, afin de limiter les refus de ces produits à leur entrée dans les pays de consommation | x | | | |

4.3.2.2 Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 2

Les pays sahéliens ont pour l'essentiel libéralisé leurs secteur agricole et alimentaire et accordent par conséquent une place importante au marché dans la réalisation de la sécurité alimentaire. Cette libéralisation s'inscrit dans une perspective simultanée d'intégration régionale des marchés. Les pays sahéliens inscrivent leur stratégie économique et commerciale dans les espaces d'intégration auxquels ils appartiennent : l'UEMOA, la CEDEAO, et dans le cas du Tchad, la CEMAC. Aussi, la responsabilité dans la mise en œuvre des actions stratégiques du point de vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire relèvent-elles prioritairement de ces institutions.

Au titre du résultat 2.1. : « Les marchés nationaux sont plus dynamiques et mieux connectés ; les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges sont fortement accrus»

Le renforcement de l'intégration des marchés nécessite d'agir simultanément dans plusieurs domaines : celui des politiques économiques, afin de réduire les disparités nuisibles au développement de la production et/ou des échanges ; celui des infrastructures de transport et de télécommunications, afin de diminuer les coûts de mise en marché des productions locales ; et, enfin, celui des institutions (systèmes d'information, normes, règlement des différends) permettant de pallier les défaillances ou incomplétiltudes de marché.

LIP 2.1.1. Harmoniser les politiques nationales relatives aux échanges.

Les travaux animés par le CILSS à la fin des années 1980 et au début des années 1990 ont mis en évidence que les disparités de politique économique, notamment celles concernant les échanges, constituaient un frein au renforcement de l'intégration régionale. Ces travaux ont conclu que le dialogue régional sur les politiques économiques ne devrait pas viser, à court et moyen termes, l'uniformisation de celles-ci mais plutôt leur rapprochement progressif selon une démarche pragmatique. Le terme rapprochement s'inscrit dans une double perspective : réduire les nuisances réciproques créées par les politiques nationales divergentes et optimiser les complémentarités, au-delà des limites de chaque pays, entre bassins de production et centres de consommation. Cette première ligne d'intervention prioritaire répond donc à la nécessité d'agir au niveau régional pour gérer à la fois des interdépendances entre pays (les flux commerciaux générés par les disparités de politique) et les relations entre la région et les marchés extérieurs.

LIP 2.1.2. Développer les infrastructures régionales de transport et de télécommunication de manière cohérente

L'intensification des échanges intra-régionaux est freinée par le mauvais état du secteur routier, qui représente 90% des déplacements effectués dans la région, et un développement insuffisant du secteur des télécommunications. Les actions régionales proposées dans ces deux domaines relèvent de la gestion des interdépendances (les exportations d'un pays donné vers ses voisins nécessite une continuité physique du réseau routier et une connexion optimale des réseaux de télécommunication) ; elles permettent aussi la réalisation d'économies d'échelle.

LIP 2.1.3 Mettre en place des institutions favorables au développement des échanges régionaux.

Depuis plus de 15 ans, les Etats de la sous-région ont choisi de privilégier la construction de l'intégration régionale par le marché. Le deuxième objectif stratégique de la stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire s'inscrit résolument dans cette perspective. Cependant, il est manifeste que la coordination par le marché ne peut, à elle seule, assurer une intégration régionale soutenue et durable : les asymétries d'information, les incertitudes sur la qualité des produits, les risques d'impossibilité de recours en cas de défaillance de l'un des partenaires d'une transaction, ... constituent autant d'obstacle au développement des échanges marchands qui nécessitent la mise en place d'institutions appropriées. Pour que celles-ci soient viables, il est indispensable qu'elles soient le fruit d'une démarche conjointe de l'ensemble des acteurs concernés (opérateurs privés, organisations socio-professionnelles, Etats, collectivités locales, ...). Dans ce domaine, les actions régionales inscrites dans le programme quinquennal répondent à la nécessité de réaliser des économies d'échelle dans le traitement de problèmes communs aux pays de la région.

LIP 2.1.4 Appuyer les initiatives prises par les opérateurs privés pour le développement des échanges régionaux.

Les Etats d'Afrique de l'Ouest adhèrent à un projet d'intégration régionale par le marché, comme l'attestent les principaux chantiers mis en œuvre par la CEDEAO et l'UEMOA. Cette option signifie que les opérateurs privés (producteurs, transformateurs, commerçants, ...) sont, et seront, les principaux acteurs du processus d'intégration. En complément des mesures relatives aux politiques commerciales (LIP 2.1.1), aux infrastructures LIP 2.1.2) et aux institutions (LIP 2.1.3), il est donc essentiel de renforcer les multiples initiatives prises par les opérateurs privés pour intensifier les échanges régionaux. Dans ce domaine, la pertinence du niveau régional réside principalement dans la coopération autour de problèmes communs. Pour l'essentiel, il s'agira d'actions à géométrie variable, leur ampleur étant fonction du nombre et de la localisation des opérateurs impliqués dans les initiatives qui seront soutenues.

Au titre du résultat 2.2. : « Les intérêts de l'agriculture sahélienne et des filières agroalimentaires sont mieux défendus dans la compétition internationale »

L'élaboration de la stratégie régionale de sécurité alimentaire intervient au moment de la reprise des négociations commerciales multilatérales, dans le cadre de l'OMC. Elle intervient, aussi, au moment où débutent les négociations pour la mise en œuvre des accords de partenariat économique dans le cadre des Accords de Cotonou, qui définiront les futures relations commerciales avec l'Union européenne, premier partenaire de l'Afrique de l'Ouest, tant à l'importation qu'à l'exportation de produits agricoles. Etant donnée l'importance de l'agriculture pour l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest, l'issue de ces négociations, tout comme les processus régionaux en cours (CEDEAO, UEMOA, CEMAC, NEPAD...) auront nécessairement un impact non négligeable sur la sécurité alimentaire de ces pays.

Pour accroître les atouts de la région dans cette nouvelle étape de son intégration aux échanges internationaux, le programme quinquennal se propose d'intervenir à travers deux lignes d'intervention complémentaires : d'une part, le renforcement des capacités des Etats à élaborer et défendre des positions de négociation répondant à leurs intérêts ; d'autre part, l'adaptation des filières agro-alimentaires régionales à l'évolution des normes internationales. Les actions

régionales proposées dans le cadre de ces deux lignes d'intervention relèvent explicitement du critère « gestion des relations entre la région et ses partenaires extérieurs ».

LIP 2.2.1. Renforcer les capacités des Etats à élaborer et à défendre des positions communes de négociation (OMC, Accord UE/ACP).

L'amélioration de la sécurité alimentaire sahélienne repose sur la combinaison entre une amélioration des conditions locales et une amélioration de l'environnement international, en particulier dans tous les domaines qui touchent à la compétitivité des produits agricoles et alimentaires, et aux conditions de concurrence. Les spécificités des agricultures sahéliennes confèrent à cette question une très grande sensibilité. Dans le cadre de cette ligne d'intervention, il s'agit simultanément d'affiner les positions sahéliennes dans les négociations internationales qui touchent le commerce des produits alimentaires, les politiques agricoles et de sécurité alimentaire d'une part, et d'améliorer la capacité des pays sahéliens de peser dans les négociations en développant des approches et une stratégie commune.

LIP 2.2.2. Faciliter l'adaptation des filières agro-alimentaires régionales à l'évolution des normes internationales.

Les normes prennent une place croissante dans la problématique de l'accès aux marchés des pays développés. L'adaptation des filières sahéliennes aux exigences de ces marchés est par voie de conséquence la condition sine qua non pour maintenir et accroître leurs parts de marché. Ceci requiert une information de qualité permettant au niveau des opérateurs économiques d'avoir une connaissance précise des exigences des marchés, et d'intégrer ces exigences aux différentes étapes de la filière (techniques de production, stockage, emballage, etc.). Cela exige aussi le développement les capacités locales de contrôle de qualité.

4.3.3 Objectif spécifique n° 3 : « amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base »

4.3.3.1 Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique n° 3

Le tableau suivant synthétise, pour chaque résultat et ligne d'intervention prioritaire, les principales actions envisagées au titre du premier programme quinquennal, sur la base des trois critères de sélection permettant de positionner la stratégie régionale. Il indique par ailleurs la ou les OIG auxquelles il revient la responsabilité d'animer la mise en œuvre des lignes d'intervention prioritaires pour cet objectif spécifique.

| services sociaux de base » | Critère | | | Animateur |
|--|---------|---|---|--------------------|
| | 1 | 2 | 3 | |
| résultat 3.1 : « les conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base sont notablement améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres » | | | | |
| <u>LIP 3.1.1. définir et promouvoir les conditions minimales d'accès de chaque sahélien à l'alimentation et aux services de base (eau potable, santé, éducation)</u> | | | | CILSS |
| Action 1 : Définir des conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base | | x | | |
| Action 2 : Appuyer la promotion des droits des populations pauvres | | x | | |
| social | | | x | |
| <u>LIP 3.1.2. renforcer les échanges d'expériences sur les politiques alimentaire et sociales en faveur des populations vulnérables et l'homogénéité des dispositifs de suivi</u> | | | | CILSS |
| Action 1 : Favoriser l'adoption de méthodologies harmonisées de diagnostic de la pauvreté et de ciblage des populations vulnérables et de suivi-évaluation des indicateurs des DSRP (secteurs santé, social, nutrition) pauvreté et les inégalités | | x | | |
| Action 1 : Favoriser l'adoption de méthodologies harmonisées de diagnostic de la pauvreté et de ciblage des populations vulnérables et de suivi-évaluation des indicateurs des DSRP (secteurs santé, social, nutrition) pauvreté et les inégalités | | x | | |
| <u>LIP 3.1.3. appuyer les zones les plus structurellement déficitaires en besoins sociaux</u> | | | | CEDEAO/UEMOA/CILSS |
| Action 1 : Définir le champ et les modalités d'intervention d'un mécanisme régional de solidarité permettant de combler les disparités entre zones et pays dans l'accès aux services sociaux de base | x | x | | |
| pour tester et développer des interventions novatrices et probantes en faveur des pauvres dans les domaines de la santé, de la nutri | | x | | |
| résultat 3.2. « Les contraintes démographiques au développement durable au Sahel sont mieux maîtrisées » | | | | |
| <u>LIP 3.2.1. Identifier et gérer les contraintes socio-démographiques et économiques au développement humain durable aux niveaux des ménages et des communautés</u> | | | | CILSS |
| valorisation | x | | | |
| <u>LIP 3.2.2. Identifier les contraintes socio-démographiques et économiques à la gestion rationnelle de l'environnement aux niveaux des ménages et des communautés</u> | | | | CILSS |
| Action 1 : Améliorer les connaissances des interrelations population et environnement, particulièrement au niveau des ménages et communautés, et leur valorisation | | x | | |
| politiques de population et de développement durable aux niveaux national et sous régional dans une perspective de lutte contre la pauvr | | | | CILSS |
| Action 1: Appuyer la revue ou l'adoption de politiques nationales de population dans les pays | x | x | | |

4.3.3.2 Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 3

Au titre du résultat 3.1 : « les conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base sont notamment améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres »

LIP 3.1.1. définir et promouvoir les conditions minimales d'accès de chaque sahélien à l'alimentation et aux services de base (eau potable, santé, éducation)

Au cours de la dernière décennie, des recommandations de la communauté internationale ont été adoptées lors de divers sommets organisés sous l'égide des Nations Unies. Certaines recommandations ont été traduites en conventions internationales : Droits de la femme, Droits de l'enfance,... Il s'agira d'envisager dans quelle mesure des conditions minimales d'accès plus précises et adaptées au Sahel peuvent être considérées dans les domaines alimentaire et sociaux.

Dans ce domaine, les actions régionales prévues par la SOSAR correspondent à une plus value du régional par rapport à un problème commun et à une meilleure représentation des pays sahéliens dans les forums internationaux.

LIP 3.1.2. Renforcer les échanges d'expériences sur les politiques alimentaire et sociales en faveur des populations vulnérables et l'homogénéité des dispositifs de suivi

Sous l'impulsion des partenaires extérieurs (coopérations bi ou multi-latérales, ONG), des stratégies sectorielles définies au niveau national ou des projets mis en place à l'échelle locale ont tendance à se répliquer entre les pays sans toujours tenir compte des spécificités des populations ou de l'environnement socio-économique et sans toujours tirer parti des résultats et des limites des interventions menées ailleurs. Les acteurs régionaux doivent davantage devenir les dépositaires des forces et faiblesses d'expériences novatrices (centres de santé communautaires au Mali, test sur la réforme de la conditionnalité au Burkina Faso, politique éducative au Cap Vert, ...) afin, le cas échéant, d'inciter à leur extension dans les autres pays sahéliens (en définissant les conditions de ces « transferts »).

Les travaux d'élaboration de programmes de lutte contre la pauvreté conduits depuis trois ans dans la plupart des pays sahéliens, et qui ont abouti aux DSRP, ont particulièrement mis en évidence la faiblesse méthodologique, technique et organisationnelle des dispositifs d'information statistique sur les aspects socio-économiques du développement, sur le ciblage des groupes et zones vulnérables liées à la complexité du phénomène de pauvreté et sur l'insuffisance d'instruments de mesure des effets des politiques sectorielles. Ces faiblesses ont poussé tous les pays sahéliens à s'engager dans la mise en place d'observatoires sur la pauvreté rattachés auprès des Instituts Statistiques Nationaux. Ces nouveaux observatoires ont commencé à développer de manière hétérogène des méthodologies de recueil, de traitement et de diffusion de l'information et des indicateurs de mesure des politiques sectorielles.

A travers le suivi de l'insécurité alimentaire que réalise le CILSS ou le suivi des politiques macro-économiques et commerciales exercé par l'UEMOA, les institutions régionales avec l'appui de partenaires extérieurs ont accumulé une expérience significative sur le partage de l'information, la création de réseaux de données ou l'harmonisation de méthodologies dans des secteurs liés aux enjeux de diagnostic de la pauvreté ou des effets des politiques sectorielles. Leur intervention

dans le champ de la pauvreté offre l'opportunité par une approche commune i) d'accroître les échanges d'expérience sur les stratégies, les programmes et les projets réalisés, ii) de décloisonner (institutionnellement dans les pays et la région et méthodologiquement) le suivi de la sécurité alimentaire de celui de la pauvreté, iii) d'initier un suivi d'indicateurs communs et iv) d'encourager l'adoption de méthodologies de diagnostic et d'évaluation probantes.

Cette action ne concerne pas la dimension court terme de la vulnérabilité dont les LIP sont abordées dans l'OS 4 (prévention et gestion des crises conjoncturelles).

LIP 3.1.3. appuyer les zones les plus structurellement déficitaires en besoins sociaux

Cette implication de la SOSAR s'intègre dans le critère de gestion des interdépendances. En effet, un ensemble régional ne peut se développer de façon harmonieuse et homogène si les conditions socio-économiques entre zones et populations sont trop disparates. L'intégration régionale ne doit pas se manifester uniquement sous l'angle du marché. L'action publique doit corriger ses effets négatifs en ne laissant pas à la marge des populations défavorisées du fait de leur éloignement des pôles d'attraction économique, de la faible compétitivité de leurs productions ou de leurs conditions de vie précaires dans un environnement hostile. L'expression de mécanismes de solidarité qui renforcent l'identité régionale est un complément nécessaire de la politique économique d'intégration par le marché. Ce principe est à l'origine de la création du FAIR (Fonds d'Appui à l'Intégration Régionale) par l'UEMOA⁹.

Dans le cadre d'un appui aux interventions pro-pauvres visées par l'OS3, l'implication du niveau régional doit s'exercer sous la forme d'actions co-financées avec les acteurs nationaux et/ou locaux. La mise en œuvre d'un fonds communautaire offre l'opportunité de mettre en place des actions pilotes favorisant les bonnes pratiques d'investissement public et reposant sur des collaborations entre acteurs locaux, nationaux et régionaux.

Au titre du résultat 3.2. « Les contraintes démographiques au développement durable au Sahel sont mieux maîtrisées »

LIP 3.2.1. Identifier et gérer les contraintes socio-démographiques et économiques au développement humain durable aux niveaux des ménages et des communautés.

La croissance accélérée des populations sahéliennes et celles de la région en général constitue un réel handicap tant au niveau des stratégies d'amélioration des revenus des ménages que du point de vue de l'accès aux services sociaux de base. En milieu rural, la taille des ménages est un élément important d'une paupérisation croissante et d'une pression toujours plus grande sur les ressources naturelles. A ces titres, les interventions dans le domaine de la démographie et plus largement tout ce qui concerne les politiques de population sont fondamentales pour réaliser les objectifs de sécurité alimentaire et plus largement pour enclencher de véritables dynamiques de développement.

⁹ Le FAIR est financé à partir du Prélèvement communautaire de solidarité (PCS : 1% de la valeur en douane des produits importés). Il est destiné à financer trois types d'actions : les infrastructures à caractère économique (50% de l'enveloppe totale), les infrastructures à caractère social (30%) et les actions de reconversion (20%). Dans le cadre de la SOSAR, des moyens supplémentaires seraient recherchés pour pouvoir financer davantage d'infrastructures à caractère social.

La prise de conscience de l'importance des interrelations population/développement s'est faite très tôt, en particulier au sein des pays du Sahel, se traduisant au plan institutionnel par la mise en place de structures comme le CERPOD, chargées d'impulser et de coordonner des actions de recherche dans ces domaines complexes.

LIP 3.2.2. Identifier les contraintes socio-démographiques et économiques à la gestion rationnelle de l'environnement aux niveaux des ménages et des communautés.

La croissance accélérée des populations sahéliennes et celles de la région en général, induit des pressions croissantes sur les ressources. Les modes traditionnels de régulation des usages de ces ressources sont dès lors battus en brèche sous la contrainte des stratégies de survie des populations. De même, les flux migratoires et la croissance très rapide des villes posent de multiples problèmes de pollutions urbaines qui se répercutent sur les conditions sanitaires des populations.

LIP 3.2.3. Appuyer et renforcer les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable aux niveaux national et sous régional dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Le traitement de la problématique population/développement a évolué depuis la fin des années 1980 d'une approche adaptative au changement démographique (tel qu'il peut être saisi à travers l'évolution de ces facteurs dominants : fécondité, mortalité, migration), à une approche intégrée. Celle-ci met l'accent sur la nécessité non seulement de s'y adapter, à court et moyen termes, mais aussi de traiter ces facteurs comme des éléments endogènes sur lesquels il faut agir pour obtenir les transformations de structures économiques et sociales compatibles avec le développement à long terme.

Ainsi, outre l'amélioration de l'information démographique et le développement des capacités d'analyse, des politiques et des programmes de population ont été développés dans huit pays sahéliens et sont actuellement mis en œuvre conformément au PAO (Programme d'action de Ouagadougou).

4.3.4 Objectif spécifique n°4 : « amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire »

4.3.4.1 Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique n°4

Le tableau suivant synthétise, pour chaque résultat et ligne d'intervention prioritaire, les principales actions envisagées au titre du premier programme quinquennal, sur la base des trois critères de sélection permettant de positionner la stratégie régionale. Il indique par ailleurs la ou les OIG auxquelles il revient la responsabilité d'animer la mise en œuvre des lignes d'intervention prioritaires pour cet objectif spécifique.

| construction de la sécurité alimentaire » | Critère | | | Animateur |
|--|---------|---|---|-----------|
| | 1 | 2 | 3 | |
| crises alimentaires » | | | | |
| <u>conjонcturelle</u> | | | | |
| Action 1 : étudier les conditions nécessaires à la viabilité des SI | | x | | |
| SI | x | x | | |
| Action 3 : diversifier l'utilisation des informations recueillies dans le cadre de l'alerte précoce (prévention des risques d'inondations, gestion des disponibilités fourragères, conseil agro-météorologique, ...) | x | x | | |
| <u>décision</u> | | | | |
| alimentaire (vulnérabilité urbaine ; groupes socio-économiques spécifiques: pêcheurs, pasteurs ; vulnérabilité dans les zones traditionnellem | | x | | |
| Action 2 : mettre en place un cadre d'analyse commun de la vulnérabilité | | x | | |
| Action 3 : renforcer la qualité des analyses et préciser les risques d'utilisation pour la prise de décision | | x | | |
| Action 4 : renforcer le contrôle de qualité des SI | | x | | |
| décentralisés | | x | | |
| <u>LIP 4.1.3. Poursuivre et renforcer le rôle de veille des informations à caractère régional</u> | | | | |
| Action 1 : développer une capacité de veille sur les sources de conflits entre pays et pouvant avoir des répercussions dommageables sur la sécurité alimentaire (dont les déplacements de populations) | x | | | |
| Action 2 : poursuivre le rôle de veille sur les informations des facteurs bio-physiques comme la production agricole et fourragère, niveaux des cours d'eaux, déprédateurs,... | x | x | | |
| résultat 4.2 : « Les processus de concertation et les actions d'urgence facilitent les sorties de crise et la construction d'une sécurité alimentaire à long terme » | | | | |
| <u>LIP 4.2.1. animer les processus de concertation adaptés au niveau régional</u> | | | | |
| Action 1 : poursuivre le travail d'animation en réseau sur les prévisions de productions agricoles | x | x | | |
| Action 2 : préparer et animer les réunions du réseau de prévention des crises | x | x | x | |
| <u>interventions de développement</u> | | | | |
| Action 1 : capitaliser et échanger sur les expériences de diversification des actions d'urgence | x | | | |
| Action 2 : inciter les acteurs nationaux et locaux à améliorer leurs pratiques | x | x | | |
| <u>régionale</u> | | | | |
| Action 1 : Identifier les instruments de réponse à une crise de grande ampleur | x | x | | |
| Action 2 : Préciser les structures de concertation entre pays sahéliens et avec la communauté internationale | | x | | |

4.3.4.2 Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 4

Au titre du résultat 4.1 : « Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Sahel est plus performant dans la prévention des crises alimentaires »

LIP 4.1.1. Appuyer les pays à pérenniser les dispositifs d'information contribuant à évaluer la situation alimentaire conjoncturelle

La dernière décennie a montré les limites de l'implantation des SI sous la forme de projet soutenu par des partenaires extérieurs puis du processus d'internalisation institutionnelle et financière par les Etats. A l'heure actuelle, peu de SI peuvent se prévaloir d'une assurance de fonctionnement au-delà d'une ou deux années. Par ailleurs, la diversification des sources d'insécurité alimentaire et l'émergence d'acteurs (collectivités décentralisées, Organisations paysannes) dans le champ de la résolution des crises alimentaires accroît la demande en information. Face à ces évolutions, il faut chercher à adapter les dispositifs aux attentes des utilisateurs, à optimiser leur fonctionnement et les synergies, à privilégier des méthodologies à coût raisonnable, à améliorer la transparence, à limiter l'intrusion du politique dans les analyses techniques,...bref, toutes modifications qui ne pourront être réalisées sans vision cohérente et globale du dispositif d'information sur la sécurité alimentaire et la pauvreté et, qui nécessiteront des arbitrages compte tenu des ressources disponibles.

Une utilisation plus diversifiée des informations recueillies constitue également une voie à explorer pour accroître la « rentabilité » des SI.

Cette première ligne d'intervention répond au critère de la plus value du niveau régional concernant le traitement d'un problème commun et la réalisation d'économies d'échelle. Par la sensibilisation des partenaires extérieurs à cette problématique, elle touche également à la gestion des relations avec les partenaires extérieurs à la région.

LIP 4.1.2. Favoriser l'utilisation de méthodologies harmonisées et la diffusion de produits d'information facilitant la prise de décision

Depuis sa création, le CILSS a œuvré avec un certain succès au développement d'un réseau de SI auquel il contribue par la mise au point d'outils méthodologiques de recueil et d'analyse des données, par des appuis en moyen de fonctionnement (matériel et expertise), par une animation permanente sur les améliorations des méthodologies, par des contrôles de la qualité de la production d'informations. Ces performances ont pu être atteintes grâce aux soutiens importants des bailleurs de fonds. Cette dépendance a parfois eu pour conséquence de privilégier un type spécifique de données en fonction des priorités du partenaire (cas de la disponibilité d'aide alimentaire) et de voir fluctuer le niveau des activités en fonction de ceux des investissements extérieurs.

En ayant en point de mire l'amélioration de l'aide à la décision, il subsiste de nombreux progrès possibles dans l'adéquation des instruments d'investigation aux besoins des décideurs, dans la présentation des résultats, dans la transparence et le contrôle de qualité des SI et dans l'harmonisation des méthodologies. L'apport du régional relève du critère de coopération de problème commun.

LIP 4.1.3. Poursuivre et renforcer le rôle de veille des informations à caractère régional

Le CILSS joue un rôle important dans la disponibilité d'informations bio-physiques comme la production agricole et fourragère, le niveaux des cours d'eaux, les acridiens et autres ravageurs des cultures,... et, dans la diffusion et les échanges de ces informations avec la communauté internationale. Il dispose d'investissements technologiques et d'une expertise pointue qui requièrent certaines analyses.

Ce champ d'informations devrait, sous l'égide de la CEDEAO, être étendu aux sources de conflits potentiels entre pays de la région. Comme l'histoire récente de l'Afrique de l'Ouest l'a montré, les conséquences de conflits sont désastreuses sur la sécurité alimentaire des populations touchées.

L'implication du niveau régional se trouve pleinement justifié par la coopération nécessaire des Etats sur des problèmes communs et par la réalisation d'une économie d'échelle.

Au titre du résultat 4.2 : « Les processus de concertation et les actions d'urgence facilitent les sorties de crise et la construction d'une sécurité alimentaire à long terme »

LIP 4.2.1. Animer les processus de concertation adaptés au niveau régional

Deux forums de concertation coexistent au niveau régional pour échanger les informations utiles à la décision et pour dialoguer avec la communauté internationale afin d'améliorer les dispositions en prévention et gestion des crises : (1) le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel, co-animé par le CILSS et le Club du Sahel (OCDE) ; (2) le Dispositif de Veille sur la Situation Agricole et Alimentaire au Sahel, animé par le CILSS et associant la FAO, le PAM, le FEWS-NET, des partenaires de développement(USAID, ACDI, Commission Européenne, Coopérations française et italienne), des ONG(CARE, CRS, FCRCR) et des OP(paysans, opérateurs économiques). Cette concertation intense doit veiller à ne pas empiéter sur les dialogues nécessaires au sein des enceintes nationales ou infra-nationales où sont prises les décisions d'intervention.

Cette ligne d'intervention s'inscrit dans la logique des actions régionales ressortant d'un traitement de problèmes communs et du renforcement de la position de pays face à l'extérieur.

LIP 4.2.2. Favoriser les échanges d'expérience sur la diversification des actions d'urgence et leur insertion dans des interventions de développement

Les crises conjoncturelles remettent en cause les efforts importants qui sont fournis pour la construction d'une sécurité alimentaire à long terme et se traduisent, de ce fait, par des coûts humains et financiers prohibitifs. La confrontation aux famines du siècle précédent a débouché sur une véritable politique d'intervention au Sahel. Depuis la fin des années 1980, quand la gestion des crises alimentaires s'effectuait quasi exclusivement sous la forme d'aide alimentaire internationale distribuée gratuitement, les actions d'urgence ont évolué (aide alimentaire triangulaire et achats locaux, ventes de céréales à prix social, ventes au prix du marché dans les zones sous-approvisionnées,...) et se sont diversifiées (chantiers à haute intensité de main d'œuvre, renflouement de banques de céréales, micro-crédit, ...) à l'initiative des dispositifs nationaux ou de la société civile.

Il est apparu de plus en plus évident qu'il n'existe pas deux politiques juxtaposées pour construire une sécurité alimentaire durable mais que les actions d'urgence doivent favoriser celle-ci par leur insertion adéquate dans la programmation d'actions à plus long terme.

Dans ce domaine, l'intervention régionale se justifie par une coopération sur des préoccupations communes des acteurs de la région.

LIP 4.2.3. Prévoir et mettre en place les mécanismes de gestion d'une crise alimentaire de grande ampleur à l'échelle régionale

Malgré les indéniables progrès en matière de gestion des crises alimentaires, l'Afrique de l'Ouest n'est malheureusement pas à l'abri d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, le dérèglement climatique apparent et les sources de conflits ne pouvant qu'en accentuer les effets. Les instruments de sécurisation (stocks financier et physique) et leur modalités de fonctionnement (plusieurs pays se sont dotés de plans de secours d'urgence) ont été mis en place au niveau des Etats. Les institutions régionales devraient légitimement se prémunir d'une telle catastrophe humanitaire en envisageant les coopérations possibles entre les dispositifs nationaux de gestion des crises et les coopérations avec les organisations humanitaires spécialisées.

Dans cette matière, l'implication régionale s'apparente à la gestion des interdépendances et dans les relations de la région avec ces partenaires extérieurs.

4.3.5 Objectif stratégique spécifique n°5 « les capacités des acteurs sont renforcées et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire assurée »

4.3.5.1 Tableau récapitulatif des actions programmées au titre de l'objectif spécifique n°5

Le tableau suivant synthétise, pour chaque résultat et ligne d'intervention prioritaire, les principales actions envisagées au titre du premier programme quinquennal, sur la base des trois critères de sélection permettant de positionner la stratégie régionale. Il indique par ailleurs la ou les OIG auxquelles il revient la responsabilité d'animer la mise en œuvre des lignes d'intervention prioritaires pour cet objectif spécifique.

| sécurité alimentaire assurée » | Critère | | | Animateur |
|---|---------|---|---|------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | |
| sont renforcées » | | | | |
| alimentaire | | | | |
| sécurité alimentaire | | x | | |
| Action 2. : promouvoir des outils et des dispositifs de formation des élus et des responsables des organisations locales de la société civile (renforcement des capacités) | | x | | |
| réglementations nationales favorables à une gestion participative et décentralisée des ressources naturelles et de la sécurité ali | | x | | |
| Action 4 - Concevoir et conduire un programme régional d'étude et de recherche sur la gouvernance locale naturelles et de la sécurité alimentaire | | x | | |
| ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et pouvant être mobilisé pour appuyer des pays et des collectivités locales | | x | | |
| décentralisation de la GRN et de la SA | | x | | |
| correctement informées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté » | | | | |
| LIP 5.2.1. : soutenir les programmes de renforcement des capacités des acteurs appropriés à leurs besoins socioprofessionnelles nationales et régionales | x | x | | CILSS / O.P |
| LIP 5.2.2. : soutenir les programmes d'information des acteurs publics et privés appropriés à la diversité des besoins appropriés aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'acteurs, ciblés sur les informations stratégiques du point de vue de la sécurité alimen | x | x | | CILSS / O.P |
| Action 2. : améliorer l'offre d'information de base nécessaire à chaque catégorie d'acteur public et de la société civile, et indispensable pour le dialogue entre acteurs d'utilisateur | x | | | |
| résultat 5.3. : « Des actions régionales de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques régionales probantes » | | | | |
| LIP 5.3.1. : développer la formation et le partage d'expériences au niveau des cadres | | | | |
| développement d'une agriculture durable | x | | | CILSS |
| Action 2 : renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans le domaine des filières (transformation, stockage, commercialisation) des marchés et des politiques commerciales | x | | | |
| Action 3 : renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans le domaine de l'alerte précoce politiques publiques | x | | | |
| LIP 5.3.2. : développer la formation et l'échange d'expérience au niveau des acteurs de la société civile | | | | |
| Action 1: Former des opérateurs des filières sur le stockage et la transformation des produits agricoles | x | | | CILSS |
| LIP 5.3.3. : Renforcer la formation des cadres et acteurs féminins dans les différents domaines techniques relatifs au développement rural, de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire | | | | CILSS |
| Action 1 : Augmenter le pourcentage de cadres féminins dans les formations dispensées dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles | x | | | |
| Action 2 : Mettre en place des formations ciblées sur les besoins des femmes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles | x | | | |
| une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux national et régional » | | | | |
| LIP 5.4.1. : Appuyer et renforcer les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de sécurité alimentaire durable aux niveaux national et sous-régional | | | | CILSS / CEDEAO / UEMOA |
| Action 1 : coordonner la gestion des politiques et stratégies de sécurité alimentaire aux niveau régional | x | x | x | |
| Action 2. : Mettre en place un dispositif d'évaluation des stratégies nationale et régionale de sécurité alimentaire et des programmes correspondants, sous la responsabilité du Conseil régional de sécurité alimentaire | x | x | x | |

4.3.5.2 Justifications et orientations des lignes d'intervention prioritaires de l'OS 5

La réalisation des objectifs ambitieux assignés aux stratégies nationales et régionale de sécurité alimentaire nécessite des efforts considérables d'implication des acteurs d'une part, et d'articulation opérationnelle des différentes échelles où se mènent les actions relatives aux différents objectifs spécifiques, des niveaux les plus décentralisés d'une part, jusqu'au niveau de l'ensemble sahélien et ouest-africain, d'autre part.

Ce dernier objectif spécifique correspond par conséquent à des interventions indispensables à la réalisation des quatre premiers objectifs spécifiques. Il comprend des interventions transversales pour lesquelles le régional, permet aux pays -en se regroupant- de disposer de pôles d'excellence qu'ils ne peuvent construire de manière isolée. Ces domaines transversaux concernent essentiellement des domaines de l'information, de la formation et du renforcement des capacités, de la recherche et de l'appui aux politiques.

Au titre du résultat 5.1. : « Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées »

La décentralisation de la gestion des affaires publiques comprend des dimensions essentielles pour la sécurité alimentaire, qu'il s'agisse de la gestion décentralisée des ressources naturelles, de l'aménagement des terroirs, du développement des infrastructures sociales, ou de la mise en place de stocks locaux de sécurité, etc. Ces dynamiques sont de la responsabilité des pays. Cependant, les conditions dans lesquelles s'opèrent le transfert de prérogatives du niveau central au niveau décentralisé d'une part, les modes d'articulation entre les échelles locales, nationales et sous-régionales d'autre part, seront déterminantes pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire, au niveau de l'ensemble du Sahel. Les interventions retenues s'inscrivent dans le cadre de la gestion de problèmes communs, permettant d'améliorer la gouvernance globale de la sécurité alimentaire.

LIP 5.1.1 : Capitaliser les expériences probantes de gestion décentralisée des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire

Il s'agit de s'appuyer sur la diversité des expériences entre les pays sur différentes thématiques : la planification participative, l'organisation du dialogue entre pouvoirs locaux et acteurs et les formes de médiation, le financement et la fiscalité, l'évaluation participative, la communication, etc. La capitalisation de ces expériences doit permettre de nourrir la réflexion sur la gouvernance de la sécurité alimentaire et la gestion décentralisée des ressources naturelles, et le rôle des acteurs locaux.

LIP 5.1.2. Soutenir les programmes d'appui à la promotion de la gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire

Tous les pays sont engagés dans des processus de décentralisation de la gestion des affaires publiques. Mais tous n'envisagent pas dans les mêmes termes le transfert des compétences en matière de gestion des services sociaux de base, de gestion de la sécurité alimentaire et des ressources naturelles. L'ambition de cette ligne d'intervention est d'appuyer les pays qui engagent des initiatives en faveur d'une plus grande responsabilité et implication des collectivités locales et des organisations de la société civile dans ces domaines.

Au titre du résultat 5.2. : « Les organisations de la société civile, et en particulier les organisations paysannes, de femmes, de jeunes, d'opérateurs économiques, sont consolidées, correctement informées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté »

LIP 5.2.1. : soutenir les programmes de renforcement des capacités des acteurs appropriés à leurs besoins

Les acteurs de la société civile sont appelés à jouer un rôle croissant dans la négociation des politiques et dans la conception et la gestion des programmes de développement. Dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles, les organisations paysannes, de femmes, de jeunes, de petites entreprises du secteur agro-alimentaire, ont déjà pris une place très importante au niveau local et national et de plus en plus au niveau de la sous-région. Soumis à de très fortes pressions, les acteurs rencontrent d'importantes difficultés pour répondre aux attentes de leurs mandants d'une part, des autres acteurs (Etats, agences d'aide, etc.) d'autre part. Cette ligne d'intervention vise à appuyer les programmes de renforcement des capacités élaborés par les organisations elles-mêmes, avec le cas échéant des appuis extérieurs. Une attention particulière devra être portée au développement des capacités à tous les échelons des organisations de manière à accroître les possibilités d'intervention aux différentes échelles géographiques, et pour favoriser la promotion de la culture démocratique au sein des organisations.

LIP 5.2.2. : soutenir les programmes d'information des acteurs publics et privés appropriés à la diversifié des besoins

La plupart des systèmes d'information nationaux et régionaux ont été conçus principalement à l'attention des décideurs publics (Etats et agences d'aide). Avec la libéralisation, ils se sont diversifié pour répondre aux besoins des opérateurs économiques et commerciaux en intégrant le suivi des marchés.

Au titre du résultat 5.3. : « Des actions régionales de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques régionales probantes »

LIP 5.3.1. : développer la formation et le partage d'expériences au niveau des cadres

Sur la base des travaux de capitalisation, cette ligne d'intervention vise à renforcer les capacités des cadres du secteur public, de manière à renforcer leur connaissance des initiatives locales, à améliorer les articulations entre les actions de l'Etat et les actions décentralisées.

LIP 5.3.2. : développer la formation et l'échange d'expérience au niveau des acteurs de la société civile

De multiples expériences locales de gestion décentralisée de la sécurité alimentaire et des ressources naturelles ont été développées par des acteurs de la société civile. Mais la diffusion des expériences les plus intéressantes reste freiné par le cloisonnement par l'absence de stratégies de valorisation et d'échanges. Cette ligne d'intervention vise à faire en sorte que les innovations et les pratiques des acteurs constituent le support principal d'une politique de

formation des réseaux régionaux d'acteurs, en particulier les collectivités locales, les organisations paysannes et les organisations féminines.

LIP 5.3.3. : Renforcer la formation des cadres et acteurs féminins dans les différents domaines techniques relatifs au développement rural, de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire

Les femmes jouent un rôle fondamental dans l'ensemble des activités fondamentales pour la sécurité alimentaire, qu'il s'agisse de la production agricole, de la transformation ou de la commercialisation des produits. Elles sont en revanche beaucoup moins nombreuses au sein des institutions en charge de définir et gérer les politiques de sécurité alimentaire. L'enjeu de cette ligne d'intervention est d'accorder une place centrale aux femmes dans tous les dispositifs de formation et de renforcement de capacités.

Au titre du résultat 5.4. : « Les politiques régionales et nationales de développement du secteur agricole sont harmonisées, pour une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux national et régional»

Les activités relatives à ce résultat stratégique sont intégrées dans les actions relatives au dialogue sur les politiques et à l'harmonisation au niveau sous-régional, présentées au niveau des différents objectifs spécifiques. S'agissant d'un des enjeux majeurs de la stratégie régionale et du programme quinquennal, il revient au dispositif de suivi-évaluation de construire les outils permettant d'assurer une veille permanente sur la mise en œuvre effective des stratégies nationales de sécurité alimentaire, et d'animer le dialogue politique entre les pays et les acteurs de manière à progresser dans le sens d'une harmonisation progressive des politiques et des stratégies cruciales pour la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire.

LIP 5.4.1. : Appuyer et renforcer les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de sécurité alimentaire durable aux niveaux national et sous-régional

Cette ligne d'intervention est au cœur de la stratégie régionale de sécurité alimentaire, dans la mesure où une des conditions importantes de l'amélioration de la situation alimentaire sahélienne réside dans une approche concertée au plan régional et une harmonisation des politiques publiques qui affectent les conditions de la sécurité alimentaire dans chacun des pays. Cette ligne d'intervention relève d'une approche transversale qui concerne l'ensemble des objectifs spécifiques. Elle est par ailleurs à la base du dispositif de suivi-évaluation des stratégies nationale et de la stratégie régionale.

| Objectif spécifique n°1 : « la promotion d'une agriculture productive, diversifiée et durable » | Indicateurs de suivi |
|--|--|
| résultat 1.1. : « La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux » | |
| <u>LIP 1.1.1. appuyer et accompagner les pays dans leur programmes d'investissements en matière de maîtrise de l'eau (ME) et développer les coopérations indispensables à une gestion rationnelle et optimale des ressources communes</u> | |
| <i>Action 1. : organiser et développer les concertations sur les aménagements et la gestion des fleuves</i> | compte rendus des réunions de concertation |
| <i>Action 2. : développer les appuis méthodologiques et la réalisation d'études conjointes en matière d'impact environnemental et sanitaire</i> | rapport sur les méthodologies d'évaluation d'impact |
| <i>Action 3. : mettre en œuvre des stratégies et des actions de préservation des écosystèmes spécifiques aux milieux humides transfrontaliers incluant des habitats faunistiques</i> | projets de préservation des écosystèmes mis en œuvre |
| <i>Action 4. : élaborer un dossier régional de plaidoyer sur la maîtrise de l'eau et organiser une concertation internationale en vue de créer une coalition mondiale pour l'irrigation au Sahel</i> | dossier soumis au conseil des Ministres et validé |
| <i>Action 5. : Capitaliser les expériences de maîtrise de l'eau et définir des conditions minimales d'appropriation par les producteurs et de pérennisation des investissements (maintenance, redevance, etc)</i> | document de capitalisation |
| <i>Action 6. : harmoniser les modalités de gestion de la ressource en eau autour des grands bassins fluviaux</i> | textes réglementaires harmonisés |
| <i>Action 7. : assurer le suivi des ressources en eau et développer les outils d'information des décideurs et des utilisateurs</i> | édition régulière de bulletins d'information |
| <u>LIP 1.1.2. appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de gestion de la fertilité des sols et plus largement de mise en œuvre des PAN/LCD, en matière de récupération des terres dégradées, de conservation des eaux et des sols</u> | |
| <i>Action 1. : harmoniser les politiques d'approvisionnement en intrants (fiscalité et prix) : action prise en charge dans le cadre de la L211 (OS2)</i> | textes réglementaires harmonisés |
| <i>Action 2. : organiser la concertation entre pays sur les stratégies de valorisation des ressources minières à des fins de production d'amendements</i> | compte rendus des réunions de concertation |
| <i>Action 3. : organiser la capitalisation des expériences de CES/DRS en fonction des zones agro-écologiques, améliorer la diffusion des connaissances et développer les recherches en réseau</i> | document de capitalisation intégrant le point des connaissances, les questions posées à la recherche + dossiers de vulgarisation |
| <i>Action 4. : coordonner la recherche sur la gestion intégrée de la fertilité des sols dans les différents systèmes de culture (y compris les systèmes agro-sylvo-pastoraux) et valoriser les résultats en relation avec les services de vulgarisation et les organisations d'appui aux producteurs</i> | documents de planification de la recherche agronomique; |
| <i>Action 5. : mettre en œuvre les PAN/LCD</i> | rapports nationaux sur la mise en œuvre des PAN et Rapports PASR |
| <u>LIP 1.1.3. développer un programme régional de promotion de la gestion phytosanitaire intégrée des cultures et des récoltes</u> | |
| <i>Action 1. : promouvoir la mise au point de techniques et technologies de gestion phytosanitaire intégrée et promouvoir leur application</i> | rapports scientifiques |
| <i>Action 2. : améliorer le dispositif régional de surveillance des ravageurs, de prévision et de lutte</i> | publication des bulletins d'alerte |
| <i>Action 3. : favoriser une utilisation rationnelle des pesticides</i> | diffusion de notices d'information - sessions de formation |
| <i>Action 4. : appuyer le développement de la gestion phytosanitaire intégrée dans les pays</i> | |

| | |
|--|--|
| <u>LIP 1.1.4. appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de développement de l'élevage et d'amélioration des systèmes pastoraux ; favoriser les dynamiques d'intégration de l'élevage dans les systèmes de production à dominante « cultures » d'une part, dans les espaces sous-régionaux de transhumance d'autre part</u> | |
| Action 1. : promouvoir la concertation entre les acteurs sur l'accès et l'usage des ressources (parcours, points d'eaux) dans les zones transfrontalières de parcours | compte rendu des réunions de concertation |
| Action 2. : développer les concertations sur l'aménagement des espaces de parcours et la maintenance des investissements réalisés | |
| Action 3. : capitaliser les initiatives et expériences en matière d'élaboration participative de règles d'accès et d'usage des ressources en milieu pastoral, et dans les zones mixtes agriculture / élevage | document de capitalisation |
| Action 4. : capitaliser les expériences d'intensification des systèmes d'élevage pastoraux et développer les recherches socio-techniques en réseau | document de capitalisation |
| Action 5. : appuyer le développement des filières sous-régionales de commercialisation du bétail et les marchés transfrontaliers | flux de bétail Sahel -pays côtiers |
| Action 6. : préparer les négociations de l'APE (Accord de Cotonou), relative à la problématique de l'ouverture du marché régional aux importations européennes de viandes | document de position des pays sahéliens |
| Action 7. : appuyer les pays dans les négociations relatives aux normes sanitaires au sein de l'OIE et dans le cadre du codex alimentarius (FAO - OMC) | document technique et document de position |
| Action 8. : développer les approches concertées permettant d'éradiquer les épizooties en vue de promouvoir les capacités d'exportation extra-régionale | compte rendu des réunions de concertation |
| Action 9. : développer les marchés régionaux de sous-produits agro-alimentaires (SPA1) | tonnages de SPA1 utilisés et flux régionaux |
| Action 10. : améliorer les méthodologies de détermination et de prévision des ressources fourragères, assurer le suivi de ces ressources et développer des systèmes d'information adaptés aux besoins des décideurs et des groupements d'éleveurs / pasteurs | document méthodologique, bulletins d'information réguliers et ciblés |
| <u>LIP 1.1.5. Appuyer et accompagner les pays dans leurs stratégies « énergies domestiques » et concevoir des approches communes en matière de prélèvement des ressources en bois pour les bassins d'approvisionnement urbain transfrontaliers</u> | |
| Action 1. Veiller à la mise en œuvre effective des stratégies et programmes « énergie domestique et alternative » dans tous les pays sahéliens | rapports pays et régional sur stratégies et projets EDA |
| Action 2. Appuyer les pays dans la mise en œuvre de ces stratégies et programmes | rapports réguliers des activités du projet d'appui |
| Action 3. Développer les concertations sur l'aménagement des zones périphériques aux pôles urbains dans les zones transfrontalières, où la demande en bois de feu met en péril les écosystèmes et accentue la dégradation des terres | compte rendus des réunions de concertation |
| <u>LIP 1.1.6. Mettre en œuvre un programme d'investissements pour la gestion durable des ressources naturelles partagées et/ou transfrontalières</u> | |
| Action 1. Coordonner les volets environnementaux de la stratégie de sécurité alimentaire avec le PASR/AO | document opérationnel présentant l'articulation des deux stratégies |
| <u>LIP 1.1.7. développer la connaissance et l'information sur la dynamique d'évolution des facteurs naturels (sols, eau, végétation, faune, climat) pour permettre aux différents acteurs de disposer des données indispensables à la prise de décision et à la planification / régulation de l'usage des ressources</u> | |
| Action 1. : développer les recherches spécifiques sur les impacts de l'évolution du climat sur la dynamique des ressources naturelles au Sahel, en lien avec les travaux conduits sous l'égide du GIEC | document de programmation de la recherche |
| Action 2. Renforcer et pérenniser le dispositif de suivi des ressources (eau, sols, végétation, pluviométrie, productions animales et végétales) | SI fonctionnels - part financée sur budget de l'Etat |

| | | |
|---|--|---|
| <u>LIP 1.1.8. appuyer les pays dans la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et renforcer leurs capacités de négociation dans les enceintes internationales</u> | | |
| Action 1. : appuyer les pays dans la mise en œuvre cohérente des différentes conventions internationales qu'ils ont ratifiées | | rapport régional sur la mise en œuvre des conventions de Rio |
| Action 2. : coordonner les positions nationales dans les instances et les négociations internationales relatives à mise en œuvre des conventions environnementales | | rapports sur l'intégration des enjeux et des engagements des différentes conventions internationales de Rio |
| <u>LIP 1.1.9. appuyer le développement des capacités humaines dans le domaine de la gestion des facteurs et des ressources naturelles</u> | | documents de position en lien avec agenda de négociation internationale |
| Action 1. : renforcer les capacités dans le domaine de l'agrométéorologie | | nombre de cadres formés |
| Action 2. : Renforcer les capacités dans le domaine de l'hydrologie | | nombre de cadres formés |
| Action 3. : renforcer les capacités dans le domaine de la gestion phytosanitaire intégrée | | nombre de cadres formés |
| Action 4. Renforcer les capacités dans le domaine de la gestion concertée des ressources | | nombre de cadres formés |
| Action 5 : Renforcer les capacités des pays dans le domaine de la collecte des informations sur les facteurs naturels | | nombre de cadres formés |
| résultat 1.2. : « L'agriculture sahélienne répond mieux à la diversification croissante et à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires » | | |
| <u>LIP 1.2.1. améliorer l'environnement institutionnel des producteurs</u> | | |
| Action 1. : contribuer à une orientation de la recherche centrée sur les priorités sahéliennes et les besoins réels des utilisateurs et améliorer la diffusion de connaissances appropriées | | document d'orientation sur les attentes/recherche; compte rendu des concertations O.P/recherche sur stratégie de valorisation-diffusion des connaissances |
| Action 2. : améliorer l'environnement financier des producteurs au travers de dispositifs de financement appropriés aux spécificités du secteur agricole | | % des producteurs ayant accès au crédit |
| <u>LIP 1.2.2. favoriser l'insertion économique et commerciale des producteurs</u> | | |
| Action 1. : harmoniser les politiques nationales relatives à la gestion des intrants : cette action est prise en charge dans le cadre de la L112 | | cf.supra |
| Action 2. : appuyer le développement des filières sous-régionales de commercialisation du bétail et des autres produits agricoles : cette action est prise en charge dans le cadre de l'objectif spécifique n°2 | | cf.OS 2 |
| Action 3. : appuyer le développement des marchés transfrontaliers : idem action 2 | | cf.OS 2 |
| Action 4. : supprimer les entraves internes, formels et informels, aux échanges au sein de la zone CEDEAO : idem actions 2 et 3 | | cf. OS 2 |
| Action 5. : appuyer des concertations entre 2-3 pays sur les mesures de facilitation des échanges : idem action 2,3 et 4 | | cf.OS 2 |
| Action 6. : développer l'information commerciale ciblée sur les besoins des organisations de producteurs, en matière de commerce sous-régional | | bulletins d'information sur les marchés, réguliers et ciblés |
| Action 7. : appuyer les initiatives innovantes en matière d'organisation des producteurs pour l'achat groupé d'intrants, le stockage, la transformation ou la commercialisation des produits agricoles | | financements mobilisés et nombre d'initiatives appuyées |
| Action 8. : réviser le TEC UEMOA et préparer le TEC CEDEAO en prenant en compte les spécificités des différentes filières agro-alimentaires et en impliquant les organisations professionnelles dans la négociation : action prise en charge dans l'objectif spécifique n°2 | | cf.OS 2 |
| Action 9. : appuyer le développement de dispositifs de formation appropriés aux besoins des organisations paysannes sur le fonctionnement des marchés, la compréhension des politiques agricoles, les réglementations portant l'organisation des marchés régionaux, etc. | | ressources mobilisées; nombre de leaders formés |
| résultat 1.3. : « La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables » | | |
| <u>LIP 1.3.1. Renforcer les secteurs de la pêche au travers d'une approche régionale de la mise en valeur des potentialités offertes par la pêche artisanale</u> | | |
| Action 1. : développer les approches régionales en matière de gestion durable des ressources halieutiques | | compte rendu des réunions de concertation |
| Action 2. : améliorer la valorisation des produits de la pêche en développant les petites infrastructures de transformation et en appuyant les dynamiques commerciales dans la sous-région, initiées par les organisations socio-professionnelles et les ONG spécialisées | | taux de croissance du secteur de la pêche artisanale |
| Action 3. : appuyer les pays dans les négociations internationales relatives aux activités de pêche, et dans la négociation des accords internationaux | | document de position des pays sahéliens |
| <u>LIP 1.3.2. Appuyer le développement de l'aquaculture dans le Sahel</u> | | |
| Action 1. : promouvoir une aquaculture productive et durable | | part de l'aquaculture dans l'ensemble des produits de la pêche |

| Objectif spécifique n°2 « les marchés nationaux sont plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région » | Indicateurs de suivi |
|---|---|
| résultat 2.1. : « Les marchés nationaux sont plus dynamiques et mieux connectés ; les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges sont fortement accrus» | |
| LIP 2.1.1. Harmoniser les politiques nationales relatives aux échanges | |
| <i>Action 1 : Réviser le TEC UEMOA et préparer le TEC CEDEAO en tenant compte des caractéristiques des différentes filières agro-alimentaires</i> | document préparatoire sur le TEC CEDEAO |
| <i>Action 2 : Harmoniser les politiques fiscales internes</i> | rapprochement des taxes formelles |
| <i>Action 3 : Alléger les contraintes administratives officielles et officieuses au commerce transfrontalier des biens et des personnes</i> | Evolution des taxes informelles aux échanges; nombre de barrages sur les principaux axes de commercialisation; rapports d'évaluation sur l'application effective des textes |
| LIP 2.1.2. Développer les infrastructures régionales de transport et de télécommunication de manière cohérente | |
| <i>Action 1 : Achèver ou réhabiliter les infrastructures régionales routières prioritaires. Cette action sera mise en œuvre dans le cadre des réseaux prioritaires définis par la CEDEAO et l'UEMOA (qui sont compatibles entre eux)</i> | km de routes reliant plusieurs pays créées ; km de routes réhabilitées |
| <i>Action 2 : Améliorer l'entretien des routes régionales prioritaires et harmoniser les normes techniques et de sécurité</i> | cf. précédente action; rapport sur l'harmonisation des normes de sécurité |
| <i>Action 3 : Réhabiliter et moderniser les liaisons inter-Etats de télécommunication</i> | rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du programme régional CEDEAO/ télécommunications |
| <i>Action 4 : Harmoniser les cadres législatifs et réglementaires relatifs aux télécommunications</i> | Existence d'un dispositif d'harmonisation; compte rendus des réunions de concertation |
| LIP 2.1.3 Mettre en place des institutions favorables au développement des échanges régionaux | |
| <i>Action 1 : Mettre en œuvre des systèmes régionaux d'information sur les marchés et les filières</i> | bulletins réguliers d'information sur les marchés |
| <i>Action 2 : Elaborer des normes régionales relatives aux denrées alimentaires et aux intrants agricoles</i> | textes législatifs et réglementaires disponibles, harmonisés et appliqués |
| <i>Action 3 : Mettre en place un système de règlement des différends</i> | existence d'un dispositif fonctionnel de règlement des différends |
| L2.1.4 Appuyer les initiatives prises par les opérateurs privés pour le développement des échanges régionaux | |
| <i>Action 1 : Appuyer la mise en place de centre de services renforçant les capacités des opérateurs privés à exporter des produits de qualité sur le marché régional</i> | existence de centres de services fonctionnels |
| <i>Action 2 : Soutenir l'organisation d'échanges d'expériences, de foires, d'expositions, ...</i> | nombre de foires et d'expositions organisées |
| <i>Action 3 : Soutenir la mise en place d'une bourse régionale de fret</i> | existence d'une bourse régionale de fret |
| <i>Action 4 : Appuyer la formulation et la réalisation de projets de création de marchés frontaliers et de marché de gros</i> | nombre de projets formulés et réalisés |
| résultat 2.2. : « Les intérêts de l'agriculture sahélienne et des filières agroalimentaires sont mieux défendus dans la compétition internationale » | |
| LIP 2.2.1. Renforcer les capacités des Etats à élaborer et à défendre des positions communes de négociation (OMC, Accord UE/ACP) | |
| <i>Action 1 : Préparer le démarrage de la négociation de l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne</i> | comptes rendus des réunions de préparation de l'APE |
| <i>Action 2 : Elaborer et défendre des positions communes lors de la négociation de l'APE avec l'Union Européenne</i> | existence de positions communes; positions nationales cohérentes avec la position commune |
| <i>Action 3 : Défendre des positions communes lors des négociations agricoles à l'OMC</i> | existence d'un dispositif d'information, d'aide à la décision et de suivi des négociations |
| LIP 2.2.2. Faciliter l'adaptation des filières agro-alimentaires régionales à l'évolution des normes internationales | |
| <i>Action 1. Mobiliser des ressources financières et humaines pour permettre l'application des normes imposées à l'entrée des marchés des pays développés (notamment par l'application des articles de l'accord SPS et de l'accord OTC relatifs à l'assistance technique)</i> | ressources financières mobilisées; nombre d'acteurs du commerce international formés/normes |
| <i>Action 2. Mettre en place des dispositifs (laboratoires d'analyse, procédures de certification, ...) de contrôle de la qualité des produits destinés à l'exportation, afin de limiter les refus de ces produits à leur entrée dans les pays de consommation</i> | nombre de dispositifs fonctionnels mis en place; nombre de laboratoires de contrôle de qualité et de certification agréés |

| Objectif spécifique n° 3 : « amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base » | Indicateurs de suivi |
|---|--|
| résultat 3.1 : « les conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base sont notamment améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres » | |
| <u>LIP 3.1.1. définir et promouvoir les conditions minimales d'accès de chaque sahélien à l'alimentation et aux services de base (eau potable, santé, éducation)</u> | |
| <i>Action 1 : Définir des conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base</i> | document spécifiant les normes sociales "sahéliennes" |
| <i>Action 2 : Appuyer la promotion des droits des populations pauvres</i> | nombre de sessions de formation et de sensibilisation organisées; |
| <i>Action 3 : Suivre et contribuer aux réunions internationales relatives à l'alimentation, au développement sanitaire et social</i> | documents de position; compte rendus des participations aux réunions internationales |
| <u>LIP 3.1.2. renforcer les échanges d'expériences sur les politiques alimentaire et sociales en faveur des populations vulnérables et l'homogénéité des dispositifs de suivi</u> | |
| <i>Action 1 : Favoriser l'adoption de méthodologies harmonisées de diagnostic de la pauvreté et de ciblage des populations vulnérables et de suivi-évaluation des indicateurs des DSRP (secteurs santé, social, nutrition)</i> | rapport d'évaluation sur l'harmonisation des méthodologies utilisées par les dispositifs nationaux et régionaux d'information sur la vulnérabilité et l'alerte précoce |
| <i>Action 2 : Soutenir les réseaux régionaux d'information et d'échange d'expérience sur les actions de lutte contre la pauvreté et les inégalités</i> | ressources financières mises à la disposition des réseaux régionaux; nombre de leaders formés |
| <u>LIP 3.1.3. appuyer les zones les plus structurellement déficitaires en besoins sociaux</u> | |
| <i>Action 1 : Définir le champ et les modalités d'intervention d'un mécanisme régional de solidarité permettant de combler les disparités entre zones et pays dans l'accès aux services sociaux de base</i> | existence d'un fonds régional de solidarité; ressources mobilisées à travers ce fonds et destinées à réduire les disparités |
| <i>Action 2 : Appuyer les partenariats entre les acteurs de terrain, la recherche et les institutions régionales spécialisées pour tester et développer des interventions novatrices et probantes en faveur des pauvres dans les domaines de la santé, de la nutri</i> | nombre de rencontres régionales organisées; nombre d'actions pilotes/novatrices mises en place; ressources mobilisées |
| résultat 3.2. « Les contraintes démographiques au développement durable au Sahel sont mieux maîtrisées » | |
| <u>LIP 3.2.1. Identifier et gérer les contraintes socio-démographiques et économiques au développement humain durable aux niveaux des ménages et des communautés</u> | |
| <i>Action 1 : Améliorer les connaissances des interrelations population et développement humain durable et leur valorisation</i> | programmes de recherche; publication des résultats |
| <u>LIP 3.2.2. Identifier les contraintes socio-démographiques et économiques à la gestion rationnelle de l'environnement aux niveaux des ménages et des communautés</u> | |
| <i>Action 1 : Améliorer les connaissances des interrelations population et environnement, particulièrement au niveau des ménages et communautés, et leur valorisation</i> | programmes de recherche; publication des résultats |
| <u>LIP 3.2.3. Appuyer et renforcer les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable aux niveaux national et sous régional dans une perspective de lutte contre la pauvreté</u> | |
| <i>Action 1: Appuyer la revue ou l'adoption de politiques nationales de population dans les pays</i> | revue des appuis aux pays |

| | |
|--|---|
| Objectif spécifique n°4 : « amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire » | Indicateurs de suivi |
| résultat 4.1 : « Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Sahel est plus performant dans la prévention des crises alimentaires » | |
| <u>LIP 4.1.1. Appuyer les pays à pérenniser les dispositifs d'information contribuant à évaluer la situation alimentaire conjoncturelle</u> | |
| <i>Action 1 : étudier les conditions nécessaires à la viabilité des SI</i> | modalités de financement durable et d'insertion institutionnelle définies |
| <i>Action 2 : sensibiliser les Etats et les partenaires au développement à prendre les mesures adéquates à la viabilité des SI</i> | réunion de concertation nationales et régionales Etats/donateurs |
| <i>Action 3 : diversifier l'utilisation des informations recueillies dans le cadre de l'alerte précoce (prévention des risques d'inondations, gestion des disponibilités fourragères, conseil agro-météorologique, ...)</i> | rapport d'évaluation de l'utilisation des données fournies par les SI |
| <u>LIP 4.1.2. Favoriser l'utilisation de méthodologies harmonisées et la diffusion de produits d'information facilitant la prise de décision</u> | |
| <i>Action 1 : appuyer les pays à développer les outils méthodologiques adaptés aux formes diversifiées d'insécurité alimentaire (vulnérabilité urbaine ; groupes socio-économiques spécifiques: pêcheurs, pasteurs ; vulnérabilité dans les zones traditionnellement excédentaires ;...)</i> | extension géographiques et diversification des approches des SAP |
| <i>Action 2 : mettre en place un cadre d'analyse commun de la vulnérabilité</i> | existence d'un cadre d'analyse régional commun |
| <i>Action 3 : renforcer la qualité des analyses et préciser les risques d'utilisation pour la prise de décision</i> | existence d'outils d'aide à la décision appropriés à la gestion de l'incertitude |
| <i>Action 4 : renforcer le contrôle de qualité des SI</i> | existence d'un dispositif régional de contrôle - validation des données issues des SI |
| <i>Action 5 : favoriser la mise à disposition d'informations désagrégées en faveur des autorités et des acteurs décentralisés</i> | supports de diffusion d'information diversifiés et utilisés par les publics cibles |
| <u>LIP 4.1.3. Pursuivre et renforcer le rôle de veille des informations à caractère régional</u> | |
| <i>Action 1 : développer une capacité de veille sur les sources de conflits entre pays et pouvant avoir des répercussions dommageables sur la sécurité alimentaire (dont les déplacements de populations)</i> | existence d'un dispositif régional de veille, d'alerte et de règlement des conflits |
| <i>Action 2 : poursuivre le rôle de veille sur les informations des facteurs bio-physiques comme la production agricole et fourragère, niveaux des cours d'eaux, déprédateurs,...</i> | publication régulière en phase avec les besoins des décideurs / utilisateurs |
| résultat 4.2 : « Les processus de concertation et les actions d'urgence facilitent les sorties de crise et la construction d'une sécurité alimentaire à long terme » | |
| <u>LIP 4.2.1. animer les processus de concertation adaptés au niveau régional</u> | |
| <i>Action 1 : poursuivre le travail d'animation en réseau sur les prévisions de productions agricoles</i> | compte rendus des réunions de concertation nationales et régionales; régularité et fréquence des publications |
| <i>Action 2 : préparer et animer les réunions du réseau de prévention des crises</i> | tenue régulière de la réunion du RPCA |
| <u>LIP 4.2.2. favoriser les échanges d'expérience sur la diversification des actions d'urgence et leur insertion dans des interventions de développement</u> | |
| <i>Action 1 : capitaliser et échanger sur les expériences de diversification des actions d'urgence</i> | document de capitalisation et réunions d'échanges sur les instruments de réponse et de gestion des crises |
| <i>Action 2 : inciter les acteurs nationaux et locaux à améliorer leurs pratiques</i> | nombre d'acteurs formés |
| <u>LIP 4.2.3. prévoir et mettre en place les mécanismes de gestion d'une crise alimentaire de grande ampleur à l'échelle régionale</u> | |
| <i>Action 1 : Identifier les instruments de réponse à une crise de grande ampleur</i> | existence d'un plan régional d'organisation des secours d'urgence |
| <i>Action 2 : Préciser les structures de concertation entre pays sahéliens et avec la communauté internationale</i> | structures de concertation définies et mises en place |

| | |
|--|---|
| Objectif stratégique spécifique n°5 « les capacités des acteurs sont renforcées et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire assurée » | Indicateurs de suivi |
| résultat 5.1. : « Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées » | |
| <u>LIP 5.1.1 : capitaliser les expériences probantes de gestion décentralisée des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire</u> | |
| <i>Action 1. : Mettre en place un observatoire de la Gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire</i> | observatoire fonctionnel |
| <i>Action 2. : promouvoir des outils et des dispositifs de formation des élus et des responsables des organisations locales de la société civile (renforcement des capacités)</i> | nombre d'élus et de leaders formés; appuis régionaux financiers et humains aux initiatives nationales de renforcement des capacités |
| <i>Action 3. : analyser les dispositifs législatifs en matière de décentralisation et appuyer l'élaboration de législations et réglementations nationales favorables à une gestion participative et décentralisée des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire</i> | document d'analyse comparée des dispositifs nationaux; rapport sur les appuis fournis par le régional aux pays |
| <i>Action 4 - Concevoir et conduire un programme régional d'étude et de recherche sur la gouvernance locale</i> | programme de recherche; publication des résultats |
| <u>LIP 5.1.2. Soutenir les programmes d'appui à la promotion de la gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire</u> | |
| <i>Action 1 : organiser un réseau régional d'experts et praticiens spécialisés sur la gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et pouvant être mobilisé pour appuyer des pays et des collectivités locales</i> | existence d'un réseau et d'une base de données des ressources humaines |
| <i>Action 2. : Apporter un appui méthodologique aux pays membres dans la mise en œuvre des stratégies de décentralisation de la GRN et de la SA</i> | rapport sur les appuis aux pays; CR des missions réalisées par le régional |
| résultat 5.2. : « Les organisations de la société civile, et en particulier les organisations paysannes sont consolidées, correctement informées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté » | |
| <u>LIP 5.2.1. : soutenir les programmes de renforcement des capacités des acteurs appropriés à leurs besoins</u> | |
| <i>Action 1. Soutenir et encourager le développement des capacités institutionnelles des organisations socioprofessionnelles nationales et régionales</i> | existence de programmes de renforcement des capacités émanant des réseaux d'acteurs; ressources financières et humaines mobilisées |
| <u>LIP 5.2.2. : soutenir les programmes d'information des acteurs publics et privés appropriés à la diversité des besoins</u> | |
| <i>Action 1. : soutenir les initiatives en matière de développement de supports de communication et d'information appropriés aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'acteurs, ciblés sur les informations stratégiques du point de vue de la sécurité alimentaire et de la gestion rationnelle des ressources naturelles</i> | analyse des supports de communication et d'information |
| <i>Action 2. : améliorer l'offre d'information de base nécessaire à chaque catégorie d'acteur public et de la société civile, et indispensable pour le dialogue entre acteurs</i> | rapport d'évaluation sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'information |
| <i>Action 3 : améliorer le traitement de l'information de base en fonction des besoins spécifiques de chaque catégorie d'utilisateur</i> | idem |

| | |
|--|---|
| résultat 5.3. : « Des actions régionales de formation et d'échanges d'expériences sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre, sur la base de pratiques régionales probantes » | |
| <u>LIP 5.3.1. : développer la formation et le partage d'expériences au niveau des cadres</u> | |
| <i>Action 1 : Renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans tous les domaines qui ont trait au développement d'une agriculture durable</i> | nombre de cadres formés; niveau et qualité de la formation |
| <i>Action 2 : renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans le domaine des filières (transformation, stockage, commercialisation) des marchés et des politiques commerciales</i> | nombre de cadres formés; niveau et qualité de la formation |
| <i>Action 3 : renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans le domaine de l'alerte précoce</i> | nombre de cadres formés; niveau et qualité de la formation |
| <i>Action 4 : Renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans le domaine de l'élaboration et du suivi des politiques publiques</i> | nombre de cadres formés; niveau et qualité de la formation |
| <u>LIP 5.3.2. : développer la formation et l'échange d'expérience au niveau des acteurs de la société civile</u> | |
| <i>Action 1: Former des opérateurs des filières sur le stockage et la transformation des produits agricoles</i> | nombre d'opérateurs formés; |
| <u>LIP 5.3.3. : Renforcer la formation des cadres et acteurs féminins dans les différents domaines techniques relatifs au développement rural, de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire</u> | |
| <i>Action 1 : Augmenter le pourcentage de cadres féminins dans les formations dispensées dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles</i> | nombre de cadres féminins formés; niveau et qualité de la formation |
| <i>Action 2 : Mettre en place des formations ciblées sur les besoins des femmes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion des ressources naturelles</i> | nombre de cadres féminins formés; niveau et qualité de la formation |
| résultat 5.4. : « Les politiques régionales et nationales de développement du secteur agricole sont harmonisées, pour une gouvernance plus performante des stratégies et programmes de sécurité alimentaire durable aux niveaux régional et international » | |
| <u>LIP 5.4.1. : Appuyer et renforcer les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de sécurité alimentaire durable aux niveaux national et sous-régional</u> | |
| <i>Action 1 : coordonner la gestion des politiques et stratégies de sécurité alimentaire aux niveau régional</i> | tableau de bord des indicateurs nationaux de la sécurité alimentaire; |
| <i>Action 2. : Mettre en place un dispositif d'évaluation des stratégies nationale et régionale de sécurité alimentaire et des programmes correspondants, sous la responsabilité du Conseil régional de sécurité alimentaire</i> | compte rendus des réunions de concertation régionales; rapports d'évaluation des politiques publiques |

4.4 Facteurs de viabilité

4.4.1 Sensibilité

Celle-ci peut être mesurée :

1°- **au niveau interne**, par la forte intégration existant entre les différents résultats poursuivis, et à l'intérieur de chaque résultat, entre les lignes d'intervention. Il s'ensuit la nécessité de rechercher la réalisation du plus grand nombre possible des actions et activités prévues, le coût de la non réalisation d'une action ou activité sur les performances d'ensemble du Programme étant supérieur au coût spécifique de l'action ou activité considérée.

2°- **au niveau externe**, en raison des liens et interdépendances du présent Programme avec des programmes ou projets existants ou envisagés, qu'il a vocation à compléter ou dont il renforce les synergies.

Ainsi considérée, la sensibilité du « Programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté » n'est pas tout à fait négligeable mais reste dans la limite des programmes de développement régional intégré de mêmes dimensions.

4.4.2 Risques

Les principaux risques encourus par le Programme sont indiqués ci-après, avec les zones concernées, le degré de gravité qui leur est attaché (notation) les mesures devant permettre de les minimiser.

| ZONES DE RISQUE | NOTATION | MESURES DE MINIMISATION |
|---|----------|---|
| Domaine institutionnel | | |
| - Engagement insuffisant de la part de la CEDEAO, de l'UEMOA et/ou du CILSS | Modéré | - Organiser rapidement un Sommet conjoint des Chefs d'Etat des pays membres des 3 OIG pour valider la dimension régionale du Programme (à l'exemple du CSSA) |
| Financement | | |
| - Engagement insuffisant de la part de la CEDEAO, de l'UEMOA et/ou du CILSS | Modéré | - Faire prendre par les Conseils des Ministres des 3 OIG les directives requises pour financer les parts OIG sur leurs budgets réguliers respectifs |
| Engagement insuffisant de la part des pays membres | Modéré | - Amener les Etats à s'engager, par une décision politique appropriée, à assurer l'éligibilité du Programme aux ressources tirées du PPTE et à privilégier le programme de sécurité alimentaire dans l'allocation additionnelle d'aide au développement décidée à Monterrey |
| - Engagement insuffisant de la part | | - Engager sans délai les négociations |

| | | |
|--|--------|---|
| des institutions financières uest-africaines | Elevé | nécessaires avec les Institutions concernées |
| - Engagement insuffisant de la part des institutions internationales ou étrangères | Elevé | - Engager sans délai les négociations nécessaires avec les Institutions concernées |
| Mise en œuvre | | |
| - Retards administratifs et techniques dans le démarrage du Programme | Modéré | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place sous 6 mois l'ensemble des structures de mise en œuvre prévues ; - Renforcer sous 6 mois les capacités internes des 3 OIG en matière d'évaluation technique, financière et économique et d'exécution de projets de développement ; - Apporter aux 3 OIG un soutien externe significatif en expertise technique de haut niveau, par le recrutement sous 3 trois mois de bureaux d'études internationaux expérimentés ; - Mettre en place sous 6 mois le Système de Suivi/Evaluation du Programme, l'installer et le mettre en route au niveau de l'ensemble des structures représentant les acteurs impliqués ; - Chercher à mettre en place avec les partenaires intéressés, une procédure administrative et financière unique. |
| - Insuffisances dans les capacités d'absorption des financements mis à disposition | Modéré | |

5 Le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation

La stratégie régionale de sécurité alimentaire ne peut être conduite avec succès sans un dispositif de pilotage et de suivi-évaluation qui soit conforme à quatre caractéristiques essentielles de cette stratégie :

- le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire qui oblige à intégrer les politiques et les stratégies qui vont au delà du secteur agricole ;
- le rôle de multiples acteurs agissant dans les domaines économiques, social et environnemental et dont l'impact des actions est fondamental au regard des objectifs de sécurité alimentaire ;
- les interactions entre les dynamiques sahéliennes et les dynamiques plus larges en particulier au sein de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (commerce, migrations, infrastructures, ressources naturelles partagées, etc.).
- la responsabilité de chacun des acteurs dans la conduite des actions dont il sera désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre ;
- la visibilité et la transparence permettant d'assurer une bonne gestion des programmes et de garantir l'utilisation judicieuse des ressources.

Impulsée par le CILSS, la stratégie régionale dépasse nécessairement les frontières thématiques et géographiques de ses compétences. Conformément à la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Sommet de Bamako - Novembre 2000), le dispositif institutionnel retenu vise à créer les conditions d'une coordination de l'ensemble des acteurs et des institutions

concernés par l'une ou l'autre des dimensions de la sécurité alimentaire, agissant dans l'espace sahélien ou plus largement en Afrique de l'Ouest. Dans la mesure du possible, les espaces de concertation et de dialogue régionaux existants seront mis en valeur s'ils permettent d'assurer une coordination multiacteurs et multidimensionnelle indispensable à un management efficace d'une stratégie et d'un programme cohérents de sécurité alimentaire. Le dispositif retenu cherche à assumer ces exigences minimales sans pour autant déboucher sur la création de multiples et coûteuses institutions.

5.1.1 au plan politique

Les dynamiques en cours au niveau régional sont déterminantes pour les enjeux relatifs à la sécurité alimentaire. Inversement, les dynamiques nouvelles impulsées par la stratégie régionale de sécurité alimentaire constituent une opportunité pour alimenter les logiques d'intégration dans de multiples domaines : les infrastructures, le commerce, la gestion des ressources naturelles partagées, la prévention des conflits, etc. Par conséquent, les pays du CILSS inscrivent les efforts entrepris autour des enjeux de sécurité alimentaire dans la perspective politique tracée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au travers de la CEDEAO. Cette dernière a par ailleurs été choisie pour piloter la mise en œuvre des orientations du NEPAD dans la région, initiative à laquelle souscrit l'ensemble des pays. De la même façon, la CEDEAO procède actuellement à l'élaboration d'une politique agricole commune, en s'appuyant sur les acquis de la PAU adoptée par l'UEMOA et sur l'expertise du CILSS. Autant de dynamiques qui convergent dans le sens d'un espace d'intégration économique et politique qui dépasse les clivages anciens et au sein duquel les pays sahéliens choisissent de situer leurs priorités de développement.

L'option retenue est par conséquent de voir la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO jouer un rôle dans l'impulsion et le pilotage politique de la stratégie régionale de sécurité alimentaire. Compte tenu de l'importance spécifique des questions alimentaires pour les pays sahéliens, et du caractère avant tout sahélien du CSSA, le Conseil des Ministres du CILSS ainsi que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du CILSS joueront un rôle de premier plan, vis-à-vis des instances de la CEDEAO, pour assurer ce « portage politique » en exerçant un rôle d'interface entre les pays sahéliens et la CEDEAO. Pour l'ensemble des dimensions strictement sahéliennes de la stratégie et du programme, les instances du CILSS constituent les instances normales et légitimes de pilotage politique.

5.1.2 au plan technique et opérationnel

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie et du programme s'appuie sur :

- ✓ un instrument de dialogue, de concertation, de coordination et de suivi évaluation : le Conseil régional de sécurité alimentaire, qui comprend en son sein un comité exécutif restreint ;
- ✓ un secrétariat technique logé au sein du CILSS ;
- ✓ les OIG et réseaux d'acteurs régionaux.

5.1.2.1 le conseil régional de sécurité alimentaire

Le pilotage et le suivi-évaluation de la stratégie régionale de sécurité alimentaire est assuré par le Conseil régional de sécurité alimentaire. La mise en place de cette instance ad-hoc est

indispensable pour mener à bien et avec efficacité les différentes dimensions de la stratégie de sécurité alimentaire.

Ces exigences sont :

- la nécessité d'une concertation « permanente » entre les principaux acteurs régionaux, publics et privés ;
- la nécessité d'une coordination suivie entre les principales stratégies structurantes dans la région (lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire, environnement) ;
- la nécessité d'un dialogue « permanent » et exigeant entre les responsables et acteurs sahéliens et les partenaires internationaux ;

5.1.2.1.1 Composition

Le Conseil régional de sécurité alimentaire comprend quatre (4) collèges

⇒ *Le collège des représentants des Etats*

- Les responsables des Stratégies nationales de sécurité alimentaire ;
- Les responsables nationaux des PAN/LCD ;
- Les responsables des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ;

⇒ *Le collège des représentants des acteurs régionaux de la société civile*

- deux représentants du réseau Interface
- deux représentants des organisations paysannes
- deux représentants des ONG
- deux représentants du REFESA
- deux représentants du réseau des collectivités locales

⇒ *Le collège des représentants des principales organisations d'intégration et de coopération régionale*

- Le représentant de la CEDEAO
- Le représentant de l'UEMOA
- le représentant du CILSS
- le représentant du CORAF

⇒ *Le collège des représentants des agences d'aide et de coopération bi et multilatérales*

Pour des raisons opérationnelles et financières, le Conseil régional de sécurité alimentaire pourra se réunir plus fréquemment sous la forme d'un « Comité exécutif restreint de sécurité alimentaire » qui comprendra :

- Les représentants des stratégies nationales de sécurité alimentaire
- Un seul représentant par catégorie d'acteur régional de la société civile
- Un représentant de chaque OIG
- deux représentants des agences d'aide et de coopération

5.1.2.1.2 Mandat

Le conseil régional de sécurité alimentaire rend compte de la mise en œuvre de la stratégie régionale de sécurité alimentaire et des programmes opérationnels devant le Conseil des Ministres du CILSS et devant la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays du CILSS d'une part et de la CEDEAO d'autre part. Le conseil est le maître d'ouvrage du programme quinquennal de sécurité alimentaire. Il assure le pilotage technique, la concertation et la coordination entre les différentes catégories d'acteurs et les pays, la concertation et la coordination entre la région et la communauté internationale, dans les domaines relatifs à la sécurité alimentaire durable.

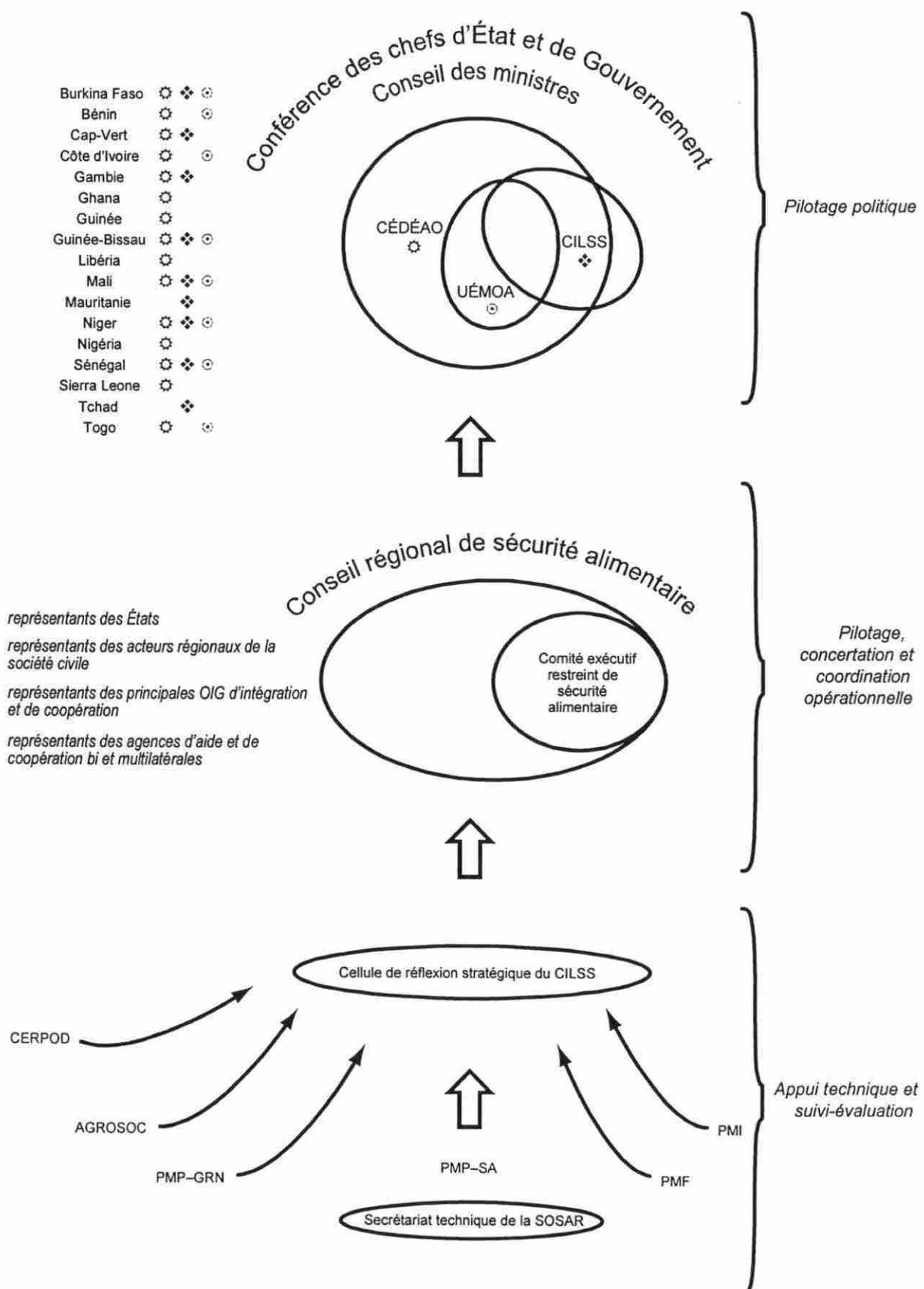
5.1.2.2 Le secrétariat technique

Le Conseil régional de sécurité alimentaire s'appuie sur un secrétariat technique qui en assurera le secrétariat et l'animation. Ce secrétariat est logé auprès de la cellule de réflexions stratégiques du CILSS et placé sous la responsabilité directe du Secrétaire exécutif. De ce fait, il mobilisera et bénéficiera de l'expertise de l'ensemble des programmes majeurs du CILSS dont l'essentiel des activités s'inscrit dans les orientations de la stratégie régionale de sécurité alimentaire.

Le secrétariat technique assurera la préparation des dossiers soumis au Conseil régional de sécurité alimentaire :

- préparation de la mise en œuvre opérationnelle du programme régional de sécurité alimentaire : programmation et budgétisation des activités selon la logique financière retenue (cf.infra) ;
- suivi-évaluation de la stratégie régionale sur la base des indicateurs d'impact retenus, à partir de la maintenance d'une base régionale de collecte et de traitement des données alimentées par les dispositifs nationaux ;
- coordination des acteurs et institutions impliqués dans la mise en œuvre de l'ensemble du cadre stratégique de sécurité alimentaire ;
- Secrétariat technique du dispositif de financement de la stratégie et du programme régional.

Dispositif de pilotage et de suivi-évaluation



5.2 Le dispositif de financement

Il est conçu en tenant compte des éléments précédemment cités, à savoir le besoin d'articuler correctement la stratégie régionale avec les stratégies nationales d'une part, avec les autres dispositifs, stratégies, politiques et programmes régionaux qui comportent des volets communs avec la stratégie régionale de sécurité alimentaire. Le dispositif de financement des actions, sélectionnées sur la base des trois critères, s'appuie par conséquent sur une logique différenciée selon les trois types d'actions présentées dans le positionnement de la stratégie régionale.

Les principes directeurs du CSSA s'appliquent nécessairement dans le domaine crucial du financement de la stratégie et du programme régional.

Ces principes permettent de retenir les orientations suivantes :

- les programmes quinquennaux de mise en œuvre des stratégies nationales sont financés prioritairement dans le cadre des dispositifs de financement nationaux ;
- Le programme régional emprunte plusieurs canaux de financement selon le type d'action et selon les acteurs principaux responsables de la mise en œuvre des actions (maître d'œuvre).

La budgétisation et le financement du programme opérationnel relèvera par conséquent de ces trois logiques. Il en découle que la présentation des activités conduites dans chacune des actions constituant le programme quinquennal reste à ce stade assez succincte. Cela explique aussi que les actions font l'objet d'un traitement plus ou moins détaillé, selon qu'elles relèvent directement ou non de la responsabilité directe de la stratégie de sécurité alimentaire et devront ou non, être assumées, au stade de leur mise en œuvre par le CILSS et le dispositif régional de pilotage de la stratégie de sécurité alimentaire.

✓ Les actions de type 1 :

Elles relèvent spécifiquement de la stratégie de sécurité alimentaire et ne sont pas directement prises en charge dans le cadre des autres grandes stratégies structurantes au niveau régional. La mise en œuvre de ces actions relève clairement de la stratégie de sécurité alimentaire. Pour chaque objectif spécifique, l'ensemble des actions relevant de cette catégorie sera détaillé dans le cadre d'un *plan d'action spécifique* et sera budgétisé sous la responsabilité du dispositif régional de pilotage de la stratégie de sécurité alimentaire. Les actions relevant du mandat du CILSS (sécurité alimentaire et GRN) et correspondant aux « missions régaliennes de la fonction publique » (dialogue politique et aide à la décision, recherche, formation, information, actions pilotes dans des domaines stratégiques) seront intégrées dans le programme triennal du CILSS. Ce canal de financement concerne une grande majorité des actions visant la réalisation du premier, troisième, quatrième et cinquième objectifs spécifiques.

✓ Les actions de type 2 :

Elles relèvent clairement des prérogatives d'autres OIG d'intégration ou de proximité. Leur mise en œuvre relève de leur responsabilité. Il s'agit en particulier de toutes les actions qui relèvent du domaine macro-économique, monétaire et commercial ou qui traitent des questions politiques (prévention et résolution des conflits). Les OIG concernées, principalement la CEDEAO et l'UEMOA, mais aussi la CEMAC, sont invitées à intégrer les actions envisagées par le programme quinquennal de sécurité alimentaire au sein de leur propre programme d'activité et selon leurs

propres modalités de programmation/planification. Le Conseil régional de sécurité alimentaire déléguera la maîtrise d'œuvre aux OIG concernées par chacune des actions, sur la base d'un travail préparatoire du secrétariat. La description détaillée des actions ainsi que leur budgétisation sera placée sous la responsabilité des OIG concernées, mais elles seront tenues de rendre compte auprès du Conseil régional de sécurité alimentaire. Le financement de ces actions s'inscrira par conséquent dans le *cadre des dispositifs et selon les modalités de négociation habituels de ces institutions*.

Ce canal de financement concerne principalement les actions visant la réalisation de l'objectif spécifique n°2 et pour partie le premier et le troisième objectif spécifique. Dans ce cas, la stratégie régionale de sécurité alimentaire exerce, vis-à-vis de ces actions un rôle de veille, de vigilance et d'influence (veiller à ce que la dimension sécurité alimentaire soit correctement prise en considération dans les politiques, stratégies et programmes poursuivis par ces institutions ; veiller à ce que ces politiques soient cohérentes avec les objectifs de sécurité alimentaire et concourent à la réalisation des résultats attendus par cette stratégie).

✓ **Les actions de type 3 :**

Certains domaines considérés comme des enjeux et des domaines d'action prioritaires, relevant en particulier de la coopération autour de problèmes communs (critère 2) feront l'objet de dossiers spécifiques parce qu'ils correspondent à des chantiers stratégiques qui nécessitent une mobilisation importante et une action décisive des Etats, des organisations régionales, des réseaux d'acteurs, des agences d'aide et de coopération, etc. De tels dossiers (maîtrise de l'eau par exemple) consolideront les actions nationales contenues dans les stratégies opérationnelles et les programmes nationaux, ainsi que les actions prévues dans la stratégie et le programme régionaux. Ces dossiers sont placés sous la responsabilité des pays choisissant d'agir ensemble à l'échelle régionale et de piloter ensemble une concertation avec les partenaires internationaux : coopération bi- et multilatérales, investisseurs privés, etc. Le dispositif technique d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire devra fournir une assistance technique au montage de tels dossiers.

Le Conseil des Ministres du CILSS ou le Conseil régional de sécurité alimentaire suivront les thématiques qui font l'objet de dossiers spécifiques intégrant, pour un thème stratégique donné, les actions développées dans les différentes stratégies nationales et dans la stratégie régionales et les programmes opérationnels correspondants. Les ressources financières mobilisées sur ces dossiers pourront être gérées dans le cadre des procédures du fonds régional de sécurité alimentaire (cf. infra).

Le financement des actions dont la réalisation dépend de la mobilisation de plusieurs OIG ou d'autres acteurs privés sera promu au travers d'un fonds compétitif régional : le fonds régional de sécurité alimentaire. Il est conçu de manière à favoriser l'implication concrète d'une majorité d'acteurs agissant dans le domaine de la sécurité alimentaire. Il assure un accès aux ressources à une gamme varié d'acteurs offrant des garanties de bonne utilisation de ces ressources. Il est conçu pour assurer un maximum de souplesse permettant, d'une part, de favoriser les initiatives des acteurs et, d'autre part, de s'adapter à l'évolution des priorités au sein des différents objectifs spécifiques et à prendre en compte les enseignements et les acquis au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme quinquennal. Il vise à offrir les conditions d'une certaine compétition entre projets par rapport à l'accès aux ressources, contribuant à améliorer leur qualité. Il permet de garantir un maximum de transparence dans l'allocation et la gestion des ressources.

Enfin, le dispositif de financement retenu a pour objectif d'assurer simultanément un véritable leadership aux décideurs et acteurs sahéliens tout en offrant des conditions de transparence, de bonne gestion des ressources et de dialogue permanent entre la communauté des bailleurs de fonds et les acteurs sahéliens.

5.2.1 Dispositif retenu

Le dispositif de financement est étroitement dépendant du partage des responsabilités et des missions entre les différentes institutions régionales d'une part, entre institutions publiques et acteurs privés et organisations socio-professionnelles d'autre part. Ce partage des rôles et responsabilité est établi dans ses grandes lignes au stade de l'adoption de la stratégie et du programme régional, mais devra être affiné dans le cadre des instances de pilotage de la stratégie de sécurité alimentaire. Les dispositifs présentés ci-dessous concernent les actions non intégrées dans le programme triennal du CILSS ou des autres OIG.

5.2.1.1 La valorisation des fonds et dispositifs existants

Certaines lignes d'intervention et actions retenues dans la stratégie et le programme bénéficient déjà de dispositifs de financement ad-hoc, fonctionnels ou en cours de montage. C'est le cas du Fonds italien « pauvreté, sécurité alimentaire et lutte contre la désertification », de l'initiative EMLCD¹⁰, des programmes spéciaux de sécurité alimentaire au niveau régional (UEMOA/FAO).

Pour les activités « recherche », un fonds compétitif régional se met en place sous l'égide de CORAF et est mobilisable pour financer les activités de recherche en réseau conduites sur les enjeux de sécurité alimentaire, tant sur les volets agronomiques et techniques au sens large, que sur les volets socio-économiques.

Au delà des dispositifs strictement régionaux, d'autres dispositifs sont explicitement mobilisables. C'est par exemple le cas du GEF, dont le rôle sera renforcé par la mise en place d'une « fenêtre lutte contre la désertification ».

Le secrétariat technique aura la charge d'identifier précisément les différents fonds et sources de financement mobilisables ainsi que les conditions qui y sont attachées et de rendre cette information disponible. Il pourra fournir un appui aux différents acteurs pour favoriser la conception de projets qui entrent dans les priorités de la stratégie et du programme régional et sont finançables par les dispositifs existants.

5.2.1.2 La création d'un Fonds régional de sécurité alimentaire

Le fonds régional de sécurité alimentaire est destiné à financer les actions qui n'entrent pas dans les dispositifs habituels de financement et sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de la stratégie de sécurité alimentaire. Par ailleurs le fonds pourra permettre :

- de mutualiser différentes sources de financement et offrir ainsi aux acteurs un « paysage » simplifié (en réduisant le nombre de « guichets » et les procédures et conditionnalités spécifiques qui s'y rapportent) ;
- d'offrir un cadre plus transparent, indispensable à une meilleure visibilité tant pour les acteurs régionaux que pour la communauté internationale ;

¹⁰ Environnement mondial et lutte contre la désertification (FFEM - Cilss)

- d'offrir à l'ensemble des acteurs un espace de mise en cohérence et de coordination des interventions au travers des arbitrages dans l'allocation des ressources ;
- de limiter la multiplication de fonds cogérés par les sahéliens et les agences d'aide et qui conduisent parfois à une multiplication de procédures spécifiques, de comités de gestion, etc.

Le fonds pourra loger différents « fonds spécifiques » en exploitant les procédures générales décidées pour la gestion du fonds : procédure d'instruction technique, procédure de décision, procédures de gestion des projets. Il pourra en particulier comprendre des enveloppes destinées à financer :

- les programmes de renforcement de capacités des acteurs ;
- des initiatives pilotes ou des démarches innovantes ;
- les grands chantiers régionaux structurants et comportant des actions de portée nationales et de portée régionales(les dossiers spécifiques).

Le secrétariat technique devra proposer au Conseil régional de sécurité alimentaire les modalités de mise en place du fonds :

- critères d'éligibilité des actions/projets ;
- critères d'éligibilité des porteurs de projets ;
- calibrage des projets (montants, règles éventuelles de co-financement, durée...)
- dispositifs d'instruction technique (cycle d'instruction) ;
- composition et fonctionnement des organes de gestion du fonds ;
- procédures financières ;
- modalités de suivi-évaluation des projets financés ;

5.3 Le suivi-évaluation

La procédure de suivi-évaluation distingue trois approches. D'une part l'évaluation des impacts de la stratégie de sécurité alimentaire à long terme; d'autre part le suivi-évaluation des performances du programme (résultats intermédiaires des actions mises en œuvre à échéance du programme quinquennal), et enfin les indicateurs de mise en œuvre des actions contenues dans le programme quinquennal.

5.3.1 Le suivi-évaluation de la mise en œuvre

Il relève de la responsabilité de chaque maître d'œuvre délégué pour les actions qui le concerne, en exploitant son propre dispositif de suivi-évaluation. Pour sa part, le Conseil régional de sécurité alimentaire s'assure de la mise en œuvre équilibrée de l'ensemble des actions prévues pour chacun des objectifs spécifiques sur la base d'une batterie assez réduite d'indicateurs de suivi des actions. Une première batterie provisoire d'indicateurs de suivi des actions est présentée dans les tableaux de la partie 4.4. du présent document.

5.3.2 Le suivi-évaluation des résultats intermédiaires

Le suivi des indicateurs de performance du programme, présentés dans la partie 4.2. du présent document, constitue un des outils essentiels du pilotage de la stratégie et du programme opérationnel. Il doit permettre d'alimenter le dialogue politique au sein des organes de pilotage. Ce suivi des indicateurs de performances sera réalisé par le secrétariat technique sur la base d'un tableau de bord des indicateurs, alimenté par les systèmes d'information et les institutions nationales et sous-régionales.

Il reviendra au Conseil régional de sécurité alimentaire de poursuivre la réflexion sur les indicateurs pertinents de performance et de s'assurer que l'ensemble des indicateurs retenus peut être documenté par les systèmes d'information. Il lui reviendra de mettre en cohérence les performances recherchées au niveau sous-régional avec les ambitions des stratégies nationales. Ce dialogue entre le Conseil régional et chaque pays constituera une des premières étapes et chantiers auxquels devra s'atteler le Conseil régional, avec l'appui du secrétariat.

5.3.3 Le suivi-évaluation des impacts

La même démarche doit être conduite pour l'adoption définitive des indicateurs d'impacts de la stratégie à l'horizon 2015. En effet, le tableau présenté dans la partie 3.4. comprend un ensemble très resserré d'indicateurs d'impact, permettant de quantifier des ambitions pour chacun des objectifs général et spécifique de la stratégie. Il a été raisonné sur une base régionale alors que les situations de départ et les ambitions peuvent varier sensiblement d'un pays à l'autre en fonction de la problématique spécifique d'insécurité alimentaire. Il conviendra par conséquent de construire un tableau de bord de la sécurité alimentaire fondé sur des indicateurs concernant chacun des pays et des indicateurs permettant de rendre compte de la situation alimentaire au plan sous-régional et de son évolution.

6 Revue plus détaillée des actions et activités (voir annexe)

7 Documentation de référence disponible

Les principaux éléments documentaires relatifs au présent Programme et actuellement disponibles sont les suivants :

1. CILSS : « Spécial Reflets Sahéliens » comportant :
 - la Déclaration finale du Ier Forum des Sociétés sahéliennes » - Réunion tenue en préparation du Sommet des Chefs d'Etat des pays membres à Banjul (septembre 1997) ;
 - la Déclaration finale du XIIème Sommet des Chefs d'Etat des pays membres à Banjul (septembre 1997) ;
 - la Déclaration du 20^{ème} Anniversaire du Club du Sahel (le Mémorandum de Banjul)- Réunion tenue en préparation du Sommet des Chefs d'Etat des pays membres à Banjul (septembre 1997) ;
2. CILSS : « Spécial Reflets Sahéliens » comportant
 - la Déclaration finale du Réseau des Femmes sahéliennes / REFESA » - Réunion tenue en marge du Ier Forum des Sociétés sahéliennes (Bamako, octobre 2000) ;

- la Déclaration finale du IIème Forum des Sociétés sahéliennes - Réunion tenue en préparation du Sommet des Chefs d'Etat des pays membres à Bamako (octobre 2000)
 - la Déclaration finale du XIIIème Sommet des Chefs d'Etat des pays membres à Bamako » (octobre 2000)
3. CILSS : « Cadre stratégique de Sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel » - Document officiel adopté par le XIII ème Sommet des Chefs d'Etat des pays membres à Bamako (décembre 2000) :Tomes 1 et 2 ;
 4. CEDEAO / CILSS : « Programme d'Action sous-régional pour la Lutte contre la Désertification en Afrique de l'Ouest »
 5. CILSS : « Programme d'Action pour la Population et le Développement durable »
 6. CILSS : Stratégies opérationnelles et programmes de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté des pays membres.
 7. CILSS : Sahel 21, le refus de la misère, le choix du développement durable (Avril 2002)
 8. CILSS : Sahel : les ressources naturelles, clés du développement ; Sommet mondial pour le développement durable ; 2002 ; Johannesburg ;
 9. UEMOA : Etude de la définition des grandes orientations de la politique agricole de l'Union ;

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATES COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

SAHEL 21

SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE DANS UNE PERSPECTIVE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE AU SAHEL

REVUE DETAILLEE DES ACTIONS ET ACTIVITES
ANNEXE AU PROGRAMME QUINQUENNIAL 2003-2007

Octobre 2002

1. Revue détaillée des actions et activités

Cette partie reprend pour chacune des lignes d'intervention les différentes actions envisagées et les principales activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de ces différentes actions prioritaires. Le niveau de détail varie en fonction de l'état d'avancement de la réflexion régionale et de la concertation avec les acteurs. Il varie aussi en fonction de la responsabilité dans la mise en œuvre des actions. Celles qui ne relèvent pas à titre principal de la stratégie de sécurité alimentaire mais d'autres stratégies ou dynamiques d'intégration (convergences des politiques économiques et commerciales dans le cas de l'OS 2 ; lutte contre la pauvreté dans le cas de l'OS 3), font l'objet d'un traitement moins détaillé. Il reviendra aux institutions directement responsables de ces enjeux de proposer au Conseil régional de sécurité alimentaire, le détail des actions et activités qu'elles envisagent en cohérence avec la stratégie régionale de sécurité alimentaire.

1.1. Objectif spécifique n°1 : « la promotion d'une agriculture productive, diversifiée et durable »

Au titre du résultat 1.1. : « La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux »

LIP 1.1.1. appuyer et accompagner les pays dans leur programmes d'investissements en matière de maîtrise de l'eau (ME) et développer les coopérations indispensables à une gestion rationnelle et optimale des ressources communes

- *Action 1. : organiser et développer les concertations sur les aménagements et la gestion des fleuves*

Il s'agit d'une part de réaliser un état des lieux des projets d'aménagement des fleuves et de valorisation des eaux fluviales envisagés par chacun des pays, d'analyser l'impact des aménagements sur les caractéristiques des fleuves, en particulier en aval, et d'autre part de dynamiser -lorsqu'elles font défaut- les institutions en charge de la gestion de ces ressources partagées

Principales activités :

- Réaliser un état des lieux pour chaque bassin fluvial des aménagements déjà réalisés et des projets poursuivis par chaque pays ;
- Appuyer les institutions nationales et sous-régionales en charge de la gestion des fleuves ;
- Promouvoir les concertations, associant les utilisateurs de l'eau (collectivités, agriculteurs, pêcheurs) en vue de s'assurer d'une mise en valeur équitable de la ressources, respectant les contraintes environnementales ;
- Harmoniser les législations nationales en matière de protection des ressources communes.

- *Action 2. : développer les appuis méthodologiques et la réalisation d'études conjointes en matière d'impact environnemental et sanitaire*

Un des principaux freins au développement de l'irrigation réside dans les dommages sur l'environnement que peuvent engendrer l'aménagements des fleuves d'une part, l'irrigation en elle-même d'autre part. La modification des écosystèmes peut par ailleurs être à l'origine de graves problèmes sanitaires pour les populations. L'intégration de ces dimensions dans la planification des aménagements est dès lors essentielle. Compte tenu des impacts supranationaux des atteintes à l'environnement, les pays sahéliens développeront une expertise commune dans ces matières, permettant d'orienter les décisions des institutions communes de gestion des ressources.

Principales activités :

- Identifier et renforcer les ressources humaines compétentes en matière d'évaluation environnementale et promouvoir une organisation en réseau articulée avec l'expertise internationale ;
 - Confronter les méthodes d'évaluation environnementale ex-ante ;
 - Organiser la mise à disposition de l'expertise.
- *Action 3. : mettre en œuvre des stratégies et des actions de préservation des écosystèmes spécifiques aux milieux humides transfrontaliers incluant des habitats faunistiques*

Les bordures des fleuves et les bassins versants sont connus pour abriter des écosystèmes spécifiques et souvent rares. Les pays se sont engagés à protéger les écosystèmes et les espèces animales et végétales qui les composent dans le cadre de la Convention internationale sur la diversité biologique. Les sites RAMSAR permettent d'ores et déjà de prendre en compte ces enjeux spécifiques aux zones humides, mais l'extension des surfaces aménagées impose d'intégrer sur de nouveaux sites le double objectif de développement des productions agricoles et de préservation des écosystèmes.

Principales activités :

- Identifier les sites et les écosystèmes concernés, en particulier dans les zones transfrontalières ;
 - Préparer avec les acteurs locaux et les institutions des pays concernés les plans locaux de développement durable intégrant les modalités d'une préservation des écosystèmes dans le cadre du développement des aménagements hydrauliques ;
- *Action 4. : élaborer un dossier régional de plaidoyer sur la maîtrise de l'eau et organiser une concertation internationale en vue de créer une coalition mondiale pour l'irrigation au Sahel*

Ce dossier répond au souci des responsables sahéliens de voir la maîtrise de l'eau figurer parmi les priorités de la coopération régionale. Elaboré sous l'égide et la responsabilité des décideurs nationaux, il est destiné à accentuer la sensibilisation de la communauté internationale et régionale sur les enjeux liés à la maîtrise de l'eau au regard du développement économique, social et environnemental. Il consolidera les diagnostics et les actions retenues dans les différents programmes nationaux, ainsi que les actions inscrites au titre du programme régional. Il servira de base technique à l'organisation d'une concertation internationale impliquant les agences d'aide

et les investisseurs du secteur privé, en vue de relancer l'intérêt pour les investissements dans ce domaine clé, en s'appuyant sur des systèmes socio-techniques et économiques durables.

Principales activités :

- Elaborer le dossier technique et les supports de communication appropriés ;
 - Organiser la concertation internationale en vue de créer une « coalition mondiale pour l'irrigation au Sahel » ;
 - Définir les modalités de gestion de ressources financières mobilisées à l'échelle régionale, pour des investissements nationaux ou infra-nationaux ;
 - Mettre en place un fonds incitatif régional ciblé sur le financement d'initiatives décentralisées de développement de la petite irrigation.
- *Action 5. : Capitaliser les expériences de maîtrise de l'eau et définir des conditions minimales d'appropriation par les producteurs et de pérennisation des investissements (maintenance, redevance, etc)*

La faible progression des surfaces bénéficiant d'une maîtrise totale ou partielle de l'eau s'explique aussi par les nombreux échecs accumulés par le passé. Ceux-ci tiennent largement à une trop faible implication des populations. Ils tiennent aussi à des questions économiques (prise en charge de la maintenance et des coûts de fonctionnement), et à des questions techniques (qualité des aménagements, drainage des parcelles...). Toutefois, de multiples expériences permettent aujourd'hui d'identifier les conditions de réussite d'une stratégie d'irrigation dans un territoire donné.

Principales activités :

- Réaliser une capitalisation des expériences sahariennes dans différents contextes ;
 - Assurer une valorisation de ces acquis auprès des organisations de producteurs, des décideurs, des collectivités, des agences de financement ;
- *Action 6. : harmoniser les modalités de gestion de la ressource en eau autour des grands bassins fluviaux*

Cette action vise à éviter les distorsions de concurrence entre producteurs liées à des modalités différentes de gestion de la ressource tant du point de la prise en compte par les producteurs des coûts environnementaux que des coûts de maintenance voire d'amortissement des aménagements.

Principales activités :

- En lien avec l'action précédente, collecter l'information au niveau des différents périmètres irrigués et analyser les différences de coûts supportés par les producteurs et leur impact sur les coûts de production ;
 - Développer les concertations entre les responsables des aménagements et les organisations de producteurs en vue d'harmoniser les approches
- *Action 7. : assurer le suivi des ressources en eau et développer les outils d'information des décideurs et des utilisateurs*

Cette action est intégrée dans le cadre de la ligne d'intervention 117 relative au suivi des facteurs naturels.

LIP 1.1.2. appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de gestion de la fertilité des sols et plus largement de mise en œuvre des PAN/LCD, en matière de récupération des terres dégradées, de conservation des eaux et des sols

- *Action 1. : harmoniser les politiques d'approvisionnement en intrants (fiscalité et prix) : action prise en charge dans le cadre de la L211 (OS2)*
- *Action 2. : organiser la concertation entre pays sur les stratégies de valorisation des ressources minières à des fins de production d'amendements ;*

Principales activités :

- Actualiser l'état des lieux des ressources minières mobilisables pour la production d'amendements ;
- Formuler une stratégie régionale de valorisation de ces ressources ;
- *Action 3. : organiser la capitalisation des expériences de CES/DRS en fonction des zones agro-écologiques, améliorer la diffusion des connaissances et développer les recherches en réseau ;*

Principales activités :

- recenser et synthétiser les expériences de CES/DRS par grandes zones agro-écologiques et par grands types de systèmes de production, en valorisant les travaux de recherche et les initiatives paysannes ;
- valoriser les acquis de cette capitalisation dans le cadre de la vulgarisation via les services techniques, les organisations paysannes et les structures de projets ;
- identifier les conditions d'une extension rapide et d'une adoption massive des techniques de CES/RDS par les producteurs, ainsi que les mesures d'accompagnement nécessaires ;
- *Action 4. : coordonner la recherche sur la gestion intégrée de la fertilité des sols dans les différents systèmes de culture (y compris les systèmes agro-sylvo-pastoraux) et valoriser les résultats en relation avec les services de vulgarisation et les organisations d'appui aux producteurs ;*

Principales activités

- identifier les thèmes de recherche pertinents sur les modes de gestion de la fertilité des sols pour les principaux systèmes de production et conduire les recherches correspondantes ;
- valider avec les OP les itinéraires techniques permettant de restaurer la fertilité des sols ;
- *Action 5. : mettre en œuvre les PAN/LCD*

Principales activités

- Intégrer le financement des PAN/LCD dans le budget des ministères concernés (agriculture, environnement, décentralisation) et évaluer les ressources additionnelles nécessaires ;
- Mettre en œuvre les actions principales arrêtées dans le PAN ;

LIP 1.1.3. développer un programme régional de promotion de la gestion phytosanitaire intégrée des cultures et des récoltes

- *action 1. : promouvoir la mise au point de techniques et technologies de gestion phytosanitaire intégrée et promouvoir leur application*

Principales activités :

- Développer les recherches en réseau permettant de mettre au point des pratiques appropriées aux différents milieux ;
 - Valoriser les acquis de la recherche au delà des espaces nationaux ;
- *action 2. : améliorer le dispositif régional de surveillance des ravageurs, de prévision et de lutte*

Cette activité relève des institutions régionales spécialisées (OCLALAV, etc.), en relation avec les dispositifs régionaux (Agrhyemet) et internationaux (FAO) de surveillance.

- *action 3. : favoriser une utilisation rationnelle des pesticides*

L'utilisation des pesticides est une nécessité dans des systèmes agricoles performants. Cependant, ils posent d'important problèmes de santé publique et d'environnement qui peuvent être amplement atténués par une sélection rigoureuse des produits mis en marché, et par une utilisation scrupuleuse (choix des matières actives, respect des doses d'utilisation, du nombre de traitement, des délais avant récolte, etc.).

Principales activités :

- Développer les procédures d'homologation ;
 - Améliorer le contrôle des importations de pesticides ;
 - Développer la sensibilisation et les formations sur les dangers et les précautions d'utilisation des pesticides ;
 - Renforcer et pérenniser le Comité sahélien des pesticides (CSP).
 - Apporter un appui aux Etats pour l'application du Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides ;
- *action 4. : appuyer le développement de la gestion phytosanitaire intégrée dans les pays*

LIP 1.1.4. appuyer et accompagner les pays dans leurs programmes de développement de l'élevage et d'amélioration des systèmes pastoraux ; favoriser les dynamiques d'intégration de l'élevage dans les systèmes de production à dominante « cultures » d'une part , dans les espaces sous-régionaux de transhumance d'autre part ;

- *Action 1. : promouvoir la concertation entre les acteurs sur l'accès et l'usage des ressources (parcours, points d'eaux) dans les zones transfrontalières de parcours ;*
- *Action 2. : développer les concertations sur l'aménagement des espaces de parcours et la maintenance des investissements réalisés ;*
- *Action 3. : capitaliser les initiatives et expériences en matière d'élaboration participative de règles d'accès et d'usage des ressources en milieu pastoral, et dans les zones mixtes agriculture / élevage ;*
- *Action 4. : capitaliser les expériences d'intensification des systèmes d'élevage pastoraux et développer les recherches socio-techniques en réseau ;*
- *Action 5. : appuyer le développement des filières sous-régionales de commercialisation du bétail et les marchés transfrontaliers ;*
- *Action 6. : préparer les négociations de l'APE (Accord de Cotonou), relative à la problématique de l'ouverture du marché régional aux importations européennes de viandes ;*
- *Action 7. : appuyer les pays dans les négociations relatives aux normes sanitaires au sein de l'OIE et dans le cadre du codex alimentarius (FAO - OMC) ;*

Ces actions 5, 6 et 7 sont principalement prises en charge dans le cadre de l'objectif spécifique n°2.

- *Action 8. : développer les approches concertées permettant d'éradiquer les épizooties en vue de promouvoir les capacités d'exportation extra-régionale ;*
- *Action 9. : développer les marchés régionaux de sous-produits agro-alimentaires (SPAI) ;*
- *Action 10. : améliorer les méthodologies de détermination et de prévision des ressources fourragères, assurer le suivi de ces ressources et développer des systèmes d'information adaptés aux besoins des décideurs et des groupements d'éleveurs / pasteurs ;*

Cette action 10 est prise en charge dans le cadre de la LIP 117.

LIP 1.1.5. Appuyer et accompagner les pays dans leurs stratégies « énergies domestiques » et concevoir des approches communes en matière de prélèvement des ressources en bois pour les bassins d'approvisionnement urbain transfrontaliers

- *Action 1. Veiller à la mise en œuvre effective des stratégies et programmes « énergie domestique et alternative » dans tous les pays sahéliens ;*
- *Action 2. Appuyer les pays dans la mise en œuvre de ces stratégies et programmes ;*

- Action 3. Développer les concertations sur l'aménagement des zones périphériques aux pôles urbains dans les zones transfrontalières, où la demande en bois de feu mets en péril les écosystèmes et accentue la dégradation des terres ;

LIP 1.1.6. Mettre en œuvre un programme d'investissements pour la gestion durable des ressources naturelles partagées et/ou transfrontalières

- Action 1. Coordonner les volets environnementaux de la stratégie de sécurité alimentaire avec le PASR/AO.

LIP 1.1.7. développer la connaissance et l'information sur la dynamique d'évolution des facteurs naturels (sols, eau, végétation, faune, climat) pour permettre aux différents acteurs de disposer des données indispensables à la prise de décision et à la planification / régulation de l'usage des ressources.

- Action 1. : développer les recherches spécifiques sur les impacts de l'évolution du climat sur la dynamique des ressources naturelles au Sahel, en lien avec les travaux conduits sous l'égide du GIEC
- Action 2. Renforcer et pérenniser le dispositif de suivi des ressources (eau, sols, végétation, pluviométrie, productions animales et végétales)
 - Activité 1. : appuyer les dispositifs nationaux d'information et poursuivre les travaux d'harmonisation des méthodologies ;
 - Activité 2. : développer les systèmes de traitement et d'analyse de l'information ainsi que les systèmes d'aide à la décision ciblés sur les principales catégories d'utilisateurs ;

LIP 1.1.8. appuyer les pays dans la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et renforcer leurs capacités de négociation dans les enceintes internationales

- action 1. : appuyer les pays dans la mise en œuvre cohérente des différentes conventions internationales qu'ils ont ratifié

Principales activités :

- Poursuivre les travaux portant sur l'intégration dans les stratégies de développement durable des préoccupations portées dans chacune des conventions ;
- Appuyer les pays dans le plaidoyer en faveur d'un accroissement des ressources publiques des Etats consacrées aux problèmes d'environnement et de gestion des ressources ;
- Appuyer les pays dans la mise en œuvre des plans d'action relatifs aux différentes conventions ;
- Appuyer les pays dans la mobilisation des fonds pour l'environnement mondial (EMLCD-FFEM et GEF) pour financer les actions inscrites dans leurs plans d'actions;

- *Action 2 : coordonner les positions nationales dans les instances et les négociations internationales relatives à mise en œuvre des conventions environnementales*

Principales activités :

- Cordonner les positions nationales en vue d'élaborer une position commune sahélienne ;
- Organiser la participation sahélienne dans les réunions et conférences de suivi des conventions (Conférences des Parties)
- Organiser la diffusion de l'information relative à l'évolution des négociations internationales et aux positions défendues par le Sahel, auprès des différents acteurs.

LIP 1.1.9. appuyer le développement des capacités humaines dans le domaine de la gestion des facteurs et des ressources naturels

- *Action 1. : renforcer les capacités dans le domaine de l'agrométéorologie*

Principales activités :

- Former des ingénieurs et techniciens en agrométéorologie ;
- Former et recycler les cadres nationaux des services météo et des structures de développement ;

- *Action 2. : Renforcer les capacités dans le domaine de l'hydrologie*

Principales activités :

- Former des ingénieurs et techniciens en hydrologie ;
- Former et recycler les cadres nationaux des services de l'hydraulique, des structures de développement et d'encadrement des producteurs dans les périmètres irrigués;

- *action 3. : renforcer les capacités dans le domaine de la gestion phytosanitaire intégrée*

Principales activités :

- Former des ingénieurs et techniciens en protection des végétaux
- Former les agents des services d'appui, des projets de développement et des ONG ;
- Appuyer les dispositifs nationaux de formation des inspecteurs phytosanitaires, des distributeurs et vendeurs de pesticides et des producteurs ;

- *action 4. Renforcer les capacités dans le domaine de la gestion concertée des ressources*

Dans ce domaine il s'agit de former des personnes ressources disposant de bonnes capacités de médiation et pouvant intervenir sur des terroirs / territoires pour développer un travail d'animation entre les différents types d'acteurs et d'institutions débouchant sur des projets de gestion régulée des ressources.

- *Action 5 : Renforcer les capacités des pays dans le domaine de la collecte des informations sur les facteurs naturels*

Principales activités :

- Former des ingénieurs et des techniciens supérieurs en maintenance des appareils électroniques de collecte, traitement et transmission des informations numériques ;
- Assurer des formations de mise à niveau des cadres de maintenance du matériel des services météorologiques et hydrologiques et des formations actions pour les cadres des structures du développement possédant des stations automatiques (ou comptant en acquérir) ;

Au titre du résultat 1.2. : « L'agriculture sahélienne répond mieux à la diversification croissante et à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agro-alimentaires »

LIP 1.2.1. améliorer l'environnement institutionnel des producteurs

- *Action 1. : contribuer à une orientation de la recherche centrée sur les priorités sahéliennes et les besoins réels des utilisateurs et améliorer la diffusion de connaissances appropriées*

Principales activités :

- Favoriser une planification des priorités de la recherche fondée sur le dialogue entre les équipes de recherche et les acteurs/utilisateurs ;
 - Développer les programmes de recherche en réseau multi-pays autour des grandes problématiques agro-écologiques et autour des principales filières, en relation avec le CORAF ;
 - Impliquer les producteurs dans la validation des résultats de la recherche ;
 - Développer des canaux de diffusion des acquis de la recherche compatibles avec les besoins des producteurs, en s'appuyant sur les dispositifs de vulgarisation et les organisations paysannes ;
- *Action 2. : améliorer l'environnement financier des producteurs au travers de dispositifs de financement appropriés aux spécificités du secteur agricole*

Principales activités :

- Poursuivre les travaux de capitalisation sur le financement de l'agriculture et les conditions de l'extension des réseaux dans les zones et auprès des producteurs non concernés par les filières de rente ;
- Appuyer des initiatives pilotes de financement dans les zones vulnérables peu ou pas couvertes par le crédit rural ;
- Développer les concertations avec les grands réseaux bancaires et le secteur financier commercial sur les conditions d'une implication accrue dans le financement de l'agriculture ;
- Organiser la capitalisation et le partage des expériences en matière de sécurisation des ressources des exploitants, en particulier au travers des fonds d'assurances - calamité ;

LIP 1.2.2. favoriser l'insertion économique et commerciale des producteurs

- *Action 1. : harmoniser les politiques nationales relatives à la gestion des intrants : cette action est prise en charge dans le cadre de la L112.*
- *Action 2. : appuyer le développement des filières sous-régionales de commercialisation du bétail et des autres produits agricoles : cette action est prise en charge dans le cadre de l'objectif spécifique n°2.*
- *Action 3. : appuyer le développement des marchés transfrontaliers : idem action 2 ;*
- *Action 4. : supprimer les entraves internes, formels et informels, aux échanges au sein de la zone CEDEAO : idem actions 2 et 3 ;*
- *Action 5. : appuyer des concertations entre 2-3 pays sur les mesures de facilitation des échanges : idem action 2,3 et 4*
- *Action 6. : développer l'information commerciale ciblée sur les besoins des organisations de producteurs, en matière de commerce sous-régional ;*

Principales activités :

- Faciliter la concertation au sein des organisations de producteurs (OP, chambres d'agriculture, syndicats de filières) pour déterminer les attentes précises des producteurs en matière d'information commercial à caractère régional ;
- Définir avec ces organisations les modalités de gestion de cette information (présentation, support de diffusion, périodicité, etc.) et le « logement institutionnel » de la cellule de traitement et de diffusion de l'information (intégré dans les dispositifs d'appui aux OP, service privé indépendant, ou autre) ;
- Appuyer la mise en place d'opérations test ciblées sur les principales filières agro-alimentaires sous-régionales ;
- *Action 7. : appuyer les initiatives innovantes en matière d'organisation des producteurs pour l'achat groupé d'intrants, le stockage, la transformation ou la commercialisation des produits agricoles ;*
- *Action 8. : réviser le TEC UEMOA et préparer le TEC CEDEAO en prenant en compte les spécificités des différentes filières agro-alimentaires et en impliquant les organisations professionnelles dans la négociation : action prise en charge dans l'objectif spécifique n°2 ;*
- *Action 9. : appuyer le développement de dispositifs de formation appropriés aux besoins des organisations paysannes sur le fonctionnement des marchés, la compréhension des politiques agricoles, les réglementations portant l'organisation des marchés régionaux, etc.*

Au titre du résultat 1.3. : « La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables »

LIP 1.3.1. Renforcer les secteurs de la pêche au travers d'une approche régionale de la mise en valeur des potentialités offertes par la pêche artisanale

- *Action 1. : développer les approches régionales en matière de gestion durable des ressources halieutiques*

Le développement de la pêche constitue une orientation portée par les stratégies nationales. Toutefois, s'agissant de la pêche maritime ou fluviale, la dimension régionale est importante à prendre en compte et justifie l'intervention du niveau régional, d'une part pour développer les synergies entre les pays, d'autre part pour gérer les interdépendances.

Principales activités :

- Renforcer les systèmes d'information et la connaissance de la dynamique des ressources halieutiques ;
 - Développer un système de régulation, harmonisé au niveau régional, de l'accès et d'allocation des droits de pêche et assurer le contrôle de l'évolution des ressources et des activités des pêcheurs ;
 - Promouvoir des techniques de pêche responsables préservant la ressource ;
 - Appuyer les organisations de pêcheurs et les institutions inter étatiques en charge des pêches ;
- *Action 2. : améliorer la valorisation des produits de la pêche en développant les petites infrastructures de transformation et en appuyant les dynamiques commerciales dans la sous-région, initiées par les organisations socio-professionnelles et les ONG spécialisées ;*
 - *Action 3. : appuyer les pays dans les négociations internationales relatives aux activités de pêche, et dans la négociation des accords internationaux*

LIP 1.3.2. Appuyer le développement de l'aquaculture dans le Sahel

- *Action 1. : promouvoir une aquaculture productive et durable*
 - activité 1. développer l'aquaculture vivrière dans les zones à fort potentiel aquacole

1.1.1 Objectif spécifique n°2 « les marchés nationaux sont plus développés, plus fluides et mieux intégrés au niveau de la sous-région »

Au titre du résultat 2.1. : « Les marchés nationaux sont plus dynamiques et mieux connectés ; les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges sont fortement accrus»

LIP 2.1.1. Harmoniser les politiques nationales relatives aux échanges.

- *Action 1: Réviser le TEC UEMOA et préparer le TEC CEDEAO en tenant compte des caractéristiques des différentes filières agro-alimentaires.*

Le régime des échanges extérieurs est en principe libre au sein de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Toutefois dans cette région, quatre zones économiques (CEDEAO, UEMOA, CEMAC et UMA) coexistent créant ainsi des disparités dans les politiques fiscales nationales qui constituent de fait des freins à la libre circulation des produits et à la valorisation optimale des avantages comparatifs au sein de la sous-région.

La conséquence directe de ces disparités est l'envahissement des marchés régionaux par des produits extra-africains ; tout laissant croire que les marchés nationaux sont plus intégrés au marché mondial qu'entre eux. En effet, le volume des flux commerciaux de céréales qui alimente les marchés régionaux et nationaux oscille entre 1,5 et 2,2 millions de tonnes par an, dont 10% seulement constitués de céréales produites localement. Autrement dit, la région se trouve confrontée à une situation où les produits agroalimentaires extra-africains se substituent aux produits locaux (les viandes et les céréales, en particulier).

Les premiers bilans de la mise en œuvre du TEC UEMOA font apparaître que la catégorisation des produits et/ou le niveau de tarif compromet la compétitivité de certaines filières pour certains pays. Pour celles qui bénéficiaient d'un niveau élevé de protection auparavant, l'ajustement nécessaire risque d'être trop brutal. Il s'avère donc nécessaire de réviser le TEC UEMOA et de préparer le TEC CEDEAO en tenant compte de ces éléments.

Principales activités :

- Identifier pour les principales filières, le niveau de protection convenable en fonction des potentialités de développement de la production locale et des perspectives de croissance de la demande.
- Impliquer activement les opérateurs des filières concernées à l'élaboration des propositions relatives à la révision du TEC UEMOA et à l'élaboration du TEC CEDEAO.
- *Action 2 : Harmoniser les politiques fiscales internes.*

Actuellement, les pays de l'UEMOA, et a fortiori ceux appartenant à la CEDEAO, appliquent aux produits agricoles le taux de TVA qu'ils veulent. L'harmonisation de la fiscalité intérieure relative aux produits agricoles et alimentaires est nécessaire au développement des échanges intra-régionaux. Elle doit être achevée pour les pays membres de l'UEMOA et mise en route pour les autres.

- Actualiser périodiquement et diffuser régulièrement l'information sur les disparités de fiscalité interne relative aux produits agricoles et alimentaires (dont les intrants).
- Analyser Les effets de ces disparités sur les dynamiques de production et d'échanges.
- Impliquer activement les opérateurs des principales filières concernées dans le processus d'harmonisation des fiscalités internes.
- *Action 3 : Alléger les contraintes administratives officielles et officieuses au commerce transfrontalier des biens et des personnes*

Face à la prédominance des échanges avec les marchés mondiaux, au détriment du commerce intra-régional, le CILSS a engagé vers la fin des années 1980 des séries de réflexions, qui ont

abouti à partir de 1989 à de nombreuses rencontres régionales regroupant les administrations publiques, les opérateurs économiques privés et d'autres OIG. Ces rencontres ont fait apparaître que la réduction des entraves aux échanges, notamment les tracasseries administratives et routières, constitue la problématique la plus sensible, la plus délicate et la plus complexe mais aussi, la plus préoccupante pour les autorités politiques et les opérateurs économiques de la région. Durant les 10 dernières années, le CILSS a suscité et appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions nationaux de réduction des entraves, avec comme stratégie d'intervention le renforcement de la concertation intra et inter Etats à travers les cadres nationaux de concertation (CNC). Des acquis probants existent en terme d'organisation des acteurs privés, de gestion du fret retour, de sensibilisation des forces de l'ordre, de création d'opportunités d'affaires et mise en relation d'affaires, de connaissance partagée des entraves, etc...

Principales activités :

- Mettre en place et animer l'observatoire des pratiques anormales (OPRAF) : poursuivre l'exécution de la phase 1 de l'observatoire ; étendre l'observatoire aux autres axes routiers transfrontaliers de la sous-région.
- Réactualiser et mettre en œuvre les plans d'action nationaux et régionaux de réduction des entraves aux échanges : relancer les activités du sous-espace Est ; appuyer les processus de réduction des tracasseries administratives et policières dans les sous-espaces Centre et Ouest ; organiser des réunions ministérielles sur les entraves.
- Poursuivre le processus d'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires à la circulation des biens, des personnes et des services dans l'espace régional.

LIP 2.1.2. Développer les infrastructures régionales de transport et de télécommunication de manière cohérente

- *Action 1 : Achever ou réhabiliter les infrastructures régionales routières prioritaires.* Cette action sera mise en œuvre dans le cadre des réseaux prioritaires définis par la CEDEAO et l'UEMOA (qui sont compatibles entre eux).
- *- Action 2 : Améliorer l'entretien des routes régionales prioritaires et harmoniser les normes techniques et de sécurité.* Les surcharges à l'essieu constituent l'un des principaux facteurs de la dégradation des routes, il est impératif de parvenir à une harmonisation régionale des normes en la matière et à la mise en place de dispositifs de contrôle sur les principaux axes régionaux.
- *Action 3 : Réhabiliter et moderniser les liaisons inter-Etats de télécommunication,* dans le cadre du programme régional élaboré par la CEDEAO.
- *Action 4: Harmoniser les cadres législatifs et réglementaires relatifs aux télécommunications.* Cette action s'inscrira dans une perspective de libéralisation du marché des télécommunications et comprendra notamment l'appui à la mise en place de structures de concertation entre instances de régulation, fournisseurs et opérateurs.

LIP 2.1.3 Mettre en place des institutions favorables au développement des échanges régionaux.

- *Action 1 : Mettre en œuvre des systèmes régionaux d'information sur les marchés et les filières.*

A partir de la fin des années 1980, la plupart des pays sahéliens ont mis en place des systèmes d'information sur les marchés (SIM) afin de répondre à une double préoccupation : d'une part, renforcer la capacité des pouvoirs publics à prévenir les risques de crise alimentaire ; d'autre part, accompagner la libéralisation des marchés agricoles en facilitant l'accès de tous les opérateurs à l'information. Ces dispositifs d'information, qui sont nettement moins développés dans les pays côtiers, ont connu des évolutions diverses selon les pays tant en ce qui concerne leur orientation (prédominance ou non de la dimension prévention des crises alimentaires) que l'implication des utilisateurs privés dans leur conception et leur financement.

Principales activités :

- Mettre en place un suivi des échanges transfrontaliers pour les principaux espaces d'intégration (sous-espaces Est, Ouest et Centre).

En s'appuyant sur les acquis des travaux menés dans le sous-espace Est, le programme appuiera la mise en place d'observatoires légers des interdépendances entre les économies nationales : évolution de la compétitivité des principaux produits alimentaires, degré d'intégration des marchés, estimations ponctuelles de l'ampleur des flux régionaux, ...

- Mettre en place un dispositif léger de coordination de l'information sur les prix des produits alimentaires, afin de renforcer l'efficacité des politiques de prévention des crises alimentaires. Il s'agira de poursuivre la mise en relation des SIM existant et d'appuyer la collecte de prix dans les pays côtiers jouant un rôle important dans l'approvisionnement céréalier des pays sahéliens.

- *Action 2 : Elaborer des normes régionales relatives aux denrées alimentaires et aux intrants agricoles.*

L'élaboration de normes communes à l'ensemble des pays de la région présente plusieurs intérêts : en réduisant les asymétries d'information, elle renforce l'intérêt des opérateurs à réaliser des transactions régionales ; en définissant des règles de production communes, elle limite les distorsions de concurrence qui reposeraient sur des formes de dumping social ou écologique ; enfin, elle est une condition de l'accroissement des exportations de produits agricoles vers les pays tiers, notamment ceux de l'Union Européenne.

Principales activités :

- Harmoniser les normes relatives aux produits alimentaires, sur la base du Codex Alimentarius.
- Promouvoir des labels spécifiques aux produits alimentaires sahéliens et ouest-africains, en accordant une attention particulière aux produits « bio ».
- Mettre en place un dispositif régional unifié d'autorisation de mise en marché des intrants vétérinaires.
- Transformer le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) en organisme d'autorisation de mise en marché des produits phytosanitaires ayant mandat pour l'ensemble de la région.

Action 4 : Mettre en place un système de règlement des différends.

Les dispositions prises pour faciliter la construction d'un réel marché commun ne seront pleinement efficaces que si les opérateurs et les Etats ont des possibilités de recours lorsqu'ils estiment que l'un de leurs partenaires n'a pas respecté ses engagements. Il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes et institutions, ou de consolider ceux existants (Cour de Justice UEMOA, par exemple), permettant de régler les différends.

LIP 2.1.4 Appuyer les initiatives prises par les opérateurs privés pour le développement des échanges régionaux.

Action 1 : Appuyer la mise en place de centre de services renforçant les capacités des opérateurs privés à exporter des produits de qualité sur le marché régional.

Action 2 : Soutenir l'organisation d'échanges d'expériences, de foires, d'expositions, ...

Action 3 : Soutenir la mise en place d'une bourse régionale de fret.

Action 4 : Appuyer la formulation et la réalisation de projets de création de marchés frontaliers et de marché de gros.

Au titre du résultat 2.2. : « Les intérêts de l'agriculture sahélienne et des filières agroalimentaires sont mieux défendus dans la compétition internationale »

LIP 2.2.1. Renforcer les capacités des Etats à élaborer et à défendre des positions communes de négociation (OMC, Accord UE/ACP).

Action 1 : Préparer le démarrage de la négociation de l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne

Principales activités :

- Réaliser un diagnostic approfondi des enjeux de l'APE pour chacun des Etats de la région.
- Prendre en compte l'expérience des pays en développement ayant déjà négocié un APE avec l'Union Européenne (pays du MERCOSUR, Afrique du Sud) pour préparer la négociation au niveau des pays d'Afrique de l'Ouest.
- Examiner la cohérence de l'APE « Afrique de l'Ouest » et de l'APE « Afrique Centrale », et définir la place de la Mauritanie dans la négociation.

Action 2 : Elaborer et défendre des positions communes lors de la négociation de l'APE avec l'Union Européenne

Principales activités :

- Elaborer une position commune sur la base d'un processus de concertation régionale associant, pour chacune des principales filières agro-alimentaires, les Etats et les organisations de la société civile.
- Fournir aux négociateurs une formation adaptée à leurs besoins : formation initiale et appuis spécifiques lors des étapes clés de la négociation.
- Diffuser une information régulière sur l'avancement des négociations et leurs enjeux dans les pays, auprès des administrations et des organisations de la société civile.

Action 3 : Défendre des positions communes lors des négociations agricoles à l'OMC¹.

Principales activités :

- Rechercher des alliances avec les pays ou groupes de pays (par exemple : avec le groupe africain dans le cadre des négociations ADPIC ; avec les pays en développement qui soutiennent la création d'une boîte « développement »).
- Fournir aux négociateurs une formation adaptée à leurs besoins : formation initiale et appuis spécifiques lors des étapes clés de la négociation.
- Diffuser une information régulière sur l'avancement des négociations et leurs enjeux dans les pays, auprès des administrations et des organisations de la société civile.
- Renforcer la participation des pays de la région dans les systèmes de normalisation internationale (OIE, Codex Alimentarius, CIPV) ; former et mettre à disposition des experts compétents.

LIP 2.2.2. Faciliter l'adaptation des filières agro-alimentaires régionales à l'évolution des normes internationales.

Action 1. Mobiliser des ressources financières et humaines pour permettre l'application des normes imposées à l'entrée des marchés des pays développés (notamment par l'application des articles de l'accord SPS et de l'accord OTC relatifs à l'assistance technique).

Action 2. Mettre en place des dispositifs (laboratoires d'analyse, procédures de certification, ...) de contrôle de la qualité des produits destinés à l'exportation, afin de limiter les refus de ces produits à leur entrée dans les pays de consommation.

1.1.2 Objectif spécifique n° 3 : « amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base »

Au titre du résultat 3.1 : « les conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base sont notamment améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres »

LIP 3.1.1. définir et promouvoir les conditions minimales d'accès de chaque sahélien à l'alimentation et aux services de base (eau potable, santé, éducation)

- *Action 1 : Définir des conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base*

¹ Le contenu de ces positions a été, pour l'essentiel, défini lors de l'atelier organisé par le CILSS (avec la participation de la CEDEAO et de l'UEMOA) à Banjul en juin 2002.

Le niveau régional peut impulser cette réflexion avec les acteurs des secteurs concernés pour davantage harmoniser les politiques nationales en faveur des populations vulnérables sur la base de critères communs et adaptés sociologiquement, culturellement et financièrement aux pays du Sahel. Il ne s'agit pas d'imposer des objectifs à chacun des pays (dont les situations initiales peuvent être fort divergentes) mais de fixer des « minima » d'accès aux services sociaux que chaque individu est en droit d'attendre.

Principales activités :

- Etablir une situation régionale de référence ;
 - Adapter les critères et indicateurs promus par les Nations Unies ;
- *Action 2 : Appuyer la promotion des droits des populations pauvres*
Cette action vise à concrétiser dans les politiques nationales l'application des conditions d'accès à l'alimentation et aux services de base. Elle pousse également à mieux faire connaître, plus particulièrement, aux populations les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées et handicapées) leurs droits légitimes inscrits dans les conventions internationales et à favoriser leur appropriation.
- Principales activités :
- Favoriser l'intégration des droits des populations pauvres et la mise en œuvre des conditions d'accès à l'alimentation et aux services sociaux dans les stratégies sectorielles des pays sahéliens
 - Renforcer les capacités nationales en matière de formulation et de mise en œuvre de programmes d'information et communication dans ce domaine.
 - Renforcer les capacités d'intervention des associations et organisations de défense des droits de la personne à l'endroit des groupes de population pauvres (dont la création de centres communautaires de défense des droits de la personne)
- *Action 3 : Suivre et contribuer aux réunions internationales relatives à l'alimentation, au développement sanitaire et social*

Le développement d'une expertise régionale spécialisée peut contribuer à affirmer dans les forums internationaux la position spécifique du Sahel sur certaines questions de développement « social » (accès aux médicaments essentiels bon marché, développement de vaccins adaptés aux pandémies tropicales, développement et transfert à moindre coût de technologies adaptées dans les domaines de l'eau potable, assainissement, ...). Les institutions régionales peuvent également servir de relais sur les débats menés dans les enceintes internationales pour les administrations nationales et les organisations de la société civile.

Principales activités :

- Préparer des positions communes aux pays sahéliens lors de forums internationaux ;
- Consolider les échanges d'information sur les enjeux régionaux et internationaux .

LIP 3.1.2. renforcer les échanges d'expériences sur les politiques alimentaire et sociales en faveur des populations vulnérables et l'homogénéité des dispositifs de suivi

- *Action 1 : Favoriser l'adoption de méthodologies harmonisées de diagnostic de la pauvreté et de ciblage des populations vulnérables et de suivi-évaluation des indicateurs des DSRP (secteurs santé, social, nutrition)*

Le suivi de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté ainsi que l'évaluation régulière des effets des stratégies mises en œuvre pour les combattre sont devenus des priorités pour les dispositifs nationaux de statistique. Aux enquêtes lourdes (enquête démographie et santé, enquête sur le profil de pauvreté, enquête budget-consommation) répondant à une analyse épisodique et descriptive de ces phénomènes, des diagnostics plus fréquents permettant une analyse plus dynamique sont sollicités afin d'en saisir les facteurs explicatifs et les évolutions.

Des observatoires de synthèse et/ou décentralisés (Burkina Faso, Madagascar), selon les pays, ont ainsi été mis en place avec les avantages ou inconvénients connus en matière d'extrapolation des données, de représentativité statistique, du coût des investigations, ...

Principales activités :

- Recenser les indicateurs retenus dans les DSRP et les méthodologies préconisées dans les pays sahéliens et autres PED ;
 - Favoriser l'adoption d'un cahier de charge commun entre les observatoires nationaux dans un cadre institutionnel et financier viable ;
 - Développer des formations et des outils méthodologiques (modules d'enquête, modélisation) visant le renforcement des capacités des acteurs (administrations centrale et décentralisée, responsables de projets et d'organisations de développement) ;
 - Assurer un contrôle de qualité des informations publiées.
-
- *Action 2 : Soutenir les réseaux régionaux d'information et d'échange d'expérience sur les actions de lutte contre la pauvreté et les inégalités*

La capitalisation, le suivi et l'évaluation des actions constituent de façon récurrente le parent pauvre des investissements dans le développement. Les principes d'élaboration des DSRP mettent eux l'accent sur un diagnostic approfondi des causes de la pauvreté et des actions réalisées par le passé et sur de larges concertations avec les acteurs dont au premier chef les populations bénéficiaires.

Principales activités :

- Capitaliser les expériences en matière de ciblage des groupes et zones vulnérables, d'insertion économique et sociale, de filets de sécurité, de protection sociale, d'intervention en santé, nutrition, éducation et alphabétisation envers les populations défavorisées...
- Mettre en place un dispositif léger régional de suivi des indicateurs de pauvreté (indicateurs fournis par les dispositifs nationaux qui serviront à identifier les zones les plus structurellement déficitaires en besoins sociaux (L313))
- Valoriser et diffuser les informations auprès des acteurs concernés

LIP 3.1.3. appuyer les zones les plus structurellement déficitaires en besoins sociaux

- *Action 1 : Définir le champ et les modalités d'intervention d'un mécanisme régional de solidarité permettant de combler les disparités entre zones et pays dans l'accès aux services sociaux de base*

Ce fonds ne vise pas à remplacer les décideurs nationaux ou infra-nationaux dans la définition, l'allocation des financements ou la mise en œuvre des politiques sociales. Il devrait constituer un mécanisme de redistribution des ressources générées par l'intégration économique régionale. C'est pourquoi, un lien entre des ressources propres communautaires (comme les taxes douanières) et ce fonds de solidarité permettrait un affichage politique des Etats à s'engager, également au niveau régional, dans la réduction des inégalités.

En privilégiant une approche « bottom-up », les modalités de gestion du fonds devront limiter l'intervention du régional au choix des zones bénéficiaire et à la sélection des projets présentés par les responsables légitimement reconnus dans les pays comme maître d'œuvre des interventions : collectivités locales pour l'éducation de base ou l'assainissement ; les Ministères concernés pour des investissements importants en infrastructure ; les acteurs de la société civile (ONG, association, syndicat, mutuelle, institutions de micro-financement) pour des campagnes IEC, des actions de renforcement des capacités, la mise en place de fonds d'insertion économique, ...

Principales activités :

- Mettre en place un fonds de soutien et préciser les conditions d'accès ;
 - Définir les procédures de sélection des actions ;
 - Identifier les mesures de suivi-évaluation des actions.
- *Action 2 : Appuyer les partenariats entre les acteurs de terrain, la recherche et les institutions régionales spécialisées pour tester et développer des interventions novatrices et probantes en faveur des pauvres dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la protection sociale, de l'insertion économique, de la promotion des droits des individus, de l'éducation, ...*

La création d'un fonds de solidarité doit servir à développer des synergies dans les interventions en permettant que chaque acteur apporte ses compétences spécifiques. La coopération des acteurs de terrain avec des institutions nationales et régionales de recherche devrait permettre de lancer des expériences pilotes en faveur des groupes vulnérables dont les enseignements seraient par la suite tirés pour être éventuellement reproduites.

Principales activités :

- Sélectionner les thématiques prioritaires ;
- Identifier les partenaires et définir les modalités d'intervention des projets .

Au titre du résultat 3.2. « Les contraintes démographiques au développement durable au Sahel sont mieux maîtrisées »

LIP 3.2.1. Identifier et gérer les contraintes socio-démographiques et économiques au développement humain durable aux niveaux des ménages et des communautés.

- *Action 1 : Améliorer les connaissances des interrelations population et développement humain durable et leur valorisation*

- Activité 1 : renforcer les capacités des acteurs sahéliens de la recherche en sciences sociales dans le domaine population et développement humain durable ;
- Activité 2 : mettre les connaissances accumulées au service des décideurs et des organisations de la société civile ;

LIP 3.2.2. Identifier les contraintes socio-démographiques et économiques à la gestion rationnelle de l'environnement aux niveaux des ménages et des communautés.

- *Action 1: Améliorer les connaissances des interrelations population et environnement, particulièrement au niveau des ménages et communautés, et leur valorisation*

Principales activités :

- Renforcer les capacités des acteurs sahéliens de la recherche en science sociales dans le domaine des interrelations population et environnement (dynamique démographie / pauvreté / dégradation de l'environnement).
- valoriser les acquis de la recherche régionale et mettre ces acquis à la disposition des décideurs, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire rural et urbain ;
- Valoriser les modèles d'analyse d'interrelation population/ environnement/développement et agriculture, de plaidoyer et sensibilisation, des informations statistiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs sahéliens (institutions gouvernementales et non gouvernementales, population cibles) dans les domaines de l'information et des nouvelles technologies de communication en population/environnement/développement ;

LIP 3.2.3. Appuyer et renforcer les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable aux niveaux national et sous régional dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

- *Action 1: Appuyer la revue ou l'adoption de politiques nationales de population dans les pays.*

Principales activités :

- Appuyer la revue de politiques nationales de population dans les pays sahéliens disposant de politiques et programmes en la matière ;
- Appuyer l'adoption de politiques nationales de population dans les autres pays.

1.1.3 Objectif spécifique n°4 : « amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire »

Au titre du résultat 4.1 : « Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Sahel est plus performant dans la prévention des crises alimentaires »

LIP 4.1.1. Appuyer les pays à pérenniser les dispositifs d'information contribuant à évaluer la situation alimentaire conjoncturelle

- *Action 1 : étudier les conditions nécessaires à la viabilité des SI*

De nombreuses contraintes entravent la pérennisation des SI et le fonctionnement satisfaisant des dispositif de suivi de la situation alimentaire : l'inadéquation de la production d'information aux besoins des utilisateurs, l'instabilité, la réduction et la faible coordination des financements, la contestation de résultats, l'insuffisance des compétences, ... Il s'agit d'en faire un état des lieux en fournissant des solutions idoines à l'ensemble des pays pour les plus problématiques d'entre elles.

Principales activités :

- Déterminer les contraintes majeures par des études de cas en diagnostiquant tous les aspects du fonctionnement des SI (institutionnels, organisationnels, méthodologiques et financiers) ;
 - Proposer des solutions adaptées et présentant le meilleur rapport coût/efficacité .
- *Action 2 : sensibiliser les Etats et les partenaires au développement à prendre les mesures adéquates à la viabilité des SI*

En complément de la première action, le CILSS devra veiller à ce que les principaux utilisateurs des informations des dispositifs de prévention des crises alimentaires que sont les Etats et les agences de coopération traduisent dans la pratique les recommandations permettant de rendre plus pérennes les SI.

- *Action 3 : diversifier l'utilisation des informations recueillies dans le cadre de l'alerte précoce (prévention des risques d'inondations, gestion des disponibilités fourragères, conseil agro-météorologique, ...)*

L'utilisation des données de suivi de la campagne agricole reste encore marginale par rapport au potentiel que les chercheurs laissent entrevoir. Une des initiatives les plus avancées est le conseil agro-météorologique aux producteurs dont le Mali a été un précurseur. Son utilité est limitée dans une logique paysanne privilégiant une production souvent plus tournée vers l'objectif de l'autosubsistance (minimisation des risques de production) des ménages que vers la production pour le marché. La faible diffusion des variétés améliorées et la capacité limitée des agriculteurs à acquérir des intrants restreignent la portée du conseil agro-météorologique.

A l'avenir, on imagine que le suivi de l'hivernage pourra également servir à prévenir les risques d'inondations ; à mieux répartir le cheptel sur le territoire selon la capacité de charge et le remplissage des mares ; à prendre des dispositions, en cas de baisse des disponibilités fourragères en vue d'éviter les conflits entre agriculteurs et éleveurs ; à prévoir une alimentation complémentaire ou un déstockage du bétail, ...

Principales activités :

- Capitaliser les expériences existantes en conseil agro-météorologique et chercher à en améliorer les performances ;
- Démarrer des initiatives pilotes de diversification de l'utilisation des informations recueillies dans le cadre de l'alerte précoce .

LIP 4.1.2. Favoriser l'utilisation de méthodologies harmonisées et la diffusion de produits d'information facilitant la prise de décision

- *Action 1 : appuyer les pays à développer les outils méthodologiques adaptés aux formes diversifiées d'insécurité alimentaire (vulnérabilité urbaine ; groupes socio-économiques spécifiques: pêcheurs, pasteurs ; vulnérabilité dans les zones traditionnellement excédentaires ;...)*

Depuis la famine du milieu des années 1980, les investissements en matière d'alerte précoce se sont portés principalement sur les populations agricultrices et agro-pastorales vivant dans les zones arides et semi-arides. La libéralisation des économies, les plans d'ajustement structurels, les fluctuations des cours des matières premières, ... ont entraîné des nouvelles formes d'insécurité alimentaire qui nécessitent un suivi plus régulier des groupes vulnérables sur l'ensemble des pays sahéliens.

Principales activités :

- Développer des outils de recueil des données, d'analyse et de prévision ;
 - Tester les outils dans des pays pilotes ;
 - Former les responsables nationaux .
- *Action 2 : mettre en place un cadre d'analyse commun de la vulnérabilité*

De nombreux travaux (étude SISAS, groupe de travail) ont déjà été menés pour tendre vers un cadre d'analyse commun de la vulnérabilité. Il s'agit au premier chef de rendre comparables les analyses des SI nationaux de la région sans gommer les spécificités que requièrent les contextes locaux. Il sera nécessaire d'aboutir à la définition d'un cahier des charges commun aux SI négocié avec ceux-ci sans chercher à imposer un produit standard.

Principales activités :

- Poursuivre les travaux d'harmonisation en cours en favorisant la concertation avec les SI nationaux ;
 - Définir un cahier des charges commun aux SI nationaux ;
 - Apporter selon les besoins identifiés un appui méthodologique ou en formation.
- *Action 3 : renforcer la qualité des analyses et préciser les risques d'utilisation pour la prise de décision*

Fréquemment, en période de crises alimentaires, les données et les analyses fournies par les SI font l'objet de controverses entre producteurs (estimations des récoltes), entre producteurs et utilisateurs d'informations ou entre utilisateurs (gouvernement-bailleurs de fonds-ONG). Dans la plupart des cas, ces contestations pourraient être amoindries si les SI prenaient des dispositions pour davantage expliciter leurs prévisions par l'ensemble des éléments qui sous-tendent leur raisonnement, par le recours à des situations comparables du passé, par des confrontations avant

publication avec d'autres structures de terrain et sources d'information et, aussi, en prenant soin de préciser le degré de fiabilité des données, les intervalles de confiance, ...

Principales activités :

- Apporter selon les besoins identifiés un appui méthodologique ou en formation pour améliorer la qualité des analyses ;
 - Proposer une grille de lecture des bilans céréaliers ;
 - Assurer un cadre de concertation adéquat sur les estimations des récoltes .
- *Action 4 : renforcer le contrôle de qualité des SI*

En complément de l'action précédente, la confiance envers les SI serait accrue si un contrôle de qualité plus systématique était exercé. Ces évaluations régulières permettraient une plus grande transparence sur les méthodologies, sur le respect des plans d'échantillonnage et d'autres procédures de recueil et traitement des données et sur l'adéquation entre la production d'informations et les besoins des utilisateurs.

Principales activités :

- Définir un cahier des charges concernant le contrôle de qualité des SI (procédures internes et externes) et des modalités d'évaluation (identifier les institutions responsables) ;
 - Sensibiliser les Etats et les autres acteurs en SI à procéder au contrôle de qualité.
- *Action 5 : favoriser la mise à disposition d'informations désagrégées en faveur des autorités et des acteurs décentralisés*

La décentralisation a suscité de la part de certains acteurs (ONG, projets, organisations paysannes, collectivités décentralisées) une demande de produits d'information correspondant à leur besoins d'intervention. Certains d'entre eux expriment le souhait de contribuer davantage au recueil et à l'analyse des données. La décentralisation offre l'opportunité d'une plus grande sensibilité vis à vis de la diversité des situations locales. Des méthodologies de collecte et de traitement adaptées à une disponibilité limitée d'expertise et à faible coût pour des SI décentralisés pourraient être développées par les institutions régionales.

Principales activités :

- Identifier les besoins en informations désagrégées produites par les institutions régionales et les appuis méthodologiques aux SI décentralisés
- Etudier les produits d'information adaptés aux décideurs décentralisés et les canaux de transmission
- Innover en méthodologies adaptées aux SI décentralisés ;

LIP 4.1.3. Poursuivre et renforcer le rôle de veille des informations à caractère régional

- *Action 1 : développer une capacité de veille sur les sources de conflits entre pays et pouvant avoir des répercussions dommageables sur la sécurité alimentaire (dont les déplacements de populations)*

La pauvreté, la convoitise de ressources minéralogiques, forestières et hydrauliques ou des dérives politiques engendrent des tensions qui se détériorent parfois en conflits armés dont les répercussions sur les conditions de vie des populations civiles sont catastrophiques. Si c'est aux niveaux politique (CEDEAO) et diplomatique à désamorcer ces crises, des institutions régionales et des organisations de la société civile (ONG, associations des droits de l'homme et sur les libertés, organisations humanitaires) peuvent contribuer à diffuser précocement des signaux d'alerte sur les sources potentielles de tension et à évaluer rapidement les besoins en secours d'urgence.

Bien entendu, ce suivi n'a pas vocation à être placé sous l'unique préoccupation de la sécurité alimentaire et, par conséquent, sous leur autorité. Des collaborations avec des organisations spécialisées dans la prévention des conflits doivent être privilégiées.

Principales activités :

- Renforcer les collaborations avec les institutions spécialisées dans la prévention des conflits et les organisations de la société civile ;
- Appuyer les organisations humanitaires spécialisées à évaluer rapidement les besoins en secours d'urgence.
- *Action 2 : poursuivre le rôle de veille sur les informations des facteurs bio-physiques comme la production agricole et fourragère, niveaux des cours d'eaux, déprédateurs,...*

Il s'agit de maintenir une capacité de veille performante qui intègre les connaissances scientifiques et si possible technologiques. Cette action vise aussi à satisfaire les décideurs en produits d'information et à vulgariser aux utilisateurs qui le souhaiteraient (SI, techniciens des organisations de développement, décideur) des analyses plus complexes.

Principales activités :

- Suivre les principaux indicateurs nécessaires à l'établissement de prévisions agricoles et pastorales ;
- Mettre à disposition les données et les analyses aux utilisateurs dans des délais compatibles avec un objectif de prévention ;
- Favoriser l'intégration des progrès scientifiques dans les instruments de veille actuelle (estimation des productions agricoles et pastorales).

Au titre du résultat 4.2 : « Les processus de concertation et les actions d'urgence facilitent les sorties de crise et la construction d'une sécurité alimentaire à long terme »

LIP 4.2.1. animer les processus de concertation adaptés au niveau régional

- *Action 1 : poursuivre le travail d'animation en réseau sur les prévisions de productions agricoles*

Cette animation se traduit par des réunions régulières réunissant un grand nombre d'acteurs de l'information et des représentants des décideurs de la région, par des missions conjointes FAO-

CILSS, ... Eu égard aux calendriers agricoles hétérogènes (récoltes tardives) de certains pays, aux moyens actuels de communication et au caractère épisodique des crises alimentaires surgissant au Sahel, les modalités d'animation de cette concertation pourraient être améliorées.

Principales activités :

- Poursuivre les réunions régulières de concertation ;
 - Réfléchir et mettre en œuvre, le cas échéant, des modes d'animation renouvelés .
- *Action 2 : préparer et animer les réunions du réseau de prévention des crises*

Le réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel se réunit une fois par an. Il permet de maintenir une concertation sur la conjoncture et les prospectives d'amélioration en matière de prévention avec les partenaires au développement. La volonté actuelle est de donner logiquement à cette réunion une vocation plus politique sur ces questions prospectives ; les débats plus techniques sur la conjoncture ou les évolutions des politiques de prévention et gestion des crises pouvant se dérouler en amont de ces réunions.

Principales activités :

- Poursuivre les réunions annuelles de concertation ;
- Mettre en œuvre des modes d'animation renouvelés .

LIP 4.2.2. favoriser les échanges d'expérience sur la diversification des actions d'urgence et leur insertion dans des interventions de développement

- *Action 1 : capitaliser et échanger sur les expériences de diversification des actions d'urgence*

De longue date, le Cap Vert a évité les distributions d'aide alimentaire et exécuté des programmes importants de chantiers à haute intensité de main d'œuvre pour développer les infrastructures et encourager les opérations de reboisement. Plus récemment, le dispositif de gestion des crises au Niger a expérimenté à grande échelle un programme d'action alternatif aux distributions d'aide alimentaire. D'autres acteurs dont les ONG, les organisations paysannes ou les projets de développement ont déjà expérimenté diverses réponses aux situations de crise dans les zones où ils opèrent habituellement sur des programmes de longue durée.

Principales activités :

- Préciser une méthode d'évaluation des actions d'urgence portant sur l'impact de ces actions à court et long terme, les modalités d'intervention, leurs coûts, ... ;
 - Capitaliser les expériences ;
 - Proposer aux acteurs des modes de faire pertinents ;
- *Action 2 : inciter les acteurs nationaux et locaux à améliorer leurs pratiques*

Dans la poursuite des activités précédentes, les institutions régionales doivent favoriser l'appropriation des bonnes pratiques, peut-être par leur insertion dans une charte de l'aide et la sécurité alimentaire révisée.

Principales activités :

- Encourager l'application des modes de faire pertinents ;
- Inciter à l'évaluation régulière des interventions pour en améliorer les pratiques et leur diffusion aux autres acteurs.

LIP 4.2.3. prévoir et mettre en place les mécanismes de gestion d'une crise alimentaire de grande ampleur à l'échelle régionale

- *Action 1 : Identifier les instruments de réponse à une crise de grande ampleur*

Face à une catastrophe alimentaire de grande ampleur, il s'agit de préciser les mécanismes de coopération entre pays. Plutôt que de développer de nouveaux fonds spéciaux, il faut envisager des mécanismes de coopération des stocks nationaux de sécurisation ou le redéploiement de fonds existants au niveau régional.

- *Action 2 : Préciser les structures de concertation entre pays sahéliens et avec la communauté internationale*

Des organes de concertation sont en place au niveau technique mais de tels organes décisionnels à un niveau politique élevé doivent être précisés.

1.1.4 Objectif stratégique spécifique n°5 « les capacités des acteurs sont renforcées et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire assurée »

Au titre du résultat 5.1. : « Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées »

LIP 5.1.1 : capitaliser les expériences probantes de gestion décentralisée des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire

- *Action 1. : Mettre en place un observatoire de la Gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire ;*

Principales activités :

- Capitaliser les expériences probantes en matière de gouvernance locale ;
- Confronter les expériences en matière de dispositifs de financement : fiscalité locale, déconcentration des budgets nationaux, prestations de services, fonds de développement local, etc.
- Développer les réseaux d'élus des collectivités locales.

- *Action 2. : promouvoir des outils et des dispositifs de formation des élus et des responsables des organisations locales de la société civile (renforcement des capacités) ;*
- *Action 3. : analyser les dispositifs législatifs en matière de décentralisation et appuyer l'élaboration de législations et réglementations nationales favorables à une gestion participative et décentralisée des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire ;*
- *Action 4 - Concevoir et conduire un programme régional d'étude et de recherche sur la gouvernance locale.*

LIP 5.1.2. Soutenir les programmes d'appui à la promotion de la gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire

- *Action 1 : organiser un réseau régional d'experts et praticiens spécialisés sur la gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire et pouvant être mobilisé pour appuyer des pays et des collectivités locales ;*

Principales activités :

- *Recenser les compétences ;*
 - *Mettre ces compétences à disposition des pays et des acteurs .*
- *Action 2. : Apporter un appui méthodologique aux pays membres dans la mise en œuvre des stratégies de décentralisation de la GRN et de la SA ;*

Au titre du résultat 5.2. : « Les organisations de la société civile, et en particulier les organisations paysannes sont consolidées, correctement informées et plus impliquées dans la définition des stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté »

LIP 5.2.1. : soutenir les programmes de renforcement des capacités des acteurs appropriés à leurs besoins

- *Action 1. Soutenir et encourager le développement des capacités institutionnelles des organisations socioprofessionnelles nationales et régionales*

Principales activités :

- *Systématiser la mise en œuvre des plans d'appui aux OP dans chacun des pays ;*
- *Appuyer l'organisation des réseaux régionaux d'acteurs ;*
- *Encourager chaque réseau d'acteur à concevoir une stratégie et un plan d'action relatif au renforcement des capacités humaines et institutionnelles ;*
- *Mettre en place un dispositif de financement approprié, garantissant l'autonomie des acteurs dans la conduite de leurs programmes ;*

LIP 5.2.2. : soutenir les programmes d'information des acteurs publics et privés appropriés à la diversifié des besoins

- *Action 2. : soutenir les initiatives en matière de développement de supports de communication et d'information appropriés aux besoins spécifiques de chaque catégorie*

Action 1 : Renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans tous les domaines qui ont trait au développement d'une agriculture durable

Principales activités :

- Accroître le nombre de cadres formés dans le domaine de gestion phytosanitaire intégrée, l'agrométéorologie et l'hydrologie et développer leurs compétences (cf. OS1 - L119) ;
 - Accroître le nombre de cadre formés dans le domaine de la maîtrise de l'eau et développer leurs compétences ;
 - Accroître le nombre de cadres formés dans le domaine de la gestion de la fertilité des sols et plus largement de la conduite des systèmes d'exploitation durable et développer leurs compétences ;
- *Action 2 : renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans le domaine des filières (transformation, stockage, commercialisation) des marchés et des politiques commerciales*

Principales activités :

- Accroître le nombre de cadres
 - Assurer une formation continue
- *Action 3 : renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans le domaine de l'alerte précoce ;*

Principales activités :

- Accroître le nombre de cadres ;
 - Assurer une formation continue.
- *Action 4 : Renforcer les capacités des cadres nationaux et régionaux dans le domaine de l'élaboration et du suivi des politiques publiques*

Principales activités :

- Accroître le nombre de cadres ;
- Assurer une formation continue.

LIP 5.3.2. : développer la formation et l'échange d'expérience au niveau des acteurs de la société civile

- *Action 1: Former des opérateurs des filières sur le stockage et la transformation des produits agricoles*

Principales activités :

- Former les acteurs des filières aux techniques de stockage et à la gestion phytosanitaire intégrée des stocks ;

Voir le dispositif de suivi-évaluation.